

# LE TANNEUR & CIE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007





## PROFIL

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe LE TANNEUR & CIE est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : LE TANNEUR et SOCO.

Au 31 décembre 2007, le réseau de détail à l'enseigne LE TANNEUR se compose de 19 magasins contrôlés en propre en France et Belgique et de 16 magasins franchisés.

Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe français sur son site de production corrézien de Bort-les-Orgues.

En 2007, LE TANNEUR & CIE a réalisé un chiffre d'affaires global de 49,6 millions d'Euros.

## sommaire

PAGE 1	le mot du président
PAGE 2/3	repères
PAGE 4/5	chiffres clés
PAGE 6/7	une vision créative de notre métier : créateur > fabricant
PAGE 8/9	une vision créative de notre métier : distributeur
PAGE 10/11	LE TANNEUR
PAGE 12	SOCO
PAGE 13	le cahier financier

AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-12, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le dépôt de ce document de référence le 9 avril 2008.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le dépôt n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par l'AMF le 24 avril 2007 (R07-043) ;

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par de l'AMF le 11 mai 2006 (R06-005).





L'année 2007 a été pour la société LE TANNEUR une année à la fois décevante et riche de perspectives à moyen terme. Décevante en terme de résultat, puisqu'en consolidé notre résultat net s'est établi à 187 K€, mais riche de perspectives puisque la contribution à ce résultat de nos marques propres est en très forte augmentation.

Cette appréciation doit aussi être relativisée puisque notre résultat opérationnel courant consolidé est en augmentation sensible de +134%.

A un moment où l'entreprise a décidé d'investir, en particulier dans le développement de son implantation internationale et la distribution, l'augmentation des taux d'intérêt a été particulièrement pénalisante. Le résultat est aussi affecté par les pertes de nos filiales étrangères, de création récente et qui n'ont pas encore atteint leur seuil de rentabilité, et par les pertes des nouveaux magasins ouverts en 2007. Enfin, l'activité de fabrication pour maisons de luxe a été très affectée par le renouvellement très accéléré des produits et la réduction importante de la longueur des séries qui entraînent une baisse corrélative de la marge. Cette activité a, ainsi, vu sa contribution réduite de 53% soit une baisse de résultat de 1,8 M€. L'intervention au cours de l'exercice d'un cabinet spécialisé dans l'amélioration de productivité a permis de limiter cette chute et nous a amenés à engager une réorganisation des process de notre usine de Bort-les-Orgues. Cette réorganisation devrait nous permettre de retrouver en 2008 une rentabilité plus satisfaisante.

Le développement de la Société repose désormais sur celui de sa marque principale, LE TANNEUR, en s'appuyant en particulier, comme nous l'avons engagé depuis maintenant quelques années, sur la croissance des ventes à l'international et dans la distribution contrôlée soit sous forme de succursales soit sous la forme de partenaires affiliés. Sur ce plan, nos perspectives sont extrêmement encourageantes puisque en 2007 la croissance de la distribution au détail a atteint 72% et l'activité internationale a progressé de près de 82% au cours de l'exercice. Les pertes des filiales japonaises et chinoises devraient être considérablement réduites en 2008 avec une nouvelle progression importante de leurs ventes.

Chers Actionnaires, comme je vous l'indiquais l'année dernière, notre Société a, au cours de cet exercice, considérablement amélioré le résultat de ses propres marques, elle sera rapidement en mesure d'assurer un développement soutenu de celles-ci en toute autonomie et sans être plus longtemps dépendant de son activité industrielle qui lui a permis de prendre le virage vers l'international et la distribution au détail, sources de rentabilité plus importante.

Hervé Descottes

*Président Directeur Général*



**1997 - Renaissance d'un grand maroquinier**

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques LE TANNEUR, SOCO, UPLA et TANN'S, et crée la société anonyme LE TANNEUR & CIE.

**1999 - L'entrée au capital de Louis Vuitton Malletier**

A l'occasion d'une augmentation de capital réservée à Louis Vuitton Malletier, LE TANNEUR & CIE renforce ses fonds propres d'un montant de 3,7 M€.

Trois nouveaux magasins à enseigne LE TANNEUR sont ouverts en France.

**2000 - L'introduction en bourse**

LE TANNEUR & CIE s'introduit sur Euronext Paris C.

L'usine de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.



**2003 - Le recentrage des marques propres**

Le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes "femmes" de la marque LE TANNEUR et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque SOCO.

Quatre points de vente à contribution négative sont fermés tandis qu'un nouveau magasin est ouvert dans le centre historique de Bruxelles.

**2004 - Le lancement de la commission-affiliation**

LE TANNEUR & CIE décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié LE TANNEUR ouvre à Bordeaux en novembre 2004.

**2005 - La mobilisation des efforts vers la distribution**

Le réseau de magasins affiliés LE TANNEUR entame son déploiement et le Groupe amplifie la communication publicitaire autour de la marque.

Parallèlement à une réflexion en profondeur menée sur la formule de distribution au détail, LE TANNEUR & CIE amorce un *re-engineering* de la production en sous-traitance de ses marques propres dans une optique d'amélioration de la rentabilité.

La marque UPLA non rentable est cédée.

**2006 - L'adoption d'un modèle de pur opérateur marketing et distribution**

L'activité Marques propres tourne définitivement la page de son passé industriel et est réorganisée pour un abaissement significatif de ses charges de structure.

Le réseau de vente au détail connaît une forte augmentation d'activité et poursuit son développement par l'ouverture de cinq nouveaux magasins affiliés.

Le modèle de sac féminin Matilde de la marque LE TANNEUR remporte un vif succès auprès des consommatrices.

Dans une optique de croissance à l'export, le Groupe crée une filiale japonaise et une filiale chinoise.

Louis Vuitton Malletier cède sa participation à Hervé Descottes et au fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV.



2007

**L'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie LE TANNEUR**

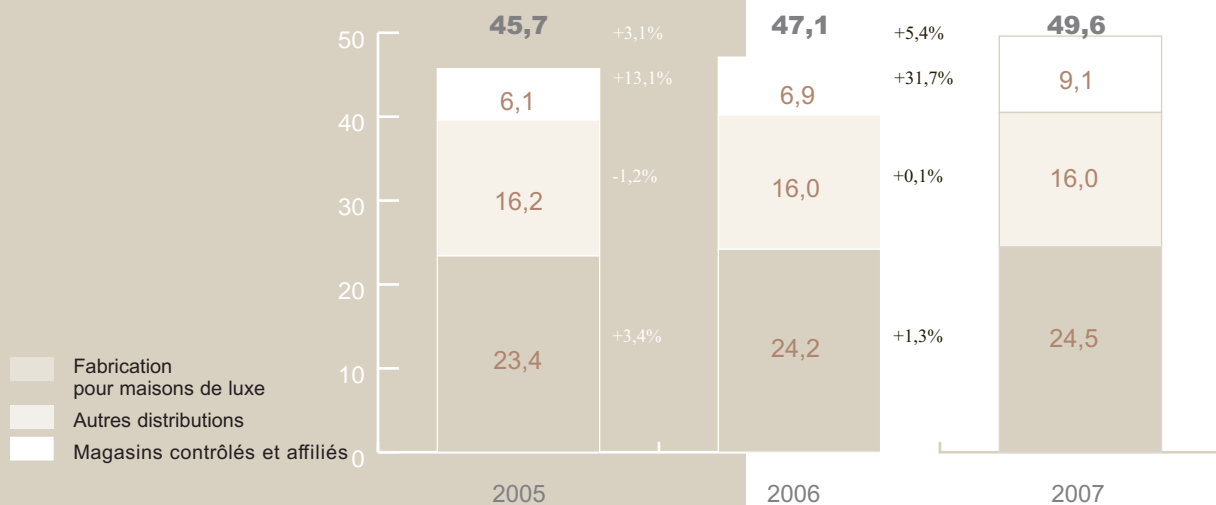
**L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, quatre magasins affiliés et deux boutiques en propre sont inaugurés, dont la vitrine-phare du Groupe au Carrousel du Louvre.**

**LE TANNEUR conserve pour la 2<sup>e</sup> année consécutive la place de réseau de franchise de maroquinerie le plus dynamique selon le classement de "Franchise Magazine".**

**Pour la première fois de son histoire, la marque LE TANNEUR fait son entrée en grands magasins japonais. Une licence est concédée au Groupe par AIR France pour la création, la fabrication et la commercialisation de lignes de bagages portant la marque AIR France by LE TANNEUR.**

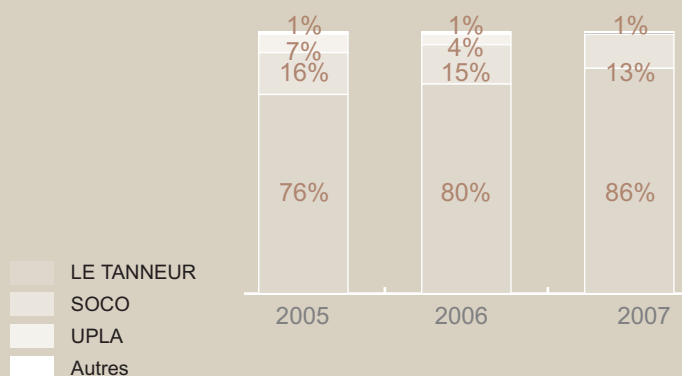
## Les chiffres clés (indiqués selon les normes IFRS)

### Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros

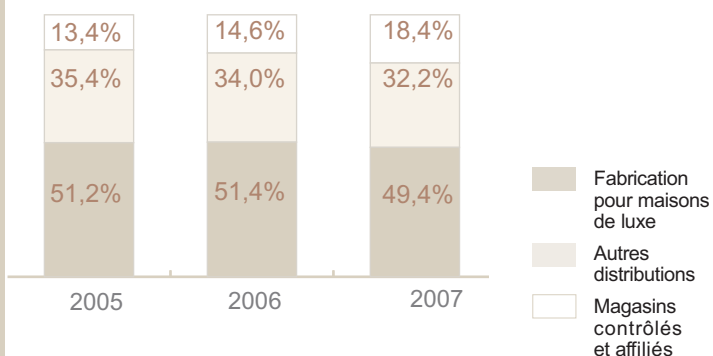


### Répartition du chiffre d'affaires par marque

hors fabrication pour maisons de luxe



### Répartition du chiffre d'affaires 2007 par activité

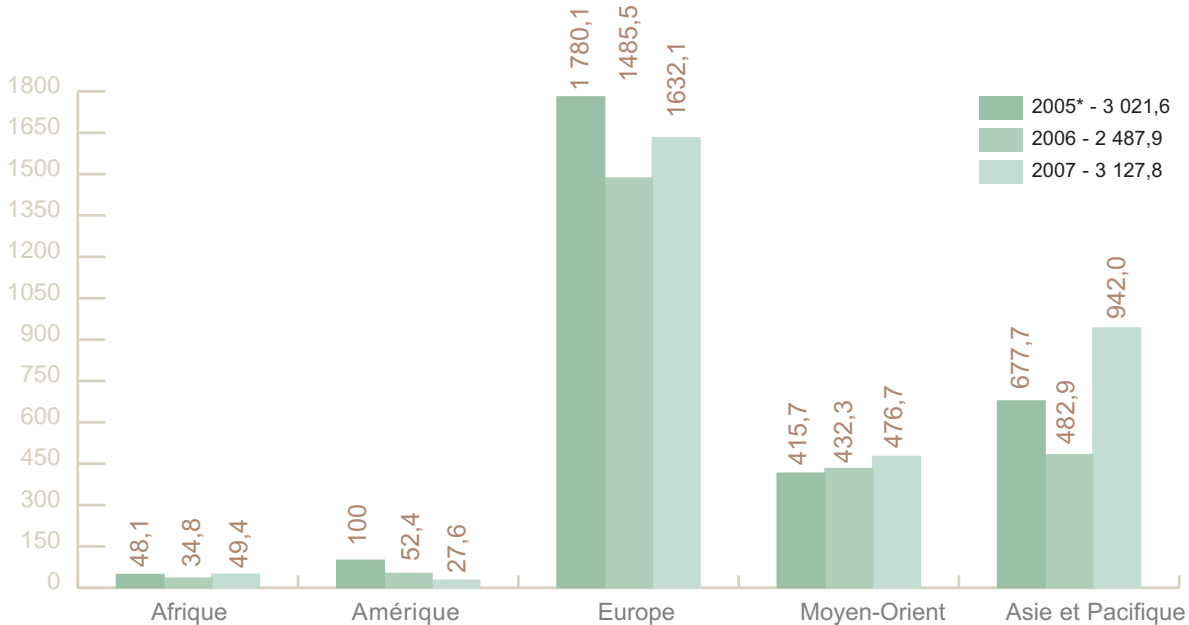


### Comptes de résultat comparés en millions d'euros

	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	45,74	47,10	49,62
Valeur ajoutée	16,55	15,90	15,94
EBE	0,93	0,63	1,12
Résultat opérationnel courant	0,23	0,25	0,58
Autres produits et charges opérationnels	0,22	0,22	-0,04
Résultat opérationnel	0,46	0,47	0,54
Résultat financier	-0,37	-0,16	-0,41
Résultat net avant activités abandonnées	0,06	0,40	0,21
Résultat net	0,06	0,26	0,19

## Répartition du chiffre d'affaires des Autres distributions Export en milliers d'euros

Par zones géographiques (hors fabrication pour maisons de luxe)



\* En 2005, le chiffre d'affaires export de la marque UPLA cédée en fin d'année s'était élevé à 406 K€.

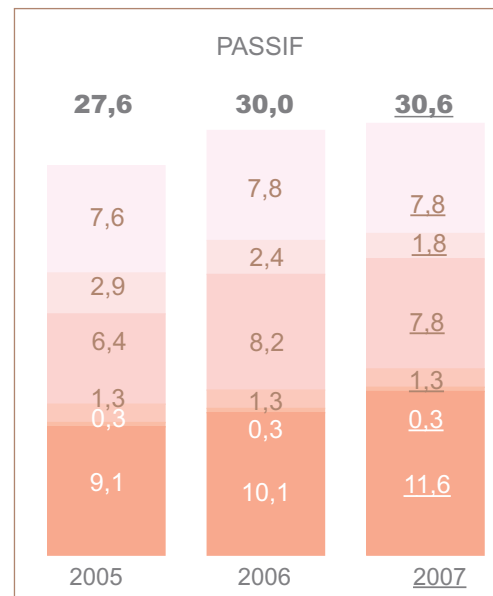
## Bilans comparés en millions d'euros

(au 31 décembre)



**ACTIF**

- Actif immobilisé
- Stocks
- Créances et comptes de régularisation(\*)
- Liquidités et quasi-liquidités



**PASSIF**

- Capitaux propres
- Dettes financières à plus d'un an
- Dettes financières à moins d'un an(\*)
- Provision pour indemnités de départ à la retraite
- Autres provisions
- Dettes fournisseurs et autres dettes

(\*) Les créances clients intègrent les factures cédées à la société d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly, la contrepartie est enregistrée en dettes financières à moins d'un an. Au 31 décembre 2007, le montant des créances cédées comprises dans le poste clients s'élève à 3,8 M€, la contrepartie est constatée en dettes financières à moins d'un an (5,91 M€ en 2006 et 5,44 M€ en 2005).



Une vision créative de notre métier

# créateur > fabricant

## créateur

**des gammes sans  
cesse renouvelées**

LE TANNEUR & CIE, à travers ses marques propres LE TANNEUR et SOCO, propose des gammes complètes de portefeuilles, sacs, serviettes et bagages.

A l'écoute permanente du marché, les équipes marketing analysent les collections passées, étudient les tendances de la saison, anticipent les évolutions de la mode.

L'imagination se met alors en marche : association des matières, design, choix des cuirs, mariage des couleurs...



LE



# > distributeur



STRATÉGIE

TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR & CIE, DES PR

## fabricant

### une qualité à l'épreuve du temps

Les collections haut de gamme sont fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers. Une démarche de chaque instant et dans la durée. A Belley, berceau de son histoire, le laboratoire du Groupe effectue de multiples opérations de contrôle qualité où les produits subissent de nombreux tests. Bijouteries, serrures, qualité des cuirs, tressages main, toutes les finitions sont passées au crible pour offrir une qualité exceptionnelle, dans le respect de la trilogie "qualité-prix-crativité" qui a forgé l'esprit du Groupe.

Deux usines lui appartenant, situées à Bort-les-Orgues (Corrèze), s'appuient sur le savoir-faire plus que centenaire afin de réaliser les créations de prestigieuses marques de luxe françaises.

Par ailleurs, la plupart des productions Marques propres sont désormais délocalisées en Chine, au Maghreb. Toutefois, et c'est une prise de position claire, LE TANNEUR & CIE s'est attaché depuis le début à suivre une éthique de travail stricte.

Une vision créative de notre métier

# créateur > fabricant

## distributeur

### le réseau LE TANNEUR, un concept haut de gamme de magasin

Pour mettre en avant son savoir-faire de maître maroquinier, LE TANNEUR s'est engagé depuis les années 90 dans le développement d'un concept de magasin qui soit le reflet du positionnement de la marque.

Les collections s'adressent à une clientèle exigeante, séduite par des accessoires de mode de grande qualité. Réalisés selon des critères spécifiques, les magasins reposent sur le concept d'un appartement élégant, bourgeois, contemporain.

LE TANNEUR propose ce concept moderne de magasin à des entrepreneurs autonomes à travers la commission-affiliation. Cette forme de distribution est la plus adaptée aux métiers de la mode.

Au 31 décembre 2007, le réseau compte 35 magasins à enseigne LE TANNEUR dont 15 en commission-affiliation.

LE TANNEUR a été identifié et reconnu par la Fédération Française de la Franchise. C'est le gage d'un

savoir-faire et du respect permanent du code de déontologie européen. En 2007, LE TANNEUR conserve pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la place de réseau de franchise de maroquinerie le plus dynamique selon le classement de "Franchise Magazine".



# > distributeur

## Le wholesale

En France, les marques du groupe LE TANNEUR & CIE sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.

Les marques sont également distribuées auprès de 600 détaillants multimarques français.

A l'export, LE TANNEUR & CIE diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Au Japon, une filiale contrôlée a été créée au début de l'année 2006 et l'entrée en 2007 de la marque LE TANNEUR dans les grands magasins japonais ouvre de belles perspectives au Groupe dans ce pays fort consommateur de maroquinerie.

LE TANNEUR & CIE a également constitué une filiale commerciale en Chine afin de prendre pied sur ce futur premier marché mondial.

Les marques LE TANNEUR et SOCO sont distribuées dans une quarantaine de pays.

## LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR



Les points de vente LE TANNEUR & CIE dans le monde

LE TANNEUR est l'une des quatre maisons françaises nées au XIX<sup>e</sup> siècle autour du travail du cuir. C'est la plus ancienne créée spécifiquement à partir de la maroquinerie.

La marque naît en 1898 de l'association d'un maroquinier et d'un tanneur qui déposent un brevet de porte-monnaie révolutionnaire, le "sans couture".



Aujourd'hui, LE TANNEUR propose des gammes complètes de portefeuilles, serviettes, sacs et bagages.

Les collections, fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers, s'adressent à une clientèle exigeante, séduite par des accessoires de mode de grande qualité.

Maison élégante et créative, LE TANNEUR interprète la mode pour n'en garder que l'essence.

C'est sur le positionnement de l'"élégance naturelle" que LE TANNEUR s'appuie pour affirmer sa personnalité.

# LE

CAMPAGNES HIVER ET ÉTÉ 2007





LE TANNEUR  
Elegance naturelle

MARQUES

CAMPAGNE été 2008

# TANNEUR

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR & CIE, DE



L'origine de SOCO remonte au XIX<sup>e</sup> siècle avec la création d'une tannerie à Bort-les-Orgues (Corrèze). En 1932, un atelier de maroquinerie est ouvert comme débouché pour la tannerie : la Société pour la vente du Cuir Ouvré (SOCO) est née et fabrique des galoches et des troussees de voyage garnies.



# SOCO

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR &



Dans les années 80, les collections de sacs s'étoffent et la ligne San Diego est créée. SOCO bouscule alors le marché plutôt conventionnel du sac à main en introduisant des couleurs et son style "conquête de l'ouest américain". En quelques années, SOCO devient un véritable phénomène de mode auprès des jeunes femmes de 20 à 30 ans.

Aujourd'hui, SOCO continue de proposer des sacs et de la petite maroquinerie, toujours pratiques et de qualité, à la personnalité si identifiable.

Dans les magasins LE TANNEUR, la marque SOCO complète efficacement et de façon cohérente, l'offre produits de la marque LE TANNEUR.

# CAHIER FINANCIER 2007

## sommaire

PAGE 14	la communication financière
PAGE 16	rapport du Conseil d'Administration
PAGE 32	rapport relatif au programme de rachat d'actions
PAGE 32	rapport relatif aux opérations sur titres des dirigeants
PAGE 32	rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
PAGE 34	document d'information annuel
PAGE 35	organigramme du Groupe
PAGE 35	analyse des risques
PAGE 39	comptes consolidés annuels au 31 décembre 2007
PAGE 43	annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2007
PAGE 69	comptes sociaux au 31 décembre 2007
PAGE 72	annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007
PAGE 88	rapports des Commissaires aux Comptes P 88 - rapport général P 89 - rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 P 90 - rapport spécial P 91 - rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne P 92 - rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions P 92 - rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription P 93 - rapport des commissaires aux comptes sur les émissions d'autres valeurs mobilières
PAGE 94	renseignements généraux
PAGE 100	texte des résolutions
PAGE 105	table de concordance
PAGE 107	table de réconciliation avec le rapport financier annuel

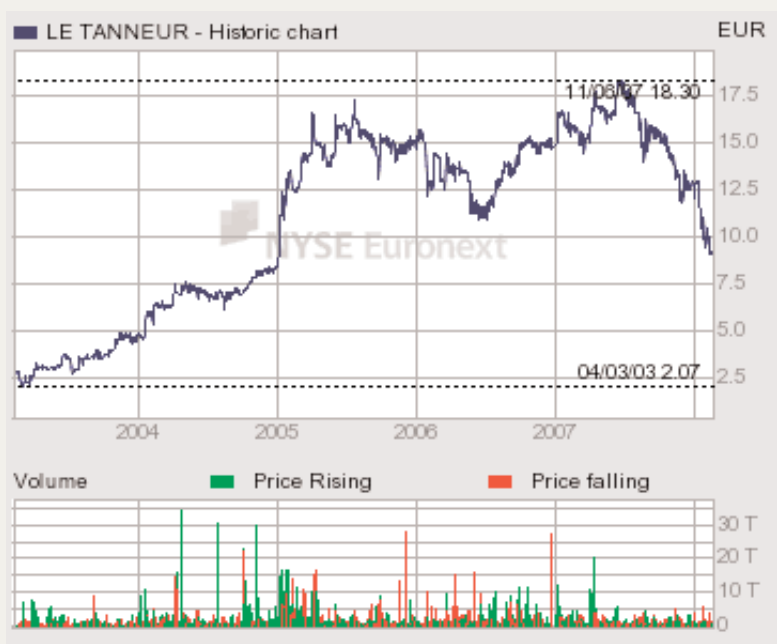


# la communication financière

## Répartition du capital au 31 décembre

	2007	2006	2005
Public	46,0%	45,8%	37,9%
Dirigeant	32,5%	32,9%	21,3%
D&P PME IV	15,5%	15,6%	-
Autres fonds d'investissement	5,4%	5,5%	12,3%
Cadres	0,4%	0,1%	1,4%
LE TANNEUR & CIE	0,2%	0,1%	-
Louis Vuitton Malletier	-	-	27,1%

## Evolution des cours de Bourse depuis 2003 (en euros) (source : Euronext)



## Cours en euros

	2005	2006	2007	2008 (08/04)
+ haut	17,25	15,75	18,30	13,00
+ bas	8,82	10,90	11,80	9,08
A la fin de la période	15,30	14,65	12,85	9,08
Volumes quotidiens	1 614	1 487	1 583	689

Nombre d'actions (Nominal de 3€)	1 402 125
Capitalisation boursière au 31 décembre 2005	21,2 M€ soit 15,30 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2006	20,4 M€ soit 14,65 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2007	18,0 M€ soit 12,85 € par action
Capitalisation boursière au 8 avril 2007	12,7 M€ soit 9,08 € par action
Cours au 17 décembre 2006	12,85 €
Fonds propres au 31 décembre 2007	7,6 M€ soit 5,57 € par action
Résultat net au 31 décembre 2007	187 K€ soit 0,13 € par action
PER au 31 décembre 2007	98

## Evolution des cours et volumes (source : Euronext)

	Cours (en €)			Nombre de titres échangés
	plus haut	plus bas	moyen	
déc-05	15,41	14,50	15,00	51 894
janv-06	15,75	12,21	14,82	25 387
févr-06	14,50	12,50	13,55	29 751
mars-06	14,50	12,55	13,42	44 249
avr-06	14,00	12,98	13,51	63 786
mai-06	13,60	11,22	12,65	46 516
juin-06	11,90	10,91	11,45	33 715
juil-06	12,94	10,90	12,06	47 833
août-06	14,00	12,60	13,42	28 542
sept-06	15,00	13,25	13,88	81 101
oct-06	15,35	14,69	15,00	58 086
nov-06	15,10	14,47	14,82	38 801
déc-06	15,25	14,65	14,97	45 049
janv-07	15,00	16,68	16,23	61 787
févr-07	16,37	14,92	15,73	36 382
mars-07	15,81	14,50	15,28	31 335
avr-07	17,80	16,00	16,97	69 920
mai-07	16,96	16,10	16,58	28 175
juin-07	18,30	16,50	17,81	34 011
juil-07	17,85	16,60	17,20	19 444
août-07	16,64	13,95	15,55	31 583
sept-07	15,97	15,16	15,57	18 283
oct-07	15,63	14,12	14,88	20 765
nov-07	14,38	11,80	13,02	27 920
déc-07	13,49	12,11	12,76	18 811
janv-08	13,00	9,00	11,23	17 813
févr-08	10,59	9,10	9,70	7 260
mars-08	10,28	9,72	9,91	13 248

## La communication financière

### Actionnaires nominatifs

CM – CIC Titres  
Service aux Emetteurs  
6 avenue de Provence  
75441 Paris Cedex 09

### Relations actionnaires

Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60  
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

### Communication financière et presse

AMP Consultants (Alain BOCHER) - Tél. 01 40 55 01 84  
e-mail : alainbocher@ampconsultants.fr

## Calendrier d'information financière 2008

### Chiffre d'affaires annuel 2007

30 janvier 2008

### Résultats annuels 2006

16 avril 2008

### Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2008

16 avril 2008

### Chiffre d'affaires 2<sup>e</sup> trimestre et 1<sup>er</sup> semestre 2008

30 juillet 2008

### Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2008

28 août 2008

### Chiffre d'affaires 3<sup>e</sup> trimestre 2008

29 octobre 2008

## **Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Nous vous proposerons également d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions et à émettre des bons de souscription d'actions.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

## **1 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE**

### **1.1 - Faits marquants**

L'exercice 2007 a été marqué essentiellement par les opérations suivantes :

#### LA FORTE PROGRESSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION À L'EN-SEIGNE LE TANNEUR

Avec l'ouverture en 2007 des magasins affiliés d'Aix-en Provence, La Rochelle, Nîmes et Poitiers et des magasins détenus en propre du Carrousel du Louvre et d'Arcueil, le réseau de distribution de détail compte 35 points de vente.

Dans la continuité de l'exercice 2006 et en dépit d'un climat général de consommation peu favorable, l'activité des magasins contrôlés et affiliés a progressé de +24% à périmètre constant. En 2007, le chiffre d'affaires de l'activité de détail représente 18% du chiffre d'affaires commercial social contre 15% en 2006. Cette performance valide les efforts de création entrepris par la Société et le positionnement qualité-prix, désormais très attractif, de l'offre produit.

Le stand LE TANNEUR au salon de la Franchise de mars 2007 a connu une fréquentation accrue et le réseau d'affiliation inauguré avec Bordeaux fin 2004 conserve pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la place de

réseau de franchise de maroquinerie le plus dynamique selon le classement de " Franchise Magazine ".

Le 8 février 2007, LE TANNEUR & CIE a signé un contrat de bail pour un magasin détenu en propre au Carrousel du Louvre, cœur du Paris touristique, destiné à devenir la vitrine-phare du Groupe. L'ouverture après aménagement des locaux a eu lieu le 31 juillet 2007 et permet d'ores et déjà de renforcer et valoriser l'image de l'enseigne LE TANNEUR à l'international.

#### LA BAISSÉ DE RENTABILITÉ DE L'ACTIVITÉ DE FABRICATION POUR MAISONS DE LUXE

Le chiffre d'affaires de ce secteur a progressé de 1,3% en un an et représente 49% du chiffre d'affaires social 2007. Cette hausse d'activité n'a que partiellement compensé la baisse de rentabilité importante constatée au cours de l'exercice qui s'explique d'une part par l'arrêt d'un modèle de sac femme d'un donneur d'ordres et d'autre part par un renouvellement important des produits et la multiplication des petites séries. La contribution de cette activité au résultat 2007 de la société s'élève à 1,5 M€, en diminution de 1,8 M€ en un an et de 3,7 M€ depuis 2004.

#### LE REDÉMARRAGE DE LA ZONE JAPON

La filiale LE TANNEUR Japan K.K. créée en janvier 2006 a plus que doublé ses ventes en un an en réalisant un chiffre d'affaires de 843 K€ en 2007. L'année a été marquée par des investissements importants et par l'entrée dans les grands magasins japonais de la marque LE TANNEUR désormais commercialisée dans 3 chaînes différentes de l'archipel. Fin 2007, 1 shop in shop de 70 m<sup>2</sup> à Tokyo et 2 corner shops à Hiroshima et Sapporo gérés en toute autonomie par le Groupe comme autant de magasins contrôlés viennent s'ajouter à 5 corners classiques. Par ses efforts renouvelés sur cette zone, LE TANNEUR & CIE entend devenir à terme un acteur significatif du marché japonais en quête de marques alternatives aux géants du luxe.

#### LE CO-BRANDING AIR FRANCE BY LE TANNEUR

Le 9 janvier 2007, AIR France a concédé pour 3 ans à LE TANNEUR & CIE une licence de création, fabrication et commercialisation de bagages portant la marque AIR France by LE TANNEUR. En raison des délais de création, de développement et de production, les premières ventes ne sont intervenues qu'en toute fin d'année 2007. Cet accord va permettre au Groupe d'étoffer son offre produits, d'accéder à de nouveaux débouchés commerciaux et d'accroître sa notoriété à l'international.

L'INTERVENTION D'UN CABINET SPÉCIALISÉ

En février 2007, le Groupe a décidé de collaborer avec un cabinet de conseil sur deux projets : la rationalisation de l'offre et du merchandising des magasins, l'optimisation de la performance industrielle de la fabrication pour maisons de luxe. Cette intervention a représenté un coût ponctuel de 159 K€.

CESSION DE L'USINE ROUMAINE

Au cours de l'exercice 2006, l'activité Marques propres s'est réorganisée pour se tourner résolument vers le marketing et la distribution et affirmer la pertinence du positionnement de la marque LE TANNEUR. La fabrication des Marques propres a été confiée en totalité aux sous-traitants externes au Groupe situés en Chine, en Inde et au Maghreb. Dans ce contexte, les productions de l'usine de la filiale roumaine Luxrom avaient été arrêtées en octobre 2006 et le bâtiment industriel a été cédé à sa valeur nette comptable pour un prix de vente de 500 K€ en mars 2007. Le Conseil d'administration du 29 mars 2007 a décidé une diminution du capital de Luxrom du même montant ainsi que la dissolution de la filiale qui, après les fastidieuses mais nécessaires démarches administratives locales, interviendra au cours du premier semestre 2008.

UNE NOUVELLE DIRECTION COMMERCIALE DES MARQUES PROPRES

En mai 2007, l'équipe de direction s'est renforcée grâce à l'arrivée d'une directrice commerciale France issue du monde la mode et de la distribution qui devrait contribuer à dynamiser les forces de vente.

**1.2 - Analyse de l'activité et des résultats de la Société mère**

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors cessions d'approvisionnements de 49,1 M€ contre 47,1 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,2%.

En comparaison avec l'année précédente, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail (9,1 M€) ont augmenté de 31,8%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (6 en 2006 et 6 en 2007) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 23,8% à périmètre constant.

- En France, les ventes aux détaillants multi-marques et aux grands magasins (11,8 M€) ont bénéficié d'une légère progression de 0,4% et ont été freinées en fin d'année 2007 par des retards de livraison notamment en provenance de sous-traitants indiens.

- A l'exportation, l'activité en hausse de 4,1% se développe au Japon, en Espagne, au Portugal, en Suisse, au Luxembourg, en Grèce et au Moyen-Orient.

- La Fabrication pour maisons de luxe (24,5 M€) a connu une progression de 1,3% qui n'a pas suffi à compenser la baisse de contribution de l'activité.

Pour l'activité Marques propres, le chiffre d'affaires de la marque principale LE TANNEUR a représenté 86% du total (contre 80% en 2006) et celui de la marque secondaire SOCO est passé de 15 à 13%.

Les charges d'exploitation représentent un total de 50,6 M€, contre 49,8 M€ pour l'exercice précédent. La variation s'explique notamment par :

- L'augmentation des achats consommés de matières premières et approvisionnements supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait de la baisse du taux de marge de la Fabrication pour maisons de luxe par rapport à l'exercice précédent et de la hausse d'activité avec l'une des maisons de luxe donneurs d'ordres à qui la Société facture un produit fini complet incluant la part matières qu'elle approvisionne préalablement à la fabrication,

- Un recours plus important de la Fabrication pour maisons de luxe au personnel intérimaire entre 2006 et 2007,

- La hausse des locations immobilières en raison du magasin de Levallois-Perret ouvert fin 2006 et des nouveaux points de vente du Carrousel du Louvre et d'Arcueil,

- L'augmentation des impôts et taxes avec une rectification de 120 K€ relative à la taxe professionnelle des exercices 2004 à 2006 notifiée à la suite d'un contrôle fiscal,

- La diminution de la charge de rémunération du personnel du fait de la réorganisation de l'activité Marques propres conduite en 2006 (les salaires et charges ont globalement baissé de 4,5%).

Les dotations d'exploitation aux amortissements ont augmenté de 9,2%. La variation des dépréciations de stocks a représenté une charge de 97 K€ due à des matières premières de la Fabrication pour maisons de luxe devenues obsolètes en raison de modèles non renouvelés. Des créances ont été dépréciées pour un montant de 102 K€ en raison de défaillances de paiement.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 1 074 K€ contre 435 K€ pour l'exercice précédent. En terme de répartition sectorielle, ce solde intermédiaire connaît une diminution sur l'activité de Fabrication pour maisons de luxe qui reste rentable mais voit sa profitabilité fortement entamée comme expliqué dans les faits marquants. Cette baisse est plus que compensée par une hausse de contribution de 2,1 M€ de l'activité Marques propres et par une diminution de 0,4 M€ des frais de structure communs aux deux activités.

Le résultat financier s'établit à -844 K€ contre -311 K€ pour l'exercice 2006. L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par un recours plus important à l'endettement financier à la suite de l'investissement du Carrousel du Louvre, ainsi que par la hausse des taux sur l'exercice. Le gain net de change de 245 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises, la Société ayant bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 83 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles. Les titres de la filiale LE TANNEUR Japan ont été dépréciés pour 72 K€ et la créance rattachée à cette participation pour 261 K€. La créance rattachée à la participation dans la filiale hongkongaise Sopadima Far East a été dépréciée en totalité à hauteur de 137 K€. Quant aux titres de la filiale Luxrom, ils ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation à hauteur de 59 K€.

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à 230 K€ alors qu'il s'élevait à 124 K€ en 2006.

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la cession du magasin de la rue Beaurepaire à Paris et à l'immobilisation d'une charge d'entretien de 2004 à la suite du contrôle fiscal notifié en cours d'exercice. Il se chiffre à 74 K€ contre 260 K€ en 2006.

Un crédit d'impôt de 100 K€ ayant été enregistré sur l'exercice, le résultat net s'établit à 403 K€ contre 477 K€ pour l'exercice 2006.

Le ratio d'endettement sur capitaux propres de la Société est passé de 11,9% à fin 2006 à 36,3% à fin 2007. Le ratio d'endettement sur chiffre d'affaires s'établit à 6,8% en 2006, contre 2,2% en 2006..

### 1.3 - Activités en matière de recherche et de développement

Pour ses collections Marques propres, LE TANNEUR & CIE dispose dans son bureau parisien d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de

prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la direction du marketing. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché. La direction générale est fortement impliquée dans l'activité de création et de développement.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier et ont permis à la Société d'enregistrer un produit de 100 K€ au titre du crédit impôt recherche sur l'exercice 2006 et de 100 K€ en 2007.

## 2 - ACTIVITÉ DU GROUPE

### 2.1 - Filiales

Les filiales de la société LE TANNEUR & CIE sont toutes détenues à 100% par la maison-mère à l'exception de LE TANNEUR Chine Co LTD, qui est entièrement contrôlée par Sopadima Far East. Les filiales s'inscrivent dans le prolongement de l'activité de la maison-mère. Au cours de l'exercice 2007, il n'y a pas eu de transaction intragroupe entre les filiales.

#### 2.1.1 Luxrom

La vocation initiale de la filiale dont l'usine a ouvert en février 2001 était la sous-traitance pour le compte de la maison-mère. A la suite de la relocalisation des productions des marques propres du Groupe, de la cession de la marque UPLA et de la volonté du Groupe de se désengager des activités industrielles pour les Marques propres, les productions de Luxrom pour LE TANNEUR & CIE ont cessé au cours du premier semestre 2006 et la majeure partie des effectifs a été reprise début octobre 2006 par une entreprise locale de maroquinerie. Au 31 décembre 2007, l'effectif de Luxrom est nul.

Le bâtiment industriel a été cédé à sa valeur nette comptable pour un prix de vente de 500 K€ en mars 2007. Le Conseil d'administration du 29 mars 2007 a décidé une diminution du capital de Luxrom du même montant ainsi que la dissolution de la filiale qui, après les fastidieuses mais nécessaires démarches administratives locales, interviendra finalement au cours du premier semestre 2008. Au 31 décembre 2007, l'actif immobilisé de Luxrom est nul et l'actif net se compose principalement de comptes avec la maison-mère sans incidence sur la situation nette consolidée après élimination des éléments réciproques.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Autres produits opérationnels courants	26
Charges de personnel	(11)
Impôts et taxes	(4)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(15)
Autres charges opérationnelles courantes	(36)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(40)</b>
Autres charges et produits opérationnels	8
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(32)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(25)</b>

En application de la norme IFRS 5, la perte de la filiale est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

### 2.1.2 Sopadima Far East

Sopadima Far East gère et contrôle pour le compte du Groupe les activités des sous-traitants implantés en Chine. L'effectif de cette filiale basée à Hong-Kong est passé de 2 à 3 personnes en cours d'année. La commission perçue par la filiale en vertu du contrat de services signé avec la Société-mère constitue sa seule source de chiffre d'affaires.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	186
Achats consommés	(2)
Charges de personnel	(97)
Autres charges opérationnelles courantes	(59)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>28</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(26)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>2</b>

### 2.1.3 | LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA

Cette filiale belge exploite depuis décembre 2003 un magasin à enseigne LE TANNEUR situé dans la Galerie du Roi à Bruxelles.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	180
Achats consommés	(113)
Charges de personnel	(57)
Impôts et taxes	(2)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(15)
Autres charges opérationnelles courantes	(68)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(75)</b>
Autres charges et produits opérationnels	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(75)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(7)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(82)</b>

### 2.1.4 LE TANNEUR Japan K.K.

Le 6 janvier 2006, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale japonaise dont l'objet est d'importer et de distribuer les produits de marques propres du Groupe sur le territoire japonais, grand consommateur de maroquinerie. Cette filiale détenue à 100% emploie quatre salariés au 31 décembre 2007. L'activité commerciale et les investissements réalisés au Japon en 2007 sont décrits dans les faits marquants.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	843
Autres produits opérationnels courants	123
Achats consommés	(572)
Charges de personnel	(192)
Impôts et taxes	(2)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(92)
Autres charges opérationnelles courantes	(566)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(459)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(17)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(476)</b>

**2.1.5 LE TANNEUR Chine Co LTD.**

Le 17 octobre 2006, Sopadima Far East a créé une filiale chinoise entièrement contrôlée dont l'objet est de distribuer les produits du Groupe sur le territoire chinois. Cette filiale emploie un salarié au 31 décembre 2007. En raison de performances décevantes, le shop in shop LE TANNEUR ouvert en décembre 2006 par un partenaire local dans un Mall à Hangzhou près de Shanghai a été fermé en fin d'année. En conséquence, les frais de structure de la filiale ont été revus à la baisse. Au 31 décembre 2007, les produits de la marque LE TANNEUR sont commercialisés dans un corner de grand magasin à Shanghai par un partenaire local. Le Groupe étudie les différentes options à sa portée pour un développement rentable.

Le capital de 120 000 € libéré en 2006 à hauteur de 60 000 € a été versé en totalité début janvier 2007 puis porté à 180 000 € en mai 2007. En fin d'année 2007, un contrat de prêt d'une enveloppe globale de 120 000 € a été mis en place entre LE TANNEUR & CIE et la filiale chinoise. Une première tranche de 30 000 € a été tirée en janvier 2008.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	76
Autres produits opérationnels courants	100
Achats consommés	(137)
Charges de personnel	(36)
Impôts et taxes	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20)
Autres charges opérationnelles courantes	(106)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(124)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(6)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(130)</b>

**2.2 - Comptes consolidés et rapport sur la gestion du Groupe**

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Le chiffre d'affaires consolidé est très proche de celui des comptes annuels de la Société-mère. Il s'établit à 49,6 M€ contre 47,1 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,4% (cf. §1.2 pour les commentaires sur l'évolution des ventes par activité).

Le résultat opérationnel courant qui s'élève à 580 K€ a été pénalisé par la contribution négative de -458 K€ de la filiale japonaise (démarrage d'activité en grands magasins) et de -124 K€ de la filiale chinoise. En dépit de la baisse significative de contribution de la fabrication pour maisons de luxe, il a toutefois plus que doublé par rapport à l'année 2006, fortement impactée par la réorganisation de l'activité Marques propres qui connaît désormais une progression importante de sa contribution.

Après des autres produits et charges opérationnels de -43 K€, un résultat financier de -407 K€, un crédit d'impôt recherche de 100 K€ et une charge d'impôt différé de -17 K€, le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ressort à 212 K€ contre 404 K€ en 2006.

En application de la norme IFRS 5, la perte de la filiale roumaine Luxrom (arrêt d'activité) est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession. Le résultat net après résultat des activités arrêtées ou en cours de cession s'établit à 187 K€.

La situation nette consolidée représente 7,8 M€, soit 5,57 € par action.

En raison d'un endettement à court terme plus important (recours à la tranche B de l'emprunt pour le financement du magasin du Carrousel du Louvre), le ratio d'endettement est passé de 98% en 2006 à 100% à fin 2007. En neutralisant les créances affacturées ou faisant l'objet de " cessions Dailly " classées en dettes financières court terme selon les normes IFRS, le ratio d'endettement net s'établit à 51,0% à fin 2007 contre 22% à fin 2006.

Au cours de l'année 2007, les investissements du Groupe ont concerné principalement des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail avec en particulier l'ouverture du magasin du Carrousel du Louvre et de celui d'Arcueil, la mise en place de corners en grands magasins japonais et des matériels et outillages pour le site industriel de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues.

**3 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Les principaux risques auxquels est soumis le

Groupe sont décrits dans le chapitre 4 Analyse des risques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a pas subi de changement significatif depuis la fin de l'exercice 2007.

#### 4 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. LE TANNEUR & CIE n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme et options plain vanilla.

#### 5 - EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

En 2008, le Groupe prévoit de développer son activité et sa rentabilité grâce aux leviers suivants :

- **Un plan d'action spécifique " Fabrication pour maisons de luxe "**

Le Groupe est en cours d'identification des points d'intervention qui vont lui permettre d'enrayer la baisse de rentabilité de cette activité. Un renforcement de l'équipe d'encadrement est prévu pour une meilleure gestion des flux au sein des ateliers. Parallèlement, le système d'information et l'organisation doivent être améliorés pour une analyse plus précise de la marge de chaque produit en fabrication, afin de permettre une réactivité accrue aux paramètres de productivité, de consommation de matières premières et de calibrage des approvisionnements.

- **Le développement de la distribution de détail**

Première expérience d'affiliation LE TANNEUR à l'étranger, le magasin de Luxembourg a ouvert ses portes en février 2008. Pour cette année, le Groupe s'est fixé l'objectif d'inaugurer 5 autres points de vente franchisés afin que le parc de magasins à l'enseigne atteigne au moins 40 unités d'ici fin décembre.

Grâce à son expertise dans le domaine de la distribution de détail, les 6 corners gérés en toute autonomie par LE TANNEUR & CIE dans des grands magasins français connaissent des progressions d'activité importantes et le Groupe prévoit la mise en place de corners analogues en 2008.

Sur un mode de fonctionnement très proche de la

commission-affiliation en magasin, l'exploitation du site de e-commerce [www.etanneur.com](http://www.etanneur.com) a été confiée à un prestataire spécialisé qui devrait développer fortement l'activité et la contribution de cette forme de distribution de détail.

- **Le développement de l'export**

Un nouveau corner shop de 30 m<sup>2</sup> a été mis en place en février à Tokyo dans une 4<sup>ème</sup> chaîne de grand magasin. Parallèlement au Japon, territoire export prioritaire pour le Groupe, LE TANNEUR & CIE entend progresser sur deux autres zones d'importance, l'Europe et le Moyen-Orient.

- **Une offre marketing en amélioration constante**

LE TANNEUR & CIE cherche à renouveler le remarquable succès de la ligne Matilde avec des créations mode, à la fois élégantes, modernes, fonctionnelles et de qualité, destinées à la femme comme à l'homme et proposées à un prix de vente raisonnable. Les collections 2008 connaissent un très bon accueil qui incite le Groupe à suivre deux directions dans le domaine de la création : la montée en gamme du sac féminin avec l'utilisation de matières recherchées et d'accessoires distinctifs, l'évolution subtile de l'offre masculine en cohérence avec les besoins et les envies de l'homme contemporain. Les nouvelles lignes de bagages AIR France by LE TANNEUR, par leur diversité de style et de positionnement prix, viennent compléter l'offre produit et devraient permettre un développement d'activité significatif.

Le positionnement de la marque LE TANNEUR comme un acteur de la mode va également être appuyé par une communication publicitaire dans la continuité de la direction prise ces dernières années et dont les retombées commerciales et marketing ont validé l'efficacité.

#### 6 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31/12/2007

Un contrôle URSSAF est actuellement en cours. Aucun autre événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2007.

#### 7 - INFORMATIONS SOCIALES

Le fort développement de l'activité Marques propres mentionné précédemment a eu une incidence sur les besoins en personnel de l'année 2007. La nouvelle direction commerciale évoquée dans les faits marquants rassemble désormais les différents réseaux de distribution (magasins en propre, magasins affi-



liés, grands magasins, équipe commerciale pour les détaillants multimarques), elle se renforce et met en œuvre de nouvelles orientations pour dynamiser le potentiel humain et affirmer une organisation plus efficace dans l'accompagnement de la stratégie commerciale.

### 7.1 - Effectifs

L'effectif inscrit moyen de la société LE TANNEUR & CIE de l'exercice 2007 qui s'élève à 479 salariés est resté stable par rapport à celui de 2006 qui était de 472 salariés.

En équivalent temps plein, l'effectif moyen s'établit à 459 personnes contre 455 pour l'exercice précédent. Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2007 s'élève à 484 dont deux personnes en contrat de professionnalisation faisant partie du personnel de vente et deux apprentis, soit une augmentation de 22 salariés par rapport à la fin de l'exercice précédent s'expliquant principalement par :

- Deux ouvertures de magasins en propre : sept personnes recrutées et en poste,
- Une ouverture de stand en grand magasin : une création de poste,
- Six créations de poste sur l'établissement de Paris (bureau de style, communication publicitaire, direction commerciale),
- Des embauches d'opérateurs sur le site industriel de Bort-les-Orgues,
- La conclusion de contrats à durée déterminée de longue durée du fait de suspension de contrat de travail (congés sabbatiques, longues maladies, congés formation).

En 2007, la Société a procédé à 45 embauches sous contrat à durée indéterminée (contre 38 en 2006), dont 15 contrats liés à la rotation du personnel de vente, 12 contrats dus à l'ouverture de points de vente (magasins du Carrousel du Louvre et du Centre Commercial d'Arcueil, Printemps de Lille, BHV de l'homme à Parly 2 et BHV Rivoli homme), 10 contrats liés à la l'embauche d'intérimaires à Bort-Les-Orgues, 6 créations de poste à Paris et 2 remplacements de poste liés à des départs (un à Paris, un à Belley). En plus de ces embauches, elle a intégré trois contrats en alternance qui n'entrent pas dans l'effectif (2 contrats d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation).

116 contrats à durée déterminée ont été conclus (contre 63 en 2006) principalement lors des soldes, des fêtes de fin d'année et des remplacements de congés pour un total de 100 contrats sur le personnel

de vente. 6 contrats à durée déterminée concernent les sites de Paris, Belley et Bort pour des motifs de remplacement de courte durée et pour surcroît temporaire d'activité. 10 contrats à durée déterminée ont été établis du fait de remplacements de longue durée tels que maladie, maternité et congé individuel de formation sur l'ensemble des établissements.

Le total des départs s'est élevé à 143 (contre 130 en 2006). Ils concernent des fins de contrat à durée déterminée (104), des démissions (17), des fins de période d'essai (9), des licenciements pour motif non économique (6), des licenciements pour inaptitude (2), des départs en retraite (3) et 2 ruptures de contrat d'un commun accord.

L'année 2007 est le reflet d'une activité plus importante avec un nombre total d'entrées et de sorties en augmentation par rapport à l'année 2006 et une progression significative concernant les entrées (18%) alors que les sorties n'augmentent que de 10%. La comparaison du nombre de CDD entre 2006 et 2007 en est un exemple encore plus parlant : près de 80% de contrats conclus en plus dans le cadre entre autre des renforts pour les soldes de janvier (11 contrats) et pour les fêtes de fin d'année (22 contrats) et ce malgré la présence de stagiaires en vente en décembre 2007 dans le cadre d'un partenariat avec une école de commerce. De plus, les absences maladie et les maternités ont été plus importantes en 2007, nécessitant des remplacements (augmentation de 34% des jours d'arrêts de travail pour maladie et de 185% pour la maternité).

### 7.2 - Organisation du temps de travail

Au cours de l'exercice, des salariés de l'usine de Bort-les-Orgues et de l'établissement de Belley ont réalisé ponctuellement et exceptionnellement des heures supplémentaires. Il est à noter que la modulation du temps de travail a été étendue à certains services du site de Belley avec pour objectif de limiter le recours aux heures supplémentaires et à l'intérim.

La Société a également eu recours à des contrats de travail temporaires notamment dans l'usine de Bort-les-Orgues, à Belley, dans les magasins et les stands de grands magasins lorsque le recrutement sur des missions courtes s'avère difficile.

### 7.3 - Rémunérations

#### 7.3.1 Masse salariale

La masse salariale s'est élevée à 10,0 M€ sur l'exercice pour un total chargé de 13,7 M€.

En 2006, elle s'élevait à 10,7 M€ pour un total brut

chargé de 14,4 M€ ; les charges de personnel sont donc en diminution.

### 7.3.2 Intéressement

Un accord triennal d'intéressement a été signé pour la période 2007-2009 cumulant les conditions signées préalablement entre l'accord 2004-2006 et ses avenants.

### 7.3.3 Autres avantages sociaux

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie d'une couverture complémentaire pour les frais de santé ; le personnel cadre et agent de maîtrise est inscrit à un régime de prévoyance.

Les cadres bénéficient toujours d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation entièrement financé par la Société. Le régime a été simplifié au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par le rassemblement des deux contrats existant en un contrat unique sur lequel est versée la totalité des cotisations.

La Société organise sur chacun de ses trois établissements principaux une remise annuelle de médailles du travail.

## 7.4 - Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

En juillet 2007, les grilles de rémunération mises en place en 2001 ont été revalorisées afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie et de maintenir la motivation des salariés. Le salaire minimum de chaque niveau de la grille a été augmenté au minimum de 2,30% pour les catégories ouvriers et ETAM bénéficiaires d'une prime d'ancienneté. La négociation a également permis de porter l'augmentation de la grille à un niveau plus important pouvant aller jusqu'à 3,95% pour les salariés qui n'ont jamais pu obtenir une prime d'ancienneté du fait de son abrogation conventionnelle. L'entreprise a ainsi rétabli une partie des distorsions entre les bénéficiaires de la prime d'ancienneté et ceux qui n'ont pu y avoir droit depuis le 18 mai 1994.

L'accord sur les négociations salariales a ajouté à la prime de présence une enveloppe d'un montant équivalent répartie entre les groupes de travail selon un critère de rendement. Le calcul de ces deux avantages est mensuel.

Le taux de l'indemnité kilométrique a été revalorisé. Au cours de l'exercice, un avenant à l'accord 35 heures a été signé le 9 mai 2007 après consultation des représentants du personnel. Cet avenant modifie deux articles sujets à interprétation de l'accord principal et étend la modulation aux services logistiques produits finis, contrôle sous-traitance et service après-vente de l'établissement de Belley. Les accords

collectifs précédemment signés sont les suivants :

- accord d'établissement sur les classifications et salaires minima conventionnels garantis au personnel ouvrier : juin 2001,
- accord de classification du personnel ETAM et cadres : juin 2002,
- accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail signé en décembre 2005 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 7.5 - Conditions d'hygiène et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des établissements de la Société dont la taille en justifie l'existence. Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale auprès de la médecine du travail tous les deux ans selon la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne les salariés en surveillance médicale renforcée qui continuent à être suivis tous les ans.

## 7.6 - Formation professionnelle

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de l'exercice 2007 ont représenté un montant de 126 680 € correspondant à 1,45% de la masse salariale de la Société, soit un montant de 44% de dépassement par rapport à l'obligation légale. Ce dépassement a été entièrement financé par des fonds mutualisés au titre de la professionnalisation et au titre de la sur-mutualisation des fonds de formation de notre OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : management (34,85%), industrie (29,24%), bureautique (17,71%), anglais (13,18%), PAO (3,42%), juridique (1,60%).

En terme d'heures effectuées : management pour 284 heures, industrie pour 759 heures, bureautique pour 133 heures, anglais pour 184 heures, PAO pour 24 heures et juridique 14 heures.

15% des salariés dont 37% provenant du personnel ouvrier et employé, et 32% d'hommes et 68% de femmes, ont bénéficié d'actions de formation pour un nombre total de 1398 heures.

Les dépenses engagées ont représenté pour 16% d'entre elles des actions servant à adapter et augmenter le capital des compétences internes à l'entreprise et pour 84% le développement des compétences.

L'entreprise intègre dans son plan de formation les demandes au titre du Droit Individuel à la Formation : 24,69% du budget a été consacré au DIF.

### 7.7 - Egalité professionnelle

La Société veille à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

### 7.8 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La Société n'emploie pas de travailleurs handicapés et verse à ce titre une cotisation auprès de l'Agefiph.

### 7.9 - Œuvres sociales

Une subvention de 0,8% de la masse salariale est accordée aux comités d'entreprise, dont 0,6% pour les œuvres sociales et 0,2% pour le budget de fonctionnement.

### 7.10 - Sous-traitance

La Société sous-traite la production de son activité Marques propres qui représente 50,1% de son chiffre d'affaires commercial en 2007. Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards.

La Société s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail grâce à des déplacements répétés sur place.

## 8 - CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

L'activité de la Société n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement. Elle ne nuit aucunement à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces végétales protégées.

La maroquinerie n'est pas concernée par la législation sur les articles contenant du nickel car les accessoires utilisés ne sont pas en contact permanent avec la peau du consommateur. Par ailleurs, les cuirs provenant de bétail pouvant être potentiellement atteint de la maladie de la vache folle, interdits à la vente, ne sont pas

utilisés par la Société.

La consommation en eau de la Société est faible, puisqu'elle a représenté un montant de 10,2 K€ pour l'année 2007. La consommation d'énergie se limite à l'électricité, le combustible et le carburant et elle s'est élevée à 138,5 K€ sur l'année. Les matières premières consommées par la Société sont principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement et d'expédition. La consommation de matières premières s'est élevée à 11,3 M€ sur l'année.

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. En outre, les membres du personnel se déplaçant chez les sous-traitants s'assurent des mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement.

## 9 - RÉPARTITION DU CAPITAL ET ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Les personnes morales ou physiques détenant au 31 décembre 2007, à notre connaissance, une participation supérieure aux seuils prévus par la loi sont les suivantes :

- \* plus du quart du capital social et des droits de vote : l'ensemble constitué entre la société "Financière Descottes", Mme Jocelyne Descottes et M. Hervé Descottes,
- \* plus des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement "Développement & Partenariat PME IV",
- \* plus du vingtième du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement "FCP sélection action rendement".

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

La répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Public	643 634	46,0	46,3	638 770	45,8	46,1	527 461	38,1	29,6
Dirigeant (*)	455 655	32,5	32,5	459 554	32,9	33,0	292 445	21,1	29,2
Développement & Partenariat PME IV	217 500	15,5	15,3	217 500	15,6	15,4	-	-	-
SPGP	76 204	5,4	5,4	76 704	5,5	5,4	81 278	5,9	4,6
Conseil Plus Gestion	-	-	-	-	-	-	89 233	6,4	4,9
Cadres	5 997	0,4	0,5	597	0,1	0,1	19 583	1,4	1,5
LE TANNEUR & CIE	3 135	0,2	-	1 800	0,1	-	-	-	-
Louis Vuitton Malletier	-	-	-	-	-	-	375 000	27,1	30,2
<b>Total</b>	<b>1 402 125</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 394 925</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 385 000</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) Au 31 décembre 2007, M. Descottes détient 1,6% du capital de la Société et la SARL FIDES (Financière Descottes) de droit français dont il est le gérant, en détient 31,2%. FIDES est détenue à 100% par la Compagnie Immobilière et Financière du Dôme, holding familial de M. et Mme Descottes, qui détient par ailleurs des participations immobilières et industrielles.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double. Une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) réalisée en date du 18 avril 2007 indiquait un nombre d'actionnaires de 1 373.

## 10 - OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉES AU PERSONNEL SALARIÉ DU GROUPE

Au cours de l'exercice, la Société a accordé à 8 salariés du Groupe des options de souscriptions pour une quantité globale de 8 000 actions. Ces options ont un prix d'exercice de 14,76 € et une durée de 5 ans qui se terminera le 29 août 2012.

L'information sur les options en vigueur est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2
Date d'assemblée	20 juin 2002	6 juin 2007
Date du Conseil d'Administration	30 mars 2004	30 août 2007
Nature d'option	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	42 125	8 000
Point de départ d'exercice des options	30 mars 2005	30 août 2009
Date d'expiration	29 mars 2009	29 août 2012
Prix de souscription ou d'achat (€)	6,02	14,76
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	16 250	0
Options affectées en cours	20 875	8 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	0	0
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	20 875	8 000

7 200 options de souscription ont été levées en cours d'exercice.

## 11 - ACTIONS PROPRES RACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément à la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, un rapport spécial est présenté au chapitre 2.

## 12 - OPÉRATIONS SUR LES TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, un rapport spécial est présenté au chapitre 3.

## 13 - PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France n'est intervenue sur l'exercice.

## 14 - MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES SOMPTUAIRES

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 18 367 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal.

## 15 - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux Comptes seront amenés à vous donner lecture de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Ils ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

## 16 - RÉSULTATS, AFFECTATION, DIVIDENDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 403 361,77 €. Les capitaux propres de la Société avant distribution de dividendes sont de 9 373 155,07 €.

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice, nous vous proposons tout d'abord une dotation à la réserve légale à hauteur de 5% du bénéfice net, soit 20 168,09 €. Le montant de la réserve légale se trouverait ainsi porté de 208 475,30 € à 228 6438,39 €.

Nous vous proposons ensuite d'affecter le solde du bénéfice net au compte report à nouveau bénéficiaire qui se trouverait ainsi porté de 941 255,59 € à 1 324 449,27 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2004	2005	2006
Dividende global	134 700 €	139 312 €	168 135 €
- dont éligible			
à la réfaction de 50%	134 700 €	-	-
- dont éligible			
à la réfaction de 40%	-	139 312 €	168 135 €
- dont non éligible	-	-	-

## 17 - TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

## 18 - RAPPORT JOINT

Au présent rapport est annexé le rapport établi par votre Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de présentation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes.

## 19 - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de MM. René-Jean Brun et Hervé Descottes et de Mme Jocelyne Descottes ont été renouvelés pour 6 exercices lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007 au cours de laquelle M. Alain Fauqueur a été nommé comme 4<sup>ème</sup> administrateur de la Société.

### 19.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-annexé (annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours des cinq dernières années.

### 19.2 - Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

### 19.3 - Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce modifié par la Loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, nous vous rendons compte de la rémunération totale directe ou indirecte et des avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social.

	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2006	
	dus	versés	dus	versés
Hervé DESCOTTES				
- rémunération fixe (FIDES)	224 480	225 500	254 980	256 200
- jetons de présence	4 000	4 000	3 000	3 000
René-Jean BRUN				
- jetons de présence	4 000	4 000	3 000	3 000
Vincent BORGEO				
- jetons de présence	4 000	4 000	3 000	3 000
Didier CALMELS				
- jetons de présence	-	-	3 000	3 000
Jocelyne DESCOTTES	-	-	-	-
Alain FAUQUEUR	-	-	-	-

Conformément à un contrat de mission et assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT.

La Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux. Il ne leur a pas été attribué de stock options.

### 19.4 - Jetons de présence

Une allocation globale de 12 000 euros sous forme de jetons de présence est envisagée par votre Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2007 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée.

### 19.5 - Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, nous vous informons du montant des honoraires (hors taxes) versés à chaque commissaire aux comptes :

	2007				2006				2005			
	SPITZ, OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	SPITZ, OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	SPITZ, OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	70 200 €	46,4	81 225 €	53,6	53 125 €	45,9	62 625 €	54,1	54 475 €	62,4	32 800 €	37,6
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>												
<b>Prestations d'audit</b>	<b>70 200 €</b>	<b>46,4</b>	<b>81 225 €</b>	<b>53,6</b>	<b>53 125 €</b>	<b>45,9</b>	<b>62 625 €</b>	<b>54,1</b>	<b>54 475 €</b>	<b>62,4</b>	<b>32 800 €</b>	<b>37,6</b>
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>70 200 €</b>	<b>46,4</b>	<b>81 225 €</b>	<b>53,6</b>	<b>53 125 €</b>	<b>45,9</b>	<b>62 625 €</b>	<b>54,1</b>	<b>54 475 €</b>	<b>62,4</b>	<b>32 800 €</b>	<b>37,6</b>

## 20 - PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- \* De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;
- \* D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- \* De réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant rendu possible par l'adoption de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 permettant l'annulation des actions ;
- \* D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 26 euros. Les actions achetées pourront être annulées, conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

## 21 - AUTORISATION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Nous proposons aujourd'hui à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nous autoriser à émettre, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des bons de souscription d'actions de la Société (les "BSA"), avec suppression du droit préférentiel de souscription et dont la libération serait opérée en numéraire.

Les bénéficiaires des BSA (les "Bénéficiaires") pourraient être :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories de personnel, tant de la société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce ;
- d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce ;

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA qui pourraient être émis en vertu de la présente délégation de compétence au profit des Bénéficiaires serait supprimé en conséquence.

Les augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions supérieur à dix pour cent (10%) du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date.

Le prix de souscription des actions nouvelles aux-

quelles donneraient droit les BSA serait fixé par le Conseil d'Administration le jour où il fixerait la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le prix de souscription des actions nouvelles par les Bénéficiaires ne pourrait être inférieur à 80% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où le Conseil d'Administration fixerait la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et par les statuts, la présente délégation à l'effet notamment d'arrêter :

- les dates, les conditions et les modalités de toute émission et de souscription des BSA,
- de déterminer les caractéristiques des BSA,
- de déterminer le nombre de BSA pouvant être souscrits par chacun des Bénéficiaires et d'arrêter la

liste des Bénéficiaires,

- de fixer le prix d'émission des BSA et le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les BSA,
- de conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées,
- de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital découlant de l'exercice des BSA,
- de procéder à la modification corrélative des statuts et de procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.

La présente délégation serait donnée pour une durée ne pouvant pas excéder 18 mois à compter de la présente assemblée.

**Le Conseil d'Administration**

2007

rapport du Conseil d'Administration



# ANNEXES AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ANNEXE 1

<b>Résultats sociaux des cinq derniers exercices</b>					
(en €)	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04	31/12/03
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	4 206 375	4 184 775	4 155 000	4 110 000	4 110 000
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
Ordinaires	1 402 125	1 394 925	1 385 000	1 370 000	1 370 000
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
<b>NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS À CRÉER</b>					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	32 875	28 075	40 500	58 000	18 500
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	50 127 432	48 808 758	48 821 855	45 786 546	46 009 619
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 703 332	1 157 627	1 593 282	866 958	(5 262 625)
Impôts sur les bénéfices	(100 000)	(93 130)	18 750	20 351	37 500
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 399 970	773 526	830 122	219 151	(5 383 686)
Résultat net	403 362	477 231	744 410	647 807	83 561
Résultat distribué	-	168 135	139 050	134 700	-
<b>RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	1,29	1,17	1,14	0,62	(3,87)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,29	0,34	0,54	0,47	0,06
Dividende attribué à chaque action	-	0,12	0,10	0,10	-
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	479	472	501	486	487
Masse salariale	10 044 400	10 712 585	10 556 388	10 115 893	9 707 700
Sommes versées en avantages sociaux	3 669 513	3 683 609	4 093 657	3 736 021	3 291 492

## ANNEXE 2

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ  
PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-102-1 DU  
CODE DE COMMERCE)****Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008****Hervé DESCOTTES**

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

**Fonction exercée dans la Société :** Président-Directeur Général**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East

Administrateur : Innodoc, Cie Financière Masséna

Gérant : SARL FIDES, SCI 17 rue des Halles

Membre du Conseil de Surveillance : Nortène

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :**

Président du Conseil d'Administration jusqu'en 2003 : ELFA

Administrateur jusqu'en 2003 : Cobra

Administrateur jusqu'en 2004 : Compagnie Immobilière et Financière du Dôme

Administrateur jusqu'en 2005 : Manufacture Jean Rousseau

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2006 : Développement et Partenariat PME Gestion

**René-Jean BRUN**

(90, rue du Bessac 19110 Bort-les-Orgues)

**Fonction exercée dans la Société :** Administrateur**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Administrateur : SA Pierre Cotte

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :** Néant**Jocelyne DESCOTTES**

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

**Fonction exercée dans la Société :** Administrateur**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Président Directeur Général : Compagnie Immobilière et Financière du Dôme

Gérant : SARL Les Trois Portes, SCI Maguy Bellecote, SCI Peguy Bellecote, SCI Bastille

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :** Néant**Alain FAUQUEUR**

(101, rue de la Faisanderie 75116 Paris)

**Fonction exercée dans la Société :** Administrateur**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Membre du Conseil de Surveillance : Giraud International

Gérant : Fininvest

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :** Néant

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application de l'article 225-209, nous vous informons des opérations de rachat d'actions.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2006 pour une durée de 18 mois allant jusqu'au 7 décembre 2007 dont le descriptif a été publié le 8 juin 2006, la Société a réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes sur ses actions détenues en propre :

- Achat de 1 335 actions à un prix moyen pondéré de 12,45 €.

- Aucune vente.

Les frais de négociation se sont élevés à 65,18 €.

Ces mouvements ont été portés à la connaissance de l'AMF et détaillés de façon hebdomadaire sur le site Internet de la Société.

Au 31 décembre 2007, la Société détient 3 135 actions d'autocontrôle pour une valeur en portefeuille de 39 667 €.

**Le Conseil d'Administration**

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Conformément à la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, nous vous informons des transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société.

Au cours de l'exercice, la société Financière Descottes dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration, est le gérant, a vendu 1 504 actions de la Société.

**Le Conseil d'Administration**

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L. 117 de la Loi de sécurité financière du 2 août 2003, nous présentons par ce document les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société. Pour la rédaction de ce rapport, le Président s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008 adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

### **1 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. Il comprend, en plus du Président, trois administrateurs : René-Jean BRUN, Directeur Industriel d'Andrelux Industrie jusqu'en 1994, Jocelyne DESCOTTES, PDG de CIFD maison mère de FIDES (qui détient 30,9% du capital du Groupe au 31 décembre 2007) et Alain FAUQUEUR, Vice Président du conseil de surveillance du groupe de transport GIRAUD. Les personnalités composant le Conseil d'Administration connaissent bien notre

Groupe et notre secteur d'activité, leur intervention est précieuse. La création de comités divers au sein d'un Conseil d'Administration de quatre personnes n'aurait guère de sens. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration du 20 juin 2002 a décidé que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration. Les statuts ne prévoient pas de limitation aux pouvoirs du Président-Directeur Général. Conformément à un contrat de mission et assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT. Cette convention réglementée est mentionnée chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

LE TANNEUR & CIE se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.

## 2 - DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

### 2.1 - Les objectifs de LE TANNEUR & CIE en matière de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe LE TANNEUR & CIE, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

### 2.2 - Organisation générale

Les décisions stratégiques du Conseil d'Administration sont mises en œuvre par la direction générale, qui est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et à l'activité du Groupe. Dans ce cadre, la direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, veille à l'engagement des actions correctives nécessaires et informe le Conseil d'Administration sur les points importants. Si besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La direction générale assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction. Cette dernière se réunit régulièrement sous forme de différents comités et décide de plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des col-

laborateurs du Groupe. Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant clairement les rôles et les domaines de responsabilités des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour sur une base régulière en tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités. Chaque collaborateur concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. Chez LE TANNEUR & CIE, le contrôle interne s'accompagne en outre de pratiques de conduite et d'intégrité qui ne sauraient le réduire à un dispositif purement formel, en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique des affaires.

### 2.3 - Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, LE TANNEUR & CIE a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- \* des effectifs,
- \* des compétences de chacun des acteurs,
- \* de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- \* des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- \* des délégations de signature,
- \* des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- \* des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

LE TANNEUR & CIE définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. La totalité du capital de ses filiales lui appartient. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupe clairement identifiés.

Cinq situations mensuelles des comptes de la maison-mère sont réalisées chaque année avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et

par destination. En outre, des comptes consolidés intermédiaires sont établis tous les trimestres. Un comparatif par rapport au budget et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors-bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

La constitution d'un manuel de procédures administratives et de contrôle interne initiée en 2004 a été poursuivie au cours de l'exercice 2007. Ce manuel comporte cinq grandes parties :

- \* Engagements et budgets
- \* Ressources humaines
- \* Qualité
- \* Activité de détail
- \* Comptabilité.

L'enrichissement de ce manuel sera poursuivi sur l'année 2008.

En application des dispositions prévues par le Code monétaire et financier et le Livre VI du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), nous avons établi en début d'année 2006 une liste des personnes travaillant au sein de notre société et qui ont accès aux informations dites " privilégiées " (cadres de direction, personnel des services comptabilité, gestion et juridique, représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration) ainsi qu'une liste des tiers ayant accès aux mêmes informations dans le cadre de nos relations professionnelles avec eux (administrateurs, établissements financiers, conseil en communication financière). Ces personnes ont accusé réception d'un courrier de notre part les informant de leur appartenance à cette liste, de leurs obligations quant à l'information privilégiée et des sanctions encourues en cas de délits d'initiés. Cette liste a été mise à jour en cours d'année 2007.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les commissaires aux comptes.

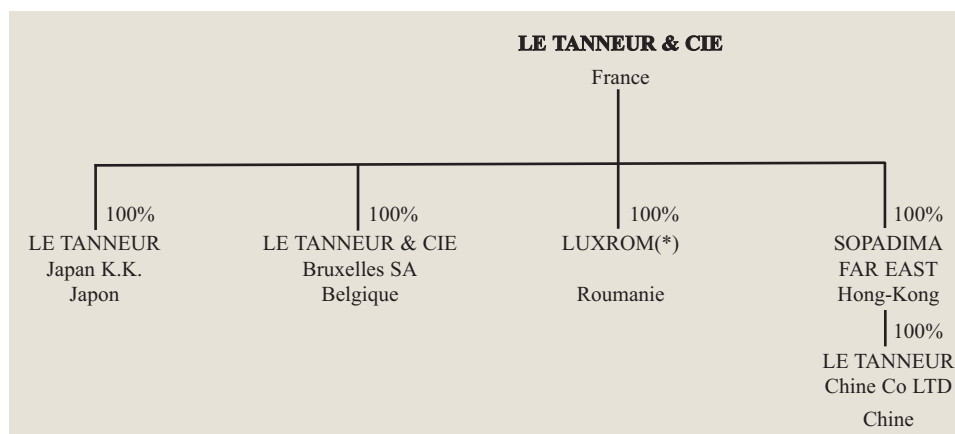
**Hervé Descottes**  
**Président du Conseil d'Administration**

## DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Au cours des douze derniers mois, LE TANNEUR & CIE a publié les informations suivantes pour satisfaire à ses obligations en matière de communication financière :

<b>Bulletin des Annonces Légales Obligatoires</b>	
Documents comptables annuels 2006	16/04/2007
Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 juin 2007	20/04/2007
Droits de vote à l'Assemblée Générale du 6 juin 2007	19/06/2007
Approbation des comptes sociaux et consolidés 2006 par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007	20/08/2007
Comptes semestriels au 30 juin 2007 : Rapport d'activité, Comptes consolidés, Rapport des commissaires aux comptes	02/10/2007
Chiffre d'affaires social et consolidé du premier trimestre 2007	27/04/2007
Chiffre d'affaires social et consolidé du deuxième trimestre 2007	06/08/2007
Chiffre d'affaires social et consolidé du troisième trimestre 2007	06/11/2007
Chiffre d'affaires social et consolidé du quatrième trimestre 2007	11/02/2008
<b>Communiqués de presse</b>	
Commentaires sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2007	03/05/2007
Commentaires sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre et du premier semestre 2007	24/07/2007
Commentaires sur le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007	31/10/2007
Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2007	30/01/2008
Commentaires sur les résultats semestriels au 30 juin 2007	31/08/2007
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2007	11/04/2008

## ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007



(\*) L'activité de la filiale roumaine Luxrom a été arrêtée en octobre 2006. Le bâtiment industriel a été cédé en mars 2007 et la dissolution de la filiale est programmée pour 2008.

## L'ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

**1 - FACTEURS DE RISQUES****1.1 - Risques de marché**RISQUE DE TAUX

La note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des emprunts contractés ainsi que la sensibilité au risque de taux.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

Une variation de 1% du taux de référence aurait un impact de 44 K€ sur le montant des intérêts d'emprunt dus au titre de l'exercice à venir.

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court et moyen terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

- Swap de couverture du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2008 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 3,87%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novem-

bre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.

- Option d'achat de type CAP du 29 décembre 2006 au 30 juin 2008 au taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 3 mois de 4,25% sur un nominal de 1 M€, adossé à la tranche A de l'emprunt à moyen terme.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage et de la loi "Dailly".

Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2007 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	1 952	415	1 516	21
Dettes liées aux locations-financements	472	173	299	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	7 223	7 223	-	-
<b>Total</b>	<b>9 647</b>	<b>7 811</b>	<b>1 815</b>	<b>21</b>

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 196 K€, aux créances clients affacturées ou faisant l'objet d'une cession " Dailly " pour 3 812 K€ et au tirage à 12 mois de 3 215 K€ réalisé en février 2007

sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 1 915 K€.

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 4 882 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à DLMT / EBITDA avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières

- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites " loi Dailly " et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, le ratio R1 s'élève à 1,07 (2,12 en 2006) et le ratio R2 à 0,56 (0,54 en 2006)

Les marques LE TANNEUR ont été nanties en garantie de cette ligne d'emprunt.

Au 31 décembre 2007, les liquidités du Groupe s'élèvent à 1 840 K€ et se composent pour 73 K€ de valeurs mobilières de placement et pour 1 767 K€ de disponibilités. Le management estime que le risque de liquidité du Groupe est acceptable. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007, la trésorerie nette s'est améliorée de 954 K€.

#### RISQUE DE CHANGE

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Yen japonais, le RMB chinois et le Lei roumain.

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain, le Dollar de Hong-Kong et le Yen japonais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme, vente à terme et option plain vanilla).

La note 3.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille la sensibilité au risque de change et les engagements de couverture existant à fin décembre 2007.

#### RISQUE SUR ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2006 a autorisé un programme de rachat pour une période de dix-huit mois expirant le 6 décembre 2007 destiné aux objectifs de croissance externe, d'un contrat de liquidité, de réduction de capital ou d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux. Le descriptif du programme a été publié le 8 juin 2006. Au cours de l'exercice 2007, la Société n'a pas conclu de contrat de liquidité, et n'a pas procédé à une réduction de capital ou à une attribution d'actions achetées.

Au 31 décembre 2007, LE TANNEUR & CIE détient 3 135 actions d'autocontrôle acquises en cours d'exercice dans le cadre de l'objectif de croissance externe. Aucune action n'a été vendue sur la période. Par la détention d'actions, la Société-mère s'expose aux aléas des marchés pouvant impacter le cours. Le nombre d'actions auto-détenues étant faible, ce risque est limité.

Dans le cadre de l'autorisation d'un programme de rachat dans les mêmes conditions que précédemment par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007, un contrat de liquidité avec la société de bourse Invest Securities a été mis en œuvre à partir de début février 2008. La Société envisage l'autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions en proposant une résolution en ce sens à l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2008.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Les créances représentent un montant de 12,4 M€ dont 10,5 M€ concernent les clients. Le risque client est traité

au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.6 de cette même annexe.

### 1.2 - Risques particuliers à l'activité

#### RISQUE CLIENTS :

La contribution de l'activité Fabrication pour maisons de luxe au résultat du Groupe est réalisée en grande partie avec un donneur d'ordres. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en décembre 2006 pour une période se terminant au début de l'année 2010, date à partir de laquelle il devrait faire l'objet d'un nouveau renouvellement.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes en gros), environ un tiers du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multi-marques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de "credit management". Une assurance-crédit est souscrite sur certaines zones export considérées comme sensibles. Un contrat d'assurance couvrant toutes les zones export sauf la Russie, le Liban, le Japon et le Moyen-Orient a été souscrit à partir de début 2008.

#### RISQUE FOURNISSEURS :

La production de l'activité Marques propres est sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une quinzaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Chine et Hong-Kong, Inde et Maroc. De plus, LE TANNEUR & CIE est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais de la filiale hongkongaise et d'agents dédiés en Inde et des contrôles a posteriori réalisés à la réception des produits finis.

#### RISQUE MATIÈRES :

L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer LE TANNEUR & CIE à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2007, les peausseries ne représentent plus que 42% des achats de matières premières de l'entreprise,

les toiles et les accessoires ayant une proportion respective de 16% et 34%.

#### RISQUE HUMAIN :

La personnalité de M. Hervé Descottes est importante pour l'entreprise. Actionnaire et Président-Directeur Général, il porte le projet de développement du groupe LE TANNEUR & CIE. Il est toutefois entouré d'une équipe confirmée qui connaît bien le Groupe et le secteur d'activité.

### 1.3 - Risques juridiques et fiscaux

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques LE TANNEUR, SOCO et TANN'S lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques LE TANNEUR et SOCO dans les classes 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

LE TANNEUR & CIE considère qu'à ce jour, aucun fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Un contrôle fiscal concernant les exercices 2004, 2005 et 2006 est intervenu au cours de l'année 2007 et a entraîné un rehaussement de taxe professionnelle de 119 K€ et une diminution de 176 K€ du report déficitaire pour le calcul de l'impôt société. Le Groupe a tenu compte de ces rectifications pour le calcul de son imposition 2007.

### 1.4 - Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre "conséquences environnementales de l'activité" du rapport du Conseil d'Administration.

## 2. ASSURANCES

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir



et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée.

Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Les programmes d'assurance concernent :

#### LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE

Cette police couvre la " Responsabilité civile exploitation " pour un montant garanti de 7 700 K€. Elle comprend également une couverture "Responsabilité civile produits livrés" pour 3 M€ ainsi qu'une protection Atteinte accidentelle à l'environnement " pour 750 K€ .

#### LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

#### LA MULTIRISQUE INDUSTRIELLE

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 35,2 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 25 M€. Les franchises applicables sont de 5 K€ pour les sites à usage industriel et de 1 K€ pour les bureaux et les magasins.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 19 M€ par sinistre.

#### L'ASSURANCE TRANSPORT

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres et aériennes partout dans le monde à l'exclusion des pays suivants : Iran, Irak, Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Soudan, Afghanistan, Cuba, Libye et Corée du Nord.

La garantie couvre tous les risques, sauf les risques de guerre et risques assimilés qui pourront être couverts sur demande préalable. Le maximum garanti par sinistre est de 458 K€ (ce qui représente la limite maximale par expédition) avec une franchise de 300 euros.

#### L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Cette assurance garantit les véhicules personnels des salariés dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles contre les risques suivants : responsabilité

civile automobile, protection juridique automobile, dommage tous accidents, vol et incendie, bris de glace, bagages et effets personnels, catastrophes naturelles, attentats. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 305 €.

#### L'ASSURANCE ASSISTANCE - ASSURANCE VOYAGES

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société bénéficient également d'une garantie " Individuelle accident de voyage " assurant un capital jusqu'à 150 K€, une garantie " Bagages et effets personnels " à hauteur de 3 K€, une garantie " Retard d'avion " et une garantie " Responsabilité civile - vie privée " à concurrence de 4 500 K€ dont 75 K€ pour les seuls dommages matériels.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Les filiales du Groupe, sauf la filiale SOPADIMA FAR EAST assurée par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile, bénéficient de couvertures d'assurances locales.

La filiale roumaine LUXROM n'ayant plus d'activité et étant en procédure de liquidation, ses couvertures d'assurance ont été interrompues.

LE TANNEUR & CIE Bruxelles fait l'objet d'une couverture auprès d'un assureur local pour ses risques d'exploitation et ses risques de responsabilité civile produits livrés à hauteur de 1 250 K€ en dommages corporels et 125 K€ en dommages matériels avec une franchise de 10% du montant des dommages plafonnée à 620 €.

Par ailleurs, le bâtiment fait l'objet d'une protection " Responsabilité civile locative " à hauteur de 500 K€ et 55 K€ pour les meubles et objets d'aménagements, un complément de garantie permettant de couvrir la perte d'exploitation en indemnité journalière d'un montant de 250 € par jour ouvrable plafonnée à 270 jours.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.

## COMPTES CONSOLIDÉS

<b>1 - Actif consolidé</b>			
<b>En K€</b>	<b>31-déc.-07</b>	<b>31-déc.-06</b>	<b>31-déc.-05</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>6 618,2</b>	<b>6 163,4</b>	<b>6 462,4</b>
Immobilisations incorporelles	2 841,9	2 411,6	2 674,9
Immobilisations corporelles	3 333,1	2 885,2	3 470,0
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	564,0	-
Autres actifs financiers	443,3	302,6	317,5
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>23 941,3</b>	<b>23 816,2</b>	<b>21 103,6</b>
Stocks	9 703,0	8 376,6	7 433,9
Créances clients et autres créances	12 343,8	12 527,3	11 291,1
Acomptes versés	54,4	0,2	1,3
Liquidités et quasi-liquidités	1 839,9	2 912,1	2 377,3
<b>Total Actif</b>	<b>30 559,3</b>	<b>29 979,6</b>	<b>27 566,1</b>

<b>2 - Passif consolidé</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 804,7</b>	<b>7 763,3</b>	<b>7 621,6</b>
Capital	4 206,4	4 184,8	4 155,0
Prime d'émission	3 558,6	3 545,5	3 525,4
Réserves consolidées/Ecart de conversion	-147,3	-225,4	-120,7
Résultat de la période	187,0	258,3	61,9
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>DETTES NON COURANTES</b>	<b>3 156,4</b>	<b>3 647,8</b>	<b>4 230,3</b>
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	1 536,5	1 882,5	2 177,5
Impôts différés	54,1	36,6	33,4
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	299,0	472,1	672,7
Dettes au titre des pensions et retraites	1 266,7	1 256,5	1 346,7
<b>DETTES COURANTES</b>	<b>19 598,3</b>	<b>18 568,5</b>	<b>15 714,1</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes	11 549,0	10 076,3	8 964,4
Dettes financières à court terme	7 638,4	7 982,4	6 246,7
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	173,1	200,6	197,6
Provisions	237,7	308,8	305,4
Dettes IS	-	0,4	-
<b>Total Passif</b>	<b>30 559,3</b>	<b>29 979,6</b>	<b>27 566,1</b>

**3 - Compte de résultat consolidé**

En K€	2007 (12 mois)	2006 (12 mois)	2005 (12 mois)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>49 625,74</b>	<b>47 097,4</b>	<b>45 741,7</b>
Autres produits de l'activité	8,7	7,0	52,4
Achats consommés	-25 102,6	-23 358,6	-20 303,4
Autres achats et charges externes	-9 804,4	-8 692,2	-9 174,0
Impôts et taxes	-919,4	-922,5	-814,3
Charges de personnel	-13 913,0	-14 349,3	-14 860,7
Dotations aux amortissements	-875,1	-767,8	-983,7
Variation des provisions d'exploitation	-266,0	-96,7	-182,8
Variation des stocks de produits finis et en-cours	1 356,8	910,7	276,8
Autres produits et charges d'exploitation	469,3	419,9	478,7
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>579,5</b>	<b>247,9</b>	<b>230,7</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>-43,5</b>	<b>224,2</b>	<b>224,3</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>536,0</b>	<b>472,1</b>	<b>455,0</b>
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-652,3</b>	<b>-508,4</b>	<b>-429,0</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>245,5</b>	<b>351,2</b>	<b>62,5</b>
Impôts sur les bénéfices	100,0	92,7	-18,8
Impôts différés	-17,4	-3,2	-7,9
<b>RESULTAT NET</b> avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	<b>211,8</b>	<b>404,4</b>	<b>61,9</b>
<b>RÉSULTAT NET D'IMPÔT</b> des activités arrêtées ou en cours de cession	<b>-24,8</b>	<b>-146,1</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>187,0</b>	<b>258,3</b>	<b>61,9</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT - PART DU GROUPE</b>	<b>187,0</b>	<b>258,3</b>	<b>61,9</b>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>0,13</b>	<b>0,19</b>	<b>0,04</b>
<b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL</b>	<b>1 399 334</b>	<b>1 389 218</b>	<b>1 385 000</b>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION APRÈS DILUTION</b>	<b>0,13</b>	<b>0,18</b>	<b>0,04</b>
<b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL (*)</b>	<b>1 413 107</b>	<b>1 407 214</b>	<b>1 410 483</b>

(\*) La dilution potentielle provient des options de souscription attribuées selon les plans décrits dans le § 3.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

**4 - Variation des capitaux propres consolidés**

(en K€)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
<b>Situation à la clôture du 31/12/2005</b>	<b>4 155</b>	<b>3 525</b>	<b>(113)</b>	<b>62</b>	<b>(8)</b>	<b>7 622</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2005	-	-	(77)	(62)	-	(139)
Augmentation de Capital	30	20	-	-	-	50
Résultat consolidé de l'exercice 2006 (part du Groupe)	-	-	-	258	-	258
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	11	11
Acquisition d'actions propres	-	-	(23)	-	-	(23)
Contrepartie des instruments financiers de couverture	-	-	(1)	-	-	(1)
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger	-	-	(15)	-	-	(15)
<b>Situation à la clôture du 31/12/2006</b>	<b>4 185</b>	<b>3 546</b>	<b>(229)</b>	<b>258</b>	<b>3</b>	<b>7 763</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2006	-	-	90	(258)	-	(168)
Augmentation de Capital	22	13	-	-	-	35
Résultat consolidé de l'exercice 2007 (part du Groupe)	-	-	-	187	-	187
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	32	32
Inscription des stock options	-	-	18	-	-	18
Acquisition d'actions propres	-	-	(17)	-	-	(17)
Contrepartie des instruments financiers de couverture	-	-	(28)	-	-	(28)
Ecart de conversion sur Investissement net à l'étranger	-	-	(16)	-	-	(16)
<b>Situation à la clôture du 31/12/2007</b>	<b>4 206</b>	<b>3 559</b>	<b>(182)</b>	<b>187</b>	<b>35</b>	<b>7 804</b>

Un dividende unitaire de 0,12 € par action a été distribué au cours du mois de juillet 2007 pour un montant total de 168 K€.

<b>5 - Variation des flux de trésorerie consolidée</b>			
(en K€)	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	Du 01/01/2006 au 31/12/2006	Du 01/01/2005 au 31/12/2005
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>			
<b>RESULTAT NET hors activités abandonnées</b>	<b>212</b>	<b>404</b>	<b>62</b>
<b>ELIMINATION DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'EXPLOITATION :</b>			
	<b>847</b>	<b>458</b>	<b>700</b>
Dotations aux amortissements	875	768	1 040
Variation des provisions	-61	-156	-74
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	18	-	24
Plus et moins values de cession	-2	-157	-297
Impôts différés	17	3	8
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 059</b>	<b>862</b>	<b>762</b>
<b>IMPÔT VERSE</b>	<b>-100</b>	<b>-100</b>	<b>-</b>
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>330</b>	<b>-1 451</b>	<b>409</b>
Variation de stock	-1 326	-1 280	49
Variation des créances d'exploitation	129	-1 188	732
Variation des dettes d'exploitation	1 528	1 016	-372
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>47</b>	<b>363</b>	<b>-316</b>
Variation des créances hors exploitation	-67	150	173
Variation des dettes hors exploitation	41	209	-288
Charges et produits constatés d'avance	73	4	-202
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>378</b>	<b>-1 088</b>	<b>92</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 337</b>	<b>-325</b>	<b>855</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissement pour acquisitions d'immobilisations incorporelles	-544	-24	-68
Décaissement pour acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 430	-906	-817
Encaissement pour cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	192	621	178
Encaissement pour cessions d'immobilisations financières	-141	-	3
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	-	15	-
<b>Flux net trésorerie opérations d'investissement</b>	<b>-1 923</b>	<b>-293</b>	<b>-705</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	35	50	87
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-168	-139	-135
Encaissements provenant d'emprunts	3 285	1 641	2 704
Rachats et reventes d'actions propres	-17	-23	943
Remboursement d'emprunts	-2 115	-604	-3 242
<b>Flux net de trésorerie opérations de financement</b>	<b>1 019</b>	<b>925</b>	<b>357</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>433</b>	<b>306</b>	<b>507</b>
<b>ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-	-134	-
Flux net de trésorerie des opérations d'investissement	539	145	-
Flux net de trésorerie des opérations de financement	-	-	-
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE des activités abandonnées</b>	<b>539</b>	<b>11</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE TOTALE</b>	<b>973</b>	<b>317</b>	<b>507</b>
Incidences des variations de taux de change	15	12	32
<b>TRÉSORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>-3 156</b>	<b>-3 484</b>	<b>-4 023</b>
Disponibilités	2 443	1 970	1 941
Valeurs mobilières de placement	469	408	408
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-4
Concours bancaires courants	-153	-416	-665
Créances clients facturées	-3 420	-3 684	-4 420
Créances en "cession Dailly"	-2 495	-1 761	-1 283
<b>TRÉSORERIE A LA CLÔTURE</b>	<b>-2 168</b>	<b>-3 147</b>	<b>-3 484</b>
Disponibilités	1 767	2 443	1 970
Valeurs mobilières de placement	76	469	408
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-3	-	-
Concours bancaires courants	-195	-153	-416
Créances clients facturées	-3 466	-3 420	-3 684
Créances en "cession Dailly"	-347	-2 495	-1 762

## 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice figurent dans le §1.1 du rapport du Conseil d'Administration.

## 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 - Principes généraux

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2007 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. Une information comparative aux 31 décembre 2006 et 2005 a également été éta-

blie selon les mêmes principes.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2007 sont décrits ci-après. Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R-02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres.

### 2.2 - Principes et méthodes de consolidation

#### 2.2.1 | Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles LE TANNEUR & CIE exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
LE TANNEUR & CIE, Bort-les-Orgues, France	100%	100%	Société mère
Sopadima Far East, Hong-Kong	100%	100%	Intégration globale
Luxrom, Roumanie	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA, Belgique	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Japan K.K., Japon,	100%	100%	Intégration global
LE TANNEUR Chine Co LTD., Chine	100%	100%	Intégration globale

#### 2.2.2 - Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

#### 2.2.3 - Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net réestimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

Comme le prévoit la norme IFRS 1, le Groupe a opté

pour le non retraitement des opérations de regroupement antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004. En l'absence d'écart d'acquisition actif, le Groupe n'a pas été concerné par la problématique d'évaluation de ces éléments.

#### 2.2.4 - Méthode de conversion

La méthode de conversion des comptes des filiales étrangères est déterminée en fonction de leur degré d'autonomie. La méthode dite du cours de clôture est appliquée aux filiales autonomes et, dans le cas contraire, l'application de la méthode des cours historiques est retenue.

Par exception, la méthode du cours historique n'a pas été retenue pour la filiale Sopadima Far East, compte tenu d'une part des difficultés d'application de cette méthode dans ce cas et d'autre part de son incidence non significative sur les comptes consolidés.

Les états financiers sont convertis :

\* pour le bilan, par application du taux de clôture ou du taux historique,

\* pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste " Écarts de conversion " en cas d'utilisation du taux de clôture, au résultat de l'exercice en cas d'utilisation des taux historiques.

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Devises	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/07-31/12/07	Filiales concernées
1 HKD	0,087108	0,93528	Sopadima Far East
1 RON	0,277185	0,299632	Luxrom
100 JPY	0,606318	0,620245	LE TANNEUR Japan
1 RMB	0,094806	0,096507	LE TANNEUR Chine Co LTD.

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD, en HKD ou en JPY (contrats de change à terme ou options d'achats), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

### 2.2 5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

\* des droits aux baux, non amortis, mais qui font l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;

\* des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans, selon leur nature ;

\* d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

\* une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;

\* une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

### 2.2 6 - Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 "Première application", le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

#### Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 "Contrats de location". La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

#### Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements <sup>(1)</sup>	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le démarrage des amortissements des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

### 2.2.7 - Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce coût.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisionnelle et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus- ou moins-values latentes.

### 2.2.8 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

### 2.2.9 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage et de la loi Dailly font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter d'une part le poste " Clients et comptes rattachés " par imputation sur le poste "Trésorerie" et d'autre part le poste "Dettes financières".

### 2.2.10 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### 2.2.11 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à

la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

### 2.2.12 - Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- \* des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- \* des retraitements de consolidation
- \* des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

### 2.2.13 - Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 39 "Avantages au personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

### 2.2.14 - Produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne



comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

#### **2.2.15 - Autres produits et charges opérationnels**

Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R-02 relative au format du compte de résultat. Ainsi, les charges et produits non opérationnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- \* les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- \* les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur ;
- \* les coûts de restructuration.

#### **2.2.16 - Résultats par action**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

#### **2.2.17 - Plans de souscription et/ou d'achats d'actions**

Conformément à la norme IFRS 2 "Paievements fondés sur des actions", les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 ont été prises en compte.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

#### **2.2.18 - Titres d'autocontrôle**

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

#### **2.2.19 - Instruments financiers**

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

#### **2.2.20 - Activités abandonnées**

En conformité avec la norme IFRS 5, le Groupe classe un actif non courant comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan et le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles

Les variations au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/05	Acquisitions	Cessions ou sorties	Reclas- sement en actifs détenus en vue de la vente	31/12/06	Acqui- sitions	Cessions ou sorties	31/12/07
Logiciels	243	61	(8)	(2)	294	33	-	(1) 327
Droits aux baux et droits d'entrée	2 695	-	(350)	-	2 345	513	(66)	2 792
Fonds de commerce	8	-	-	-	8	-	-	8
Autres immos. incorporelles	1	1	-	-	2	-	(2)	-
<b>Total</b>	<b>2 947</b>	<b>62</b>	<b>(358)</b>	<b>(2)</b>	<b>2 649</b>	<b>546</b>	<b>(68)</b>	<b>3 127</b>

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€

Amortissements et provisions (en K€)	31/12/05	Acquisitions	Cessions ou sorties	Reclas- sement en actifs détenus en vue de la vente	31/12/06	Acqui- sitions	Cessions ou sorties	31/12/07
Logiciels	202	45	(10)	(2)	235	51	-	(1) 286
Droits aux baux et droits d'entrée	69	-	(69)	-	-	-	-	-
Autres immos. incorporelles	1	1	-	-	2	-	(2)	-
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>46</b>	<b>(79)</b>	<b>(2)</b>	<b>237</b>	<b>51</b>	<b>(2)</b>	<b>296</b>

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€.

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées. Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.2.6 des règles et méthodes comptables.

En 2007, le Groupe a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail du magasin du Carrousel du Louvre et de divers logiciels servant notamment à la conception assistée par ordinateur.

Les cessions ont concerné le droit au bail du magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

Les acquisitions de l'exercice 2006 concernaient essentiellement un logiciel de gestion des collections (product data management) apportant formalisation et rigueur dans la transmission des données techniques, gages de meilleure coordination avec les sous-traitants et de qualité des productions des Marques propres. Les cessions correspondaient principalement à l'un des deux droits aux baux détenus à Toulouse ainsi que le droit au bail du magasin UPLA de la rue Saint Benoît à Paris. Par ailleurs, la provision de 56 K€ constituée antérieurement au titre du magasin de Créteil a été reprise car devenue sans objet.

**3.2 - Immobilisations corporelles**

Les variations au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/05	Acquisitions	Cessions ou sorties	Reclas- sement en actifs détenus en vue de la vente	31/12/06	Acqui- sitions	Cessions ou sorties	Autres mouvements	31/12/07
Terrains	124	-	-	(3)	121	-	(2)	-	(1) 119
Constructions	2 082	-	(108)	(545)	1 429	16	-	-	(2) 1 445
Instal. techniques, matériel et outillage	2 085	380	(204)	(415)	1 846	252	(5)	-	2 093
Autres immobilisations corporelles	4 189	661	(829)	(72)	3 949	896	(37)	104	(3) 4 912
Immobilisations en cours	55	-	(50)	-	5	48	-	-	53
<b>Total</b>	<b>8 535</b>	<b>1 041</b>	<b>(1 191)</b>	<b>(1 035)</b>	<b>7 350</b>	<b>1 212</b>	<b>(44)</b>	<b>104</b>	<b>8 622</b>

(1) dont retraitement des crédits-baux de Bort-les-Orgues pour 113 K€.

(2) dont retraitement des crédits-baux de Bort-les-Orgues pour 1 156 K€.

(3) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€.

Amortissements (en K€)	31/12/05	Acquisitions	Cessions ou sorties	Reclas- sement en actifs détenus en vue de la vente	31/12/06	Dotations	Cessions ou sorties	Autres mouvements	31/12/07
Terrains	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Constructions	881	135	(64)	(137)	815	101	-	-	(1) 916
Instal. techniques, matériel et outillage	1 207	302	(111)	(319)	1 079	219	(1)	-	1 297
Autres immobilisations corporelles	2 976	349	(741)	(15)	2 569	506	(27)	27	3075
<b>Total</b>	<b>5 065</b>	<b>786</b>	<b>(916)</b>	<b>(471)</b>	<b>4 464</b>	<b>826</b>	<b>(28)</b>	<b>27</b>	<b>5 288</b>

(1) dont retraitement des crédits-baux de Bort-les-Orgues pour 745 K€.

(2) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 56 K€.

La catégorie des "Autres immobilisations corporelles" se compose principalement d'agencements et d'installations des sites industriels de Bort-les-Orgues, des magasins, des sites de Paris et de Belley, de matériel informatique et de mobilier (dont celui des corners en grands magasins).

Les acquisitions de l'exercice 2007 concernent principalement :

- des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail (648 K€) dont les acquisitions liées au magasin du Carrousel du Louvre ouvert en juillet 2007 (372 K€) et à celui d'Arcueil ouvert en septembre 2007 (213 K€),

- des matériels et outillages industriels concernant le site industriel de Bort-les-Orgues (250 K€),

- les investissements réalisés par la filiale japonaise pour 175 K€ principalement en grands magasins,

- l'implantation de stands dans les grands magasins et

de corners chez certains détaillants (53 K€).

Les cessions sont relatives au magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

La colonne Autres mouvements concerne l'immobilisation et l'amortissement de la charge d'entretien de toiture de 2004 à la suite du contrôle fiscal intervenu au cours de l'exercice.

Les acquisitions de l'exercice 2006 concernaient principalement des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail dont les acquisitions liées au magasin de Levallois-Perret ouvert dans l'année, des matériels et outillages industriels concernant le site industriel de Bort-les-Orgues et l'implantation de stands dans les grands magasins et de corners chez certains détaillants.

Les cessions étaient relatives aux magasins de la rue Saint Benoît à Paris et de Toulouse et à des installations techniques de la filiale Luxrom.

### 3.3 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les productions de la filiale Luxrom ont été arrêtées début octobre 2006 et l'effectif a été repris en grande partie par une entreprise locale de maroquinerie. La cession du bâtiment industriel s'est réalisée fin mars 2007 pour un prix de vente de 500 K€ et le reste des immobilisations de la filiale a été cédée ou mis au rebut en cours d'année. Au 31 décembre 2007, l'actif immobilisé de Luxrom est nul.

Au 31 décembre 2006, les actifs non courants détenus en vue de la vente avaient été évalués à leur valeur nette comptable et se décomposaient comme suit :

(en K€)	Brut	Amortissement	Net
Logiciels	2	(2)	-
Terrain	3	-	3
Construction	545	(137)	408
Installations techniques, matériel et outillage	415	(319)	96
Autres immobilisations corporelles	72	(15)	57
<b>Total</b>	<b>1 037</b>	<b>(473)</b>	<b>564</b>

Le résultat de l'activité de la filiale Luxrom en 2006 et 2007 figure au §4.8 en Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

### 3.4 - Actifs financiers

(en K€)	Valeurs brutes							Provisions	
	31/12/05	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/06	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/07	31/12/06	31/12/07
Participation non consolidée	3	-	-	3	-	-	3	(3)	(3)
Prêts	1	11	(9)	3	8	(8)	3	-	-
Dépôts de garantie	316	50	(67)	299	143	(5)	437	-	-
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>61</b>	<b>(76)</b>	<b>305</b>	<b>151</b>	<b>(13)</b>	<b>443</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>

Le poste participation non consolidée concerne exclusivement la société japonaise UPLA Asia, dont le Groupe détient 10% du capital. Au 31 octobre 2007, les capitaux propres de UPLA Asia s'élèvent à 1 494 384 JPY (soit une contre-valeur de 9 K€) et le résultat du dernier exercice arrêté au 31 octobre 2007 correspond à un profit de 954 260 JPY (soit une contre-valeur de 6 K€). Cette participation est provisionnée en totalité au 31 décembre 2007.

L'augmentation des dépôts de garantie provient des

nouveaux magasins du Carrousel du Louvre et d'Arcueil, des corners japonais et des indexations des loyers. La diminution de ce poste concerne la cession du magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

En 2006, l'augmentation des dépôts de garantie provenait du nouveau magasin de Levallois-Perret, des indexations des loyers et de la location du bureau de Tokyo de la filiale japonaise créée en début d'exercice. La diminution de ce poste concernait la cession du magasin UPLA de la rue Saint Benoît à Paris.

### 3.5 - Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2007			2006			2005		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur Nette
Matières Premières	3 983	(1 283)	2 700	3 870	(1 197)	2 672	3 720	(1 010)	2 710
En-cours	519	-	519	260	-	260	-	260	541
Produits finis	7 053	(568)	6 484	5 964	(520)	5 444	4 828	(646)	4 182
<b>Total</b>	<b>11 554</b>	<b>(1 851)</b>	<b>9 703</b>	<b>10 094</b>	<b>(1 706)</b>	<b>8 377</b>	<b>9 090</b>	<b>(1 656)</b>	<b>7 434</b>

A fin décembre 2007, la hausse du stock de matières premières s'explique par l'augmentation d'activité avec l'une des maisons de luxe donneur d'ordres à qui la Société facture un produit fini complet incluant la part matières qu'elle approvisionne préalablement à la fabrication.

L'augmentation du stock de produits finis est due aux ouvertures de magasins de l'exercice.

En 2006, les stocks avaient connu une évolution identique pour les mêmes raisons.

### 3.6 - Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2007, la ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	54	54	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10 512	10 512	-	-
Créances sociales	58	32	26	-
Créances fiscales	422	222	200	-
Créances sur cessions d'immobilisations	159	83	76	-
Instruments financiers dérivés	10	10	-	-
Charges constatées d'avance	870	870	-	-
Autres créances	480	223	257	-
<b>Total</b>	<b>12 565</b>	<b>12 006</b>	<b>459</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2006, la ventilation des créances par nature et par date d'échéance était la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	10 645	10 645	-	-
Créances sociales	43	22	21	-
Créances fiscales	286	162	124	-
Créances sur cessions d'immobilisations	270	110	160	-
Instruments financiers dérivés	57	57	-	-
Charges constatées d'avance	926	926	-	-
Autres créances	365	155	210	-
<b>Total</b>	<b>12 592</b>	<b>12 077</b>	<b>515</b>	<b>-</b>

La Société-mère utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2007, le montant des créances cédées au factor s'élève à 3 466 K€ (3 420 K€ au 31 décembre 2006). La Société-mère a également recours à des cessions de créances professionnelles dites "cessions Dailly " dont le montant s'élève à 347 K€ au 31 décembre 2007 (2 495 K€ à fin 2006).

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 1 898 K€ fin 2007 et de 2 168 K€ fin 2006.

Les créances sur cessions d'immobilisations concernent la vente de la marque UPLA conclue en décembre 2005. Le règlement étant étalé jusqu'à fin 2009, une actualisation est effectuée et minore le poste de 11 K€ à fin 2007.

Le poste " Autres créances " correspond essentiellement à la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage, aux créances sur opérations d'échanges publicitaires, aux comptes des fournisseurs débiteurs et aux avoirs à recevoir.

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/05	Dotations	Reprises	31/12/06	Dotations	Reprises	31/12/07
Créances clients et comptes rattachés	82	13	(30)	65	121	(18)	168
Fournisseurs débiteurs	26	-	(26)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>13</b>	<b>(56)</b>	<b>65</b>	<b>121</b>	<b>(18)</b>	<b>168</b>

Le détail des charges constatées d'avance s'analyse ainsi :

(en K€)	2007	2006
Loyers et charges immobilières	359	250
Mobilier pour futurs magasins affiliés	58	22
Charges d'intérêts sur crédit-bail Bort-les-Orgues	44	67
Honoraires	15	62
PLV	121	152
Charge de maintenance sur matériel informatique en location-financement	23	45
Publicité	100	101
Salons	43	36
Locations diverses	35	23
Maintenance contrats divers	29	39
Intérêts et commissions non échus	2	29
Emballages	11	5
Primes d'assurance	9	64
Fuel	2	4
Autres	19	27
<b>Total</b>	<b>870</b>	<b>926</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à des éléments facturés en 2007 alors qu'ils concernent l'exercice 2008. Les supports de PLV (Publicité sur le

Lieu de Vente) comptabilisés en charges constatées d'avance sont ceux qui n'ont pas encore été écoulés à la clôture mais qui le seront prochainement. Les autres charges de publicité constatées d'avance concernent la conception de la campagne de communication de la saison Printemps-Eté 2008.

### 3.7 - Liquidités et quasi-liquidités

Les valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en K€)	2007		2006	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
20 OPC Etoile Hor.				
18 mois	-	-	395	396
6 310 Etoile Patrimoine				
Equi. C	76	73	74	74
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>73</b>	<b>469</b>	<b>470</b>

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 711 K€ (dont 515 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel).

### 3.8 - Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission Nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €

Au 31 décembre 2007, à la suite de l'exercice en cours d'année de 7 200 options de souscription attribuées dans le cadre des plans d'options mis à la disposition de certains salariés, le capital se compose de 1 402 125 actions ordinaires de 3 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

L'information sur les options de souscription est synthétisée dans le § 10 du rapport du Conseil d'administration

Deux exercices d'options de souscription sont intervenus en cours d'exercice 2007 :

	Nombre d'options exercées	Cours de l'action à la date d'exercice
23/04/07	6 200	16,87 €
14/11/07	1 000	13,20 €

Le Conseil d'administration du 30 août 2007 a consenti à 7 salariés du Groupe un total de 4 000 actions gratuites qui seront attribuées le 30 août 2009 si les salariés font toujours partie de l'effectif.

L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action s'élève à 0,984% (1,295% à fin 2006). Les bénéficiaires n'incluent aucun mandataire social.

### 3.9 - Intérêts des minoritaires

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires depuis le 31 décembre 2004.

### 3.10 - Dettes

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit au 31 décembre 2007 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	1 952	415	1 516	21
Impôts différés	54	54	-	-
Dettes liées aux locations-financements	472	173	299	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	7 223	7 223	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 267	-	155	1 112
Fournisseurs et comptes rattachés	7 420	7 420	-	-
Dettes sociales	2 373	2 373	-	-
Dettes fiscales	1 120	1 120	-	-
Dettes sur immobilisations	22	22	-	-
Instruments financiers dérivés	27	27	-	-
Produits constatés d'avance	55	55	-	-
Autres dettes	534	534	-	-
<b>Total</b>	<b>22 517</b>	<b>19 416</b>	<b>1 970</b>	<b>1 133</b>

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 196 K€, aux créances clients affacturées ou faisant l'objet d'une cession " Dailly " pour 3 812 K€ et au tirage à 12 mois de 3 215 K€ réalisé en février 2007 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine,

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2007	2006
Actions à droit de vote double	18 731	15 782
Actions à droit de vote simple	1 380 259	1 377 343
Actions d'autocontrôle	3 135	1 800
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>1 402 125</b>	<b>1 394 925</b>

la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 1 915 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 1 693 K€ et des factures à recevoir pour 804 K€.

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présentait comme suit au 31 décembre 2006 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 291	415	1 648	228
Impôts différés	37	37	-	-
Dettes liées aux locations-financements	676	201	387	85
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	7 574	7 574	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 256	18	110	1 128
Fournisseurs et comptes rattachés	6 266	6 266	-	-
Dettes sociales	2 276	2 276	-	-
Dettes fiscales	842	842	-	-
Dettes sur immobilisations	135	135	-	-
Instruments financiers dérivés	28	28	-	-
Produits constatés d'avance	38	38	-	-
Autres dettes	491	491	-	-
<b>Total</b>	<b>21 907</b>	<b>18 321</b>	<b>2 145</b>	<b>1 441</b>

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondaient aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 159 K€, aux créances clients affacturées ou faisant l'objet d'une cession " Dailly " pour 5 915 K€ et au tirage à 3 mois de 1 500 K€ sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

Le montant des emprunts souscrits sur l'exercice 2006 s'élevait à 1 641 K€ (dont 1 500 K€ tirés sur la tranche B de l'emprunt à moyen terme) et celui des emprunts remboursés sur la période était de 407 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprenait des effets à payer en portefeuille pour 1 875 K€ et des factures à recevoir pour 485 K€.

### 3.10.1 - Dettes au titre des pensions et retraites

Les dettes au titres des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancien-

neté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3,85% pour les cadres
- 1,715% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 1,52% pour les employés
- 2,65% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (4,65% au 31 décembre 2007 et 4,11% au 31 décembre 2006). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +679 K€ en 2007 (+747 K€ en 2006) tandis que celui de l'actualisation s'élève à -684 K€ en 2007 (-632 K€ en 2006).

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

31/12/2005	Dotation aux provisions	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	31/12/2006	Dotation aux provisions	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	31/12/2007
1 347	152	(57)	(185)	1 257	49	(12)	(27)	1 267



**3.10.2 - Contrats de location-financement**

La valeur nette comptable pour chaque catégorie d'actif faisant l'objet de contrats de location-financement a évolué de la façon suivante :

(en K€)		31/12/05	Augm.	Dim.	31/12/06	Augm.	Dim.	31/12/07
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Logiciels	Valeur brute	21	-	-	21	-	-	21
	Amortissements	(7)	(7)	-	(14)	(7)	-	(21)
<b>Valeur nette des immo. incorporelles</b>		<b>14</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Terrains	Valeur brute	113	-	-	113	-	-	113
	Amortissements	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Valeur nette</i>	<i>113</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>113</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>113</i>
Constructions	Valeur brute	1 156	-	-	1 156	-	-	1 156
	Amortissements	(584)	(77)	-	(661)	(77)	-	(738)
	<i>Valeur nette</i>	<i>572</i>	<i>(77)</i>	<i>-</i>	<i>495</i>	<i>(77)</i>	<i>-</i>	<i>418</i>
Autres immo. corp.	Valeur brute	93	-	-	93	-	-	93
	Amortissements	(19)	(19)	-	(38)	(19)	-	(57)
	<i>Valeur nette</i>	<i>74</i>	<i>(19)</i>	<i>-</i>	<i>55</i>	<i>(19)</i>	<i>-</i>	<i>36</i>
<b>Valeur nette des immo. corporelles</b>		<b>759</b>	<b>(96)</b>	<b>-</b>	<b>663</b>	<b>(96)</b>	<b>-</b>	<b>567</b>
<b>Total général Valeur nette</b>		<b>773</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>670</b>	<b>(103)</b>	<b>-</b>	<b>567</b>

Le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée au 31/12/2007 se présente ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail								
Bort-les-Orgues n°1	375	329	96	91	280	238	-	-
Crédit-bail								
Bort-les-Orgues n°2	47	44	27	26	20	18	-	-
Système de gestion des magasins	54	52	54	52	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>476</b>	<b>425</b>	<b>177</b>	<b>169</b>	<b>300</b>	<b>256</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

Au 31/12/2006, le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée se présentait ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail								
Bort-les-Orgues n°1	502	442	126	121	290	254	85	67
Crédit-bail								
Bort-les-Orgues n°2	66	61	23	22	44	40	-	-
Système de gestion des magasins	105	99	52	50	53	49	-	-
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>602</b>	<b>201</b>	<b>193</b>	<b>387</b>	<b>343</b>	<b>85</b>	<b>67</b>

### 3.11 - Exposition aux risques de marché

#### 3.11.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2007, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor. L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers :					
<b>EMPRUNTS À TAUX VARIABLE :</b>					
Euribor 3M +1,2%	3 400	185	1 297	-	4 882
<b>EMPRUNT À TAUX FIXE :</b>					
Société-mère 3,99%	14	14	64	-	92
Emprunt LTC Bruxelles 5,81%	8	9	80	21	118
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>3 422</b>	<b>208</b>	<b>1 441</b>	<b>21</b>	<b>5 092</b>

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court et moyen terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.
- Swap de couverture du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2008 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 3,87%, adossé à l'endettement à court terme.
- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007

au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.
- Option d'achat de type CAP du 29 décembre 2006 au 30 juin 2008 au taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 3 mois de 4,25% sur un nominal de 1 M€, adossé à la tranche A de l'emprunt à moyen terme.

Au 31 décembre 2006, l'exposition au risque de taux s'analysait de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers :					
<b>EMPRUNTS À TAUX VARIABLE :</b>					
Euribor 3M + 1,2%	1 685	185	1 481	185	3 537
<b>EMPRUNT À TAUX FIXE :</b>					
Société-mère 3,99%	14	14	92	-	120
Emprunt LTC Bruxelles 5,81%	8	8	75	43	134
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>1 707</b>	<b>207</b>	<b>1 648</b>	<b>228</b>	<b>3 791</b>

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 4 882 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à DLMT / EBITDA avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites " loi Dailly " et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, le ratio R1 s'élève à 1,07 (2,12 en 2006) et le ratio R2 à 0,56 (0,54 en 2006).

### 3.11.2 | Exposition aux risques de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2007, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2008. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante

### Opérations couvrantes

Il existe trois catégories d'opérations couvrantes :

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2007 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Vente Put EUR (Call USD)	14/01/08	1,3570	100	1,3901	-2
Vente Put EUR (Call USD)	19/02/08	1,3870	100	1,3901	
Achat USD à terme	21/02/08	1,4220	150	1,3901	2
Vente Put EUR (Call USD)	25/03/08	1,3610	150	1,3901	-2
Achat USD à terme	26/03/08	1,3450	150	1,3901	-4
Vente Put EUR (Call USD)	21/04/08	1,3900	100	1,3901	
Achat USD à terme	23/04/08	1,4218	100	1,3901	2
Vente Put EUR (Call USD)	12/05/08	1,4150	100	1,3901	1
Vente Put EUR (Call USD)	20/05/08	1,4550	100	1,3901	3
Achat USD à terme	21/05/08	1,3615	150	1,3901	-2
Vente Put EUR (Call USD)	23/06/08	1,4110	150	1,3901	2
Achat HKD à terme	23/01/08	10,7483	150	10,7288	0
Achat HKD à terme	21/02/08	10,6481	500	10,7288	
Achat HKD à terme	21/02/08	11,0270	500	10,7288	1
Vente JPY à terme	28/03/08	132,5140	25 000	164,9300	37
Vente JPY à terme	27/06/08	140,4827	34 500	164,9300	36
Vente JPY à terme	29/09/08	151,8000	25 000	164,9300	13
					<b>88</b>

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes et créances en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat.

2) Instruments financiers au 31 décembre 2007 qui ne seront pas exercés :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat Call USD (Put EUR)	14/01/08	1,3570	100
Achat Call USD (Put EUR)	19/02/08	1,3870	100
Achat Call USD (Put EUR)	25/03/08	1,3150	150
Achat Call USD (Put EUR)	21/04/08	1,3450	100
Achat Call USD (Put EUR)	12/05/08	1,3500	100
Achat Call USD (Put EUR)	20/05/08	1,4550	100
Achat Call USD (Put EUR)	23/06/08	1,4110	150

Ces options de vente de devises sont symétriques aux options d'achat listées dans la catégorie précédente et le Groupe n'a pas intérêt à les exercer. Elles ne font donc l'objet d'aucun traitement comptable spécifique.

## 3) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2007 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart de valorisation en K€
Achat USD à terme	25/06/08	1,4333	150	0	-3	-3
Achat USD à terme	25/06/08	1,4456	150	0	-2	-2
Achat Call USD (Put EUR)	28/07/08	1,4689	150	1	-2	-1
Vente Put EUR (Call USD)	28/07/08	1,4689	150	-1		-1
Achat USD à terme	27/08/08	1,4566	200		-1	-1
Achat Call USD (Put EUR)	22/09/08	1,4400	200			
Vente Put EUR (Call USD)	22/09/08	1,4920	200	-1		-1
Achat USD à terme	29/10/08	1,4554	150		-1	-1
Achat Call USD (Put EUR)	24/11/08	1,4200	150	-1	0	
Vente Put EUR (Call USD)	24/11/08	1,5060	150			
Achat HKD à terme	30/07/08	11,3573	750	0	-1	
Achat HKD à terme	24/09/08	11,2833	750	1	-1	-1
				-2	-11	-12

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

**Opérations non couvrantes**

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation
Vente Put EUR (Call USD)	14/01/08	1,3570	100	-5
Vente Put EUR (Call USD)	19/02/08	1,3870	100	-3
Vente Put EUR (Call USD)	21/04/08	1,3900	50	-2
Vente Put EUR (Call USD)	20/05/08	1,4550	100	-1
Vente Put EUR (Call USD)	28/07/08	1,4689	150	-1
Vente Put EUR (Call USD)	22/09/08	1,4920	100	-1
Vente Put EUR (Call USD)	24/11/08	1,5060	50	
				-12

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2007	31/12/2006
- Gain de change	(89)	(17)
- Perte de change	15	5
- Compte spécifique de capitaux propres	11	(31)
- Compte d'actif d'instruments financiers	2	49
- Compte de passif d'instruments financiers	(26)	(17)
- Revalorisation des créances	87	-
-- Revalorisation des dettes fournisseurs	(37)	11

Au 31 décembre 2006, la valorisation des couvertures était la suivante :

### **Opérations couvrantes**

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2006 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Vente Put EUR (Call USD)	08/01/07	1,3170	100	1,2800	2
Vente Put EUR (Call USD)	12/02/07	1,2992	100	1,2800	1
Achat USD à terme	21/02/07	1,3045	200	1,2800	3
Vente Put EUR (Call USD)	12/03/07	1,3125	100	1,2800	2
Achat USD à terme	25/04/07	1,2993	100	1,2800	1
Vente Put EUR (Call USD)	03/05/07	1,2800	100	1,2800	
Achat HKD à terme	21/02/07	10,0778	750	9,9865	1
Achat HKD à terme	12/04/07	9,9634	750	9,9865	
					<b>10</b>

2) Instruments financiers au 31 décembre 2006 qui n'étaient pas susceptibles d'être exercés :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat Call USD (Put EUR)	08/01/07	1,2650	100
Achat Call USD (Put EUR)	12/02/07	1,2992	100
Achat Call USD (Put EUR)	12/03/07	1,3125	100
Achat Call USD (Put EUR)	10/04/07	1,2800	100
Vente Put EUR (Call USD)	10/04/07	1,3348	100
Achat Call USD (Put EUR)	03/05/07	1,2800	100

## 3) Autres opérations courantes au 31 décembre 2006 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente JPY à terme	28/03/07	134,7300	6 000	1	5	6
Vente JPY à terme	28/03/07	137,0400	5 000	1	4	4
Vente JPY à terme	28/03/07	145,0000	5 500	0	2	3
Vente JPY à terme	28/03/07	146,6500	3 000	0	1	1
Achat HKD à terme	11/05/07	136,7932	500	0	-1	-1
Achat USD à terme	29/05/07	1,3162	100	0	-1	-1
Achat Call USD (Put EUR)	07/06/07	1,2600	100	-1		-1
Vente Put EUR (Call USD)	07/06/07	1,3380	100			
Achat USD à terme	19/06/07	1,3019	100	0	-2	-1
Achat Call USD (Put EUR)	21/06/07	1,2750	100			
Vente Put EUR (Call USD)	21/06/07	1,3650	100	0		0
Vente JPY à terme	28/06/07	136,7932	25 000	0	20	21
Achat Call USD (Put EUR)	23/07/07	1,3485	100		0	0
Vente Put EUR (Call USD)	23/07/07	1,3485	100	0		0
Achat Call USD (Put EUR)	27/08/07	1,3679	100	-1	1	0
Vente Put EUR (Call USD)	27/08/07	1,3679	100	1		1
Achat HKD à terme	29/08/07	10,2281	1 000			
Achat Call USD (Put EUR)	24/09/07	1,3000	100			
Vente Put EUR (Call USD)	24/09/07	1,3895	100	0		0
Achat USD à terme	11/10/07	1,3289	150			
Achat Call USD (Put EUR)	22/10/07	1,3250	100		0	
Vente Put EUR (Call USD)	22/10/07	1,3635	100	0		0
Achat USD à terme	14/11/07	1,3352	150		0	0
Achat Call USD (Put EUR)	26/11/07	1,2850	150			
Vente Put EUR (Call USD)	26/11/07	1,3755	150	0		0
Achat HKD à terme	05/12/07	10,3613	500		1	0
Achat USD à terme	05/12/07	1,3480	150		1	1
				1	31	32

**Opérations non courantes**

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente Put EUR (Call USD)	08/01/07	1,3170	50	0
Vente Put EUR (Call USD)	12/02/07	1,2992	100	
Vente Put EUR (Call USD)	12/03/07	1,3125	100	0
Vente Put EUR (Call USD)	10/04/07	1,3318	50	0
Vente Put EUR (Call USD)	03/05/07	1,2800	100	-2
Vente Put EUR (Call USD)	23/07/07	1,3485	100	0
Vente Put EUR (Call USD)	27/08/07	1,3679	100	1
Vente Put EUR (Call USD)	22/10/07	1,3635	50	0
				0

**3.12 - Provisions**

Les provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/05	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	31/12/06	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	31/12/07
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>									
Provisions pour litiges	125	121	(106)	-	140	1	(46)	(9)	86
Provision pour médailles du travail	180	-	-	(12)	168	-	-	(16)	152
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>121</b>	<b>(106)</b>	<b>(12)</b>	<b>309</b>	<b>1</b>	<b>(46)</b>	<b>(27)</b>	<b>238</b>

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2007. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (4,65% au 31/12/2007). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 6 K€.

En 2007 et en 2006, les reprises de provisions qui

La ventilation du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2007			2006			2005		
	France	Export	Total	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins contrôlés en propre et affiliés	8 906	234	9 140	6 702	239	6 941	5 858	200	6 058
Autres distributions	12 865	3 128	15 993	13 495	2 488	15 983	13 217	3 022	16 239
Fabrications pour maisons de luxe	24 491	-	24 491	24 173	-	24 173	23 445	-	23 445
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>46 262</b>	<b>3 362</b>	<b>49 624</b>	<b>44 371</b>	<b>2 727</b>	<b>47 098</b>	<b>42 520</b>	<b>3 222</b>	<b>45 742</b>

De 2006 à 2007, le chiffre d'affaires du Groupe ressort en progression de +5,4%.

Le réseau de détail affiche une croissance d'activité de +31,7% s'expliquant d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (6 en 2006 et 4 en 2007) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de +23,8% à périmètre constant.

Le secteur Autres distributions France (ventes aux détaillants multimarques et aux grands magasins) a connu un recul d'activité de 4,7%. La progression de +25,7% de l'activité Export s'explique par le doublement de chiffre d'affaires au Japon et par des perfor-

n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté le résultat opérationnel courant.

**4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 - Produits opérationnels courants****4.1.1 - Chiffre d'affaires**

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

\* la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (13 en France et 1 à Bruxelles au 31/12/07), ses commissionnaires-affiliés (15 au 31/12/07), un point de vente franchisé en Guadeloupe et son réseau de magasins d'usine (5 au 31/12/07).

\* la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers,

\* la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

mances intéressantes en Espagne/Portugal, en Russie et au Moyen-Orient.

La Fabrication pour maisons de luxe, malgré la mise au point de nouveaux modèles ayant pénalisé l'activité, a connu une progression de +1,3%.

Le chiffre d'affaires correspondant à des ventes de marchandises échangées contre des achats publicitaires s'élève à 27 K€ (125 K€ sur l'exercice 2006).

**4.1.2 - Autres produits de l'activité**

Les autres produits de l'activité correspondent à des subventions d'exploitation.

## 4.2 - Charges opérationnelles courantes

### 4.2.1 - Achats consommés

Le poste a augmenté de 7,5% pour une croissance de chiffre d'affaires de 5,4% par rapport à l'exercice précédent. En effet, la variation des stocks de produits finis et d'en-cours est plus élevée en 2007 qu'en 2006. Par ailleurs, la Fabrication pour maisons de luxe ont connu une hausse d'activité avec l'une des maisons de luxe donneurs d'ordres à qui le Groupe facture un produit fini complet incluant la part matières qu'il approvisionne lui-même préalablement à la fabrication. Le Groupe a signé un engagement de confidentialité avec ses clients maisons de luxe l'empêchant de publier leurs noms.

### 4.2.2 - Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2007	2006	2005
Locations et charges locatives	1 972	1 662	1 630
Publicité, relations extérieures	1 467	1 491	1 443
Honoraires et commissions	1 466	1 328	1 443
Personnel extérieur à l'entreprise	1 386	1 047	1 270
Achats non stockés de matériels et fournitures	856	759	787
Déplacements, missions et réceptions	702	625	722
Transports	576	534	522
Prestations de services	345	292	327
Entretien et réparations	343	329	356
Frais postaux, télécommunications	222	210	247
Services bancaires	172	154	155
Assurances	153	139	175
Divers	143	122	97
<b>Total</b>	<b>9 804</b>	<b>8 692</b>	<b>9 174</b>

De 2006 à 2007, l'augmentation de 12,8% de ce poste s'explique principalement par les éléments suivants :

\* La hausse de 310 K€ des locations et charges locatives en raison des corners en grands magasins japonais, des nouveaux baux des magasins du Carrousel du Louvre et d'Arcueil en 2007 et du point de vente de Levallois-Perret ouvert en décembre 2006 ;

\* L'augmentation de 339 K€ du personnel extérieur à l'entreprise car le site de fabrication pour maisons de luxe de Bort-les-Orgues a davantage recouru à du personnel intérimaire en 2007 et les nouveaux corners japonais sont animés par un personnel de démonstration extérieur ;

\* L'accroissement de 138 K€ des honoraires et rémunération d'intermédiaires du fait de l'intervention du cabinet de conseil évoqué dans les faits marquants, de commissions d'agent en hausse d'une part sur les ventes export, d'autre part sur les achats de marchandises en Inde, ainsi qu'en raison de la rémunération

d'intermédiaires logistiques, comptables et juridiques pour les filiales japonaise et chinoise ;

\* La hausse de 97 K€ des achats non stockés s'expliquant par des dépenses plus importantes de petit outillage et petit équipement du site de fabrication pour maisons de luxe ;

\* L'augmentation de 77 K€ des frais de déplacement ;

\* L'accroissement de 53 K€ des prestations de services du fait du recours à une société extérieure pour la maintenance informatique et de frais pédagogiques de formation plus élevés.

### 4.2.3 - Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2007	2006	2005
Taxe professionnelle	358	294	267
Impôts et taxes sur rémunérations	280	269	301
Contribution Delalande	4	87	-
Taxe ORGANIC	80	78	92
Contribution personnes handicapées	52	54	26
Taxe CIDIC	41	41	39
Taxes foncières	38	37	36
TVS	25	31	29
Impôt Forfaitaire Annuel	21	21	-
Autres taxes	21	10	24
<b>Total</b>	<b>920</b>	<b>922</b>	<b>814</b>

L'augmentation de la taxe professionnelle s'explique par les investissements réalisés et par la prise en compte pour la taxe relative à 2007 des rectifications notifiées lors du contrôle fiscal intervenu en cours d'année.

Il est rappelé que la contribution Delalande de l'exercice précédent trouve son origine dans la réorganisation de l'activité Marques propres et que l'impôt forfaitaire annuel est enregistré dans ce poste depuis 2006 alors qu'il apparaissait précédemment en impôt sur les bénéfices.

### 4.2.4 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'analyse comme suit :

(en K€)	2007	2006	2005
Salaires et traitements	10 233	10 675	10 624
Charges sociales (allègements Aubry & Fillon déduits)	3 636	3 654	4 063
Charge de stock options	18	-	24
Intéressement	-	-	116
Autres charges de personnel	26	20	34
<b>Total</b>	<b>13 913</b>	<b>14 349</b>	<b>14 861</b>



L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par la réorganisation de l'activité Marques propres intervenue au cours de l'exercice précédent (indemnisation des départs en 2006 suivie d'une baisse des salaires soumis à charges) et par la revalorisation des grilles de salaires.

La part des filiales sur ce poste est de 382 K€ en 2007 (282 K€ en 2006).

Un nouvel accord d'intéressement concernant les salariés de la Société a été signé le 30 mars 2007. Il est basé sur une évolution des performances à la fois semestrielles et annuelles. Les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints, aucun montant n'a été distribué ni provisionné au titre de 2007.

La charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions constatée en 2007 trouve sa contrepartie dans les capitaux propres et résulte de l'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions aux plans de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions du 30 août 2007 au profit de certains salariés.

En ce qui concerne les stock options, la charge a été évaluée au moment de l'attribution des options et a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (30 août 2007) et celle de premier emploi (30 août 2009). En l'absence de marché, le calcul Black & Scholes a été employé selon les hypothèses suivantes :

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 14,80 € soit la valeur moyenne de cotation du mois précédent,
- Durée de vie estimée de l'option fixée à 3 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 30 août 2009 et le 30 août 2011 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles),
- Volatilité attendue du cours de l'action à 50% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 1er janvier 2003 et le 30 août 2007,
- Taux d'intérêt sans risque à 4,47% soit le TMO à fin juin 2007,
- Turnover nul car le nombre de bénéficiaires est limité.

En ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions, la charge a été évaluée en fonction du cours de l'action au moment de l'attribution et a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (le 30 août 2007) et la fin de la période d'acquisition (30 août 2009).

#### 4.2.5 - Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 875 K€ en 2007 (contre 768 K€ en 2006).

#### 4.2.6 - Variation des provisions d'exploitation

La variation des provisions d'exploitation s'analyse ainsi :

(en K€)	2007	2006	2005
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	(276)	(233)	(175)
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	(121)	(13)	(41)
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	(49)	(274)	(257)
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	142	171	184
Reprise de provision pour dépréciation des créances	2	55	9
Reprise de provision pour risques et charges	37	197	96
<b>Total</b>	<b>(266)</b>	<b>(97)</b>	<b>(183)</b>

Les provisions pour dépréciation de stock sont détaillées au § 3.5.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.12.

#### 4.3 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se détaillent ainsi :

(en K€)	2007	2006	2005
Redevances de licences	50	113	107
Indemnités pour contrefaçon	29	42	26
Cessions diverses	420	436	409
<b>Autres produits opérationnels courants</b>	<b>544</b>	<b>591</b>	<b>542</b>
Droits d'auteur	(47)	(23)	(20)
Jetons de présence	(12)	(12)	(12)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(3)	(28)	(6)
Divers	(13)	(108)	(25)
<b>Autres charges opérationnelles courantes</b>	<b>(75)</b>	<b>(171)</b>	<b>(63)</b>
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>420</b>	<b>479</b>

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement l'utilisation des marques LE TANNEUR et SOCO dans le secteur de la lunetterie et d'articles promotionnels.

#### 4.4 - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2007	2006	2005
Rectification de taxe professionnelle des exercices 2004, 2005 et 2006	(119)	-	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(79)	(423)	(6)
Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-	(71)
Pénalités amendes	(6)	-	(18)
Autres charges opérationnelles	-	(4)	(15)
Immobilisation d'une charge d'entretien 2004	78	-	-
Produit de cession des immobilisations (net de frais)	82	580	303
Reprises de provisions pour dépréciations des immobilisations	-	70	-
Autres produits opérationnels	-	1	31
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(43)</b>	<b>224</b>	<b>224</b>

L'immobilisation d'une charge d'entretien et la rectification de taxe professionnelle d'exercices antérieurs résultent du contrôle fiscal intervenu en 2007.

Les cessions de l'exercice 2007 concernent principalement le magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

Les cessions de l'exercice 2006 concernaient principalement les magasins de la rue Saint Benoît à Paris et de Toulouse.

#### 4.5 - Résultat financier

##### 4.5.1 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2007	2006	2005
Charges d'intérêts	525	381	319
Charges d'affacturage	127	127	110
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>508</b>	<b>429</b>

L'augmentation des charges d'intérêts de 2006 à 2007 s'explique par un recours plus important à l'endettement financier à court terme et par la hausse des taux sur l'exercice.

##### 4.7 - Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Depuis 2006, l'IFA (Impôt Forfaitaire Annuel) est comptabilisé en charges d'exploitation dans le poste Impôts et taxes.

En 2006 et 2007, la Société-mère a constaté un produit de 100 K€ par exercice au titre du crédit impôt recherche.

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2007		2006		2005	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable LE TANNEUR & CIE	2 494	831	3 171	1 057	3 690	1 230
Perte reportable LTC Bruxelles SA	101	24	264	62	175	42
Perte reportable Luxrom	554	89	1 751	280	225	36
Perte reportable LE TANNEUR Japan K.K.	700	154	265	58	-	-
Perte reportable LE TANNEUR Chine Co LTD	138	41	16	5	-	-
<b>Total</b>	<b>3 987</b>	<b>1 139</b>	<b>5 467</b>	<b>1 462</b>	<b>4 090</b>	<b>1 308</b>

##### 4.5.2 - Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2007	2006	2005
Résultat de change	200	278	52
Produit sur cession de valeurs mobilières	16	61	-
Divers	29	12	10
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>351</b>	<b>62</b>

Le résultat net de change traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2007 et 2006, le Groupe a bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

##### 4.6 - Participation des salariés

Le résultat fiscal après imputation des déficits fiscaux antérieurs étant négatif, la Société-mère n'a pas eu à constater de participation des salariés.

Les passifs d'impôts différés ont connu l'évolution suivante :

(en K€)	31/12/2005	Variation	31/12/2006	Variation	31/12/2007
Différences temporaires	33	4	37	17	54

L'écart entre les taux d'imposition théorique et réel s'analyse ainsi (en K€) :

	2007	2006	2005
Résultat avant impôt	105	169	89
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%	33,33%
<b>Impôt selon le taux théorique</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>30</b>
Incidence des charges et produits non imposables	-184	-47	181
Utilisation des déficits reportables	-170	-169	-307
Actifs d'impôts non constatés sur l'exercice	236	164	104
Différence sur imposition à l'étranger	-	7	-
Impôt forfaitaire annuel	-	-	19
Crédit impôt recherche	-	-100	-
<b>Impôt réel</b>	<b>-83</b>	<b>-89</b>	<b>27</b>
Taux d'imposition réel	-78,95%	-53,37%	30,56%

#### 4.8 Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Les productions de la filiale Luxrom ont été arrêtées début octobre 2006. Le bâtiment industriel a été cédé fin mars 2007, le reste de l'actif immobilisé a été vendu ou mis au rebut en cours d'exercice, l'effectif de la filiale est nul au 31 décembre 2007 et la dissolution de la société sera effective en 2008. En 2007 et 2006, la perte après impôt de la filiale s'analyse ainsi :

(en K€)	2007	2006
Chiffre d'affaires	-	971
Autres produits opérationnels courants	26	(10)
Achats consommés	-	(619)
Charges de personnel	(11)	(327)
Impôts et taxes	(4)	(13)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(15)	(112)
Autres charges opérationnelles courantes	(36)	(88)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(40)</b>	<b>(198)</b>
Autres charges et produits opérationnels	8	49
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(32)</b>	<b>(149)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(25)</b>	<b>(146)</b>

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1- Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 491 personnes (495 inscrits au 31/12/07).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 470 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Cadres	47	52	64
Agents de maîtrise, techniciens	24	24	33
Employés	126	123	152
Ouvriers	271	326	405
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	2	-	-
<b>Total</b>	<b>470</b>	<b>525</b>	<b>654</b>

### 5.2 - Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 236 K€. La Société-mère a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 536 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 67 K€ au 31 décembre 2007 (charges sociales incluses).

### 5.3 - Parties liées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2007 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE, est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en terme de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 224 K€ HT.

### 5.4 - Nantissements, garanties et sûretés

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 4 882 K€ au 31 décembre 2007. Pour le tirage à hauteur de 3 215 K€ de la tranche B de cette ligne d'em-

prunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement d'un matériel utilisé pour la fabrication des maisons de luxe (presse à découper et piqueuse acquises pour un montant de 151 K€) financé par l'emprunt à taux fixe de 3,99% souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et une durée de 5 ans. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 92 K€.

Le Groupe bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, le Groupe a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 76 K€.

Dans le cadre de la signature des contrats de commission-affiliation, la Société a reçu des cautions bancaires en garantie du paiement des sommes dues ou détenues par les commissionnaires-affiliés.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque.

### 5.5 - Engagements hors bilan

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2007 est indiqué à la note 3.11.2.

Au 31 décembre 2007, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 3 466 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la maison-mère non utilisés au 31 décembre 2007 s'élevaient à 28 062 heures.

Le 31 octobre 2007, la Société-mère a signé une convention de vente synallagmatique sous conditions suspensives pour un prix de 500 000 € concernant un ensemble immobilier comportant divers bâtiments sur la commune de Belley et dont le Groupe ne fait actuellement usage que d'une partie minime. Les conditions suspensives comprennent en particulier l'obtention avant le 31 décembre 2008 d'une autorisation d'exploitation commerciale et d'un permis de construire.

### 5.6 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe se détaillent ainsi :

(en KE)	Total	Paiements dus par période		
		1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	1 952	415	1 516	21
Obligations en matière de location-financement	472	173	299	-
Contrats de location simple	9 747	1 379	6 202	2 166
Obligations d'achat irrévocables	2 447	2 447	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>14 618</b>	<b>4 414</b>	<b>8 017</b>	<b>2 187</b>

Les dettes à long terme correspondent aux emprunts bancaires du Groupe (hors la tranche B de la dette à moyen-terme de la Société-mère).

Les obligations en matière de location-financement sont relatives aux deux contrats de crédits-baux des établissements de Bort-les-Orgues et au financement du système informatique des magasins.

Les contrats de location simple concernent principalement les magasins détenus en propre, les locaux de

l'établissement du quai de Valmy à Paris, le parc de véhicules, des équipements informatiques et des matériels de bureau.

Les obligations d'achat irrévocables correspondent aux contrats de change à terme (cf. § 3.11.2).

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

**5.7 - Information sectorielle****5.7.1 - Information sectorielle par secteur d'activité**

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01 au 31/12/2007				Du 01/01 au 31/12/2006			
	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24 491</b>	<b>25 133</b>	<b>-</b>	<b>49 624</b>	<b>24 173</b>	<b>22 924</b>	<b>-</b>	<b>47 097</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 583</b>	<b>2 115</b>	<b>(3 118)</b>	<b>580</b>	<b>3 369</b>	<b>381</b>	<b>(3 502)</b>	<b>248</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	-	(44)	(44)	-	235	(11)	224
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 583</b>	<b>2 115</b>	<b>(3 162)</b>	<b>536</b>	<b>3 369</b>	<b>616</b>	<b>(3 513)</b>	<b>472</b>
Coût de l'endettement financier net	-	-	(652)	(652)	-	-	(508)	(508)
Autres produits et charges financiers	-	-	245	245	-	-	351	351
Charge d'impôt	-	100	(17)	83	-	93	(3)	(90)
<b>Résultat net avant abandon d'activités</b>	<b>1 583</b>	<b>2 215</b>	<b>(3 586)</b>	<b>212</b>	<b>3 369</b>	<b>709</b>	<b>(3 673)</b>	<b>404</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>-</b>	<b>(146)</b>	<b>-</b>	<b>(146)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 583</b>	<b>2 190</b>	<b>(3 586)</b>	<b>187</b>	<b>3 369</b>	<b>563</b>	<b>(3 673)</b>	<b>258</b>
- part du Groupe	1 583	2 190	(3 586)	187	3 369	563	(3 673)	258
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-

Exercice 2007	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Dotations aux amortissements		306	451	875
Variation des provisions		874	446	-1 381

En application d'IAS 14, le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion. La part non affectable concerne principalement les " frais centraux " du Groupe : direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière. Ces fonctions profitent communément aux deux activités et il n'est pas opportun d'utiliser une clé de répartition qui serait totalement fictive.

Les contributions des secteurs d'activité à l'actif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2007				31/12/2006			
	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Immobilisations incorporelles	25	2 795	22	2 842	22	2 346	43	2 412
Immobilisations corporelles	1 345	1 739	249	3 333	1 426	1 801	223	3 449
Actifs financiers	2	399	42	443	5	211	86	303
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 373</b>	<b>4 933</b>	<b>313</b>	<b>6 618</b>	<b>1 453</b>	<b>4 359</b>	<b>352</b>	<b>6 164</b>
Stocks	3 033	6 670	-	9 703	2 809	5 567	-	8 377
Créances clients et autres créances	4 900	7 028	471	12 398	4 877	7 081	571	12 527
Liquidités et quasi-liquidités	-	44	1 795	1 840	1	641	2 270	2 912
<b>Total actifs courants</b>	<b>7 933</b>	<b>13 742</b>	<b>2 266</b>	<b>23 941</b>	<b>7 687</b>	<b>13 289</b>	<b>2 841</b>	<b>23 816</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 306</b>	<b>18 675</b>	<b>2 578</b>	<b>30 559</b>	<b>9 139</b>	<b>17 647</b>	<b>3 193</b>	<b>29 980</b>

Les contributions des secteurs d'activité au passif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2007				31/12/2006			
	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Capital	-	-	4 206	4 206	-	-	4 185	4 185
Prime d'émission	-	-	3 559	3 559	-	-	3 545	3 545
Réserves	2 984	7 596	(10 762)	(182)	(1 172)	9 450	(8 510)	(232)
Ecart de conversion	-	35	-	35	-	7	-	7
Résultat	1 583	2 190	(3 586)	187	3 369	562	(3 673)	258
<b>Total capitaux propres</b>	<b>4 567</b>	<b>9 821</b>	<b>(6 583)</b>	<b>7 805</b>	<b>2 196</b>	<b>10 020</b>	<b>(4 453)</b>	<b>7 763</b>
Dettes financières	438	3 660	5 077	9 175	2 770	3 405	3 690	9 865
Dettes liées aux locations financières	419	53	-	472	576	96	-	673
Impôts différés	52	2	-	54	15	22	-	37
Dettes au titre des pensions retraites	779	436	52	1 267	-	-	1 256	1 256
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 956	4 570	4 023	11 549	3 582	3 981	2 515	10 077
Provisions	95	133	9	238	-	124	185	309
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 306</b>	<b>18 675</b>	<b>2 578</b>	<b>30 559</b>	<b>9 139</b>	<b>17 648</b>	<b>3 193</b>	<b>29 980</b>

(en K€)	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2007	259	1 469	181
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2006	341	615	110

Les contributions des secteurs d'activité à la variation de flux de trésorerie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 sont résumées de la façon suivante (en K€) :

En K€	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>1 583</b>	<b>2 215</b>	<b>-3 586</b>	<b>212</b>
<b>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</b>	<b>1 220</b>	<b>884</b>	<b>-1 257</b>	<b>847</b>
Dotations aux Amortissements	306	451	118	875
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	874	446	-1 381	-61
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	2	9	7	18
Plus et moins values de cession	-	-2	-	-2
Impôts différés	37	-20	-	17
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 803</b>	<b>3 099</b>	<b>-4 843</b>	<b>1 059</b>
<b>IMPÔT VERSE</b>	<b>-</b>	<b>-100</b>	<b>-</b>	<b>-100</b>
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>-1 096</b>	<b>-36</b>	<b>1 462</b>	<b>330</b>
Variation de stock	-224	-1 102	-	-1 326
Variation des Créances d'exploitation	-301	401	28	129
Variation des Dettes d'exploitation	-571	665	1434	1 528
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>243</b>	<b>-294</b>	<b>98</b>	<b>47</b>
Variation des créances hors exploitation	-67	2	-1	-67
Variation des dettes hors exploitation	-34	49	26	41
Charges et produits constatés d'avance	344	-344	74	73
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité</b>	<b>-853</b>	<b>-330</b>	<b>1 560</b>	<b>378</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 951</b>	<b>2 669</b>	<b>-3 283</b>	<b>1 337</b>
Décaiss/acquisition immos incorporelles	-16	-518	-10	-544
Décaiss/acquisition immos corporelles	-250	-1 161	-19	-1 430
Encaiss/cession d'immos corp et incorp	-	192	-	192
Encaiss/cession immos financières	3	-187	44	-141
<b>Flux net trésorerie opérations d'investissement</b>	<b>-264</b>	<b>-1 674</b>	<b>15</b>	<b>-1 923</b>
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	-	6	29	35
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-	-168	-168
Encaissements provenant d'emprunts	-	70	3 215	3 285
Rachats et reventes d'actions propres	-	-	-17	-17
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-177	-68	-1 870	-2 115
<b>Flux net de trésorerie opérations de financement</b>	<b>-177</b>	<b>8</b>	<b>1 189</b>	<b>1 019</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées</b>	<b>1 510</b>	<b>1 003</b>	<b>-2 079</b>	<b>433</b>
<b>Activités arrêtées ou en cours de cession</b>				
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-	-	-	-
Flux net de trésorerie opérations d'investissement	-	539	-	539
Flux net de trésorerie opérations de financement	-	-	-	-
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>539</b>	<b>-</b>	<b>539</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE Totale</b>	<b>1 510</b>	<b>1 542</b>	<b>-2 079</b>	<b>973</b>

## 5.7.2 - Information sectorielle par secteur géographique

(en K€)	Exercice 2007			Exercice 2006		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Chiffre d'affaires	46 261	3 364	49 625	44 371	2 727	47 098
Immobilisations nettes	6 172	446	6 618	5 337	826	6 163
Acquisition d'immobilisations	1 651	258	1 909	1 029	37	1 066

## 5.7 Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle URSSAF est actuellement en cours chez la maison-mère. Aucun autre événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2007.

**1 - BILAN ACTIF**

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Prov.	31/12/07 Valeurs Nettes	31/12/06 Valeurs Nettes
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		286 669	244 624	42 044	51 365
Fonds commerciaux et droits aux baux		2 612 317	-	2 612 317	2 165 672
Autres immobilisations incorporelles		19 818	19 818	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>2 918 804</b>	<b>264 442</b>	<b>2 654 361</b>	<b>2 217 037</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et constructions		295 045	177 925	117 120	125 271
Installations techniques, matériel, outillage		2 092 909	1 296 749	796 160	766 842
Autres immobilisations corporelles		4 537 629	2 903 646	1 633 983	1 280 000
Immobilisations en cours		52 640	-	52 640	4 400
<b>Sous total</b>	<b>2</b>	<b>6 978 223</b>	<b>4 378 320</b>	<b>2 599 903</b>	<b>2 176 513</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations		1 383 590	927 959	455 631	980 458
Créances rattachées à des participations		594 450	398 317	196 133	132 927
Prêts		2 997	-	2 997	2 641
Autres immobilisations financières		342 955	-	342 955	271 626
<b>Sous total</b>	<b>3</b>	<b>2 323 992</b>	<b>1 326 276</b>	<b>997 716</b>	<b>1 387 652</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>12 221 019</b>	<b>5 969 038</b>	<b>6 251 981</b>	<b>5 781 202</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières, approvisionnements		3 983 000	1 282 931	2 700 069	2 672 374
En-cours de production de biens		518 716	-	518 716	260 266
Produits intermédiaires et finis		6 766 084	527 947	6 238 138	5 312 593
<b>Sous total</b>	<b>4</b>	<b>11 267 800</b>	<b>1 810 878</b>	<b>9 456 923</b>	<b>8 245 233</b>
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes		44 679	-	44 679	-
Créances clients et comptes rattachés		7 371 195	166 835	7 204 360	5 095 123
Autres créances		1 070 016	-	1 070 016	1 107 560
<b>Sous total</b>	<b>5</b>	<b>8 485 890</b>	<b>166 836</b>	<b>8 319 054</b>	<b>6 202 683</b>
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement	6	115 451	2 713	112 738	491 817
Disponibilités		1 722 373	-	1 722 373	2 232 229
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	7	782 600	-	782 600	795 421
<b>Actif circulant</b>		<b>22 374 114</b>	<b>1 980 427</b>	<b>20 393 688</b>	<b>17 967 383</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	-	-	-	-
Ecart de conversion actif		84 928	-	84 928	42 012
<b>Total général</b>		<b>34 680 061</b>	<b>7 949 465</b>	<b>26 730 596</b>	<b>23 790 598</b>



**2 - BILAN PASSIF**

(en €)	Notes	31/12/07	31/12/06
Capital social ou individuel		4 206 375	4 184 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport		3 558 585	3 545 521
Réserve légale		208 475	184 614
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		941 256	656 022
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>403 362</b>	<b>477 231</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>9 373 155</b>	<b>9 103 264</b>
Provisions pour risques		322 649	350 852
Provisions pour charges		-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10</b>	<b>322 649</b>	<b>350 852</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 168 516	3 809 753
Emprunts et dettes financières diverses		69 733	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 625 083	6 574 821
Dettes fiscales et sociales		3 389 644	3 067 966
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		156 230	250 365
Autres dettes		510 266	559 869
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance		54 594	37 841
<b>Dettes</b>	<b>11/12</b>	<b>16 974 066</b>	<b>14 300 615</b>
Ecart de conversion passif		60 726	35 865
<b>Total général</b>		<b>26 730 596</b>	<b>23 790 598</b>

**3 - COMPTE DE RÉSULTAT**

Rubriques	Notes	du 01/01/07 au 31/12/07	du 01/01/06 au 31/12/06
Production vendue de biens		49 101 410	47 123 859
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		1 026 023	1 684 899
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>50 127 433</b>	<b>48 808 758</b>
Production stockée		1 195 254	765 862
Reprises sur amortissements et provisions	14	206 608	343 836
Transferts de charges	14	36 636	54 820
Autres produits	15	110 411	252 381
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>51 676 342</b>	<b>50 225 657</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16	25 421 844	24 934 353
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(113 321)	(441 177)
Autres achats et charges externes	17	9 382 090	8 805 570
Impôts, taxes et versements assimilés	18	1 035 096	919 533
Salaires et traitements	19	10 076 270	10 712 585
Charges sociales	19	3 669 513	3 683 609
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		705 358	645 733
Sur actif circulant : dotations aux provisions		337 923	241 308
Pour risques et charges : dotations aux provisions		528	121 238
Autres charges d'exploitation		87 491	167 892
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>50 602 792</b>	<b>49 790 644</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 073 550</b>	<b>435 013</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		145	129
Autres intérêts et produits assimilés		63 507	63 627
Reprises sur provisions et transferts de charges		58 834	2 900
Différences positives de change		257 290	279 768
<b>Produits financiers</b>		<b>379 776</b>	<b>346 424</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		598 607	182 606
Intérêts et charges assimilées		612 559	462 576
Différences négatives de change		12 441	12 208
<b>Charges financières</b>		<b>1 223 607</b>	<b>657 391</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>20</b>	<b>(843 831)</b>	<b>(310 967)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>229 719</b>	<b>124 046</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		104 500	400
Produits exceptionnels sur opérations en capital		81 451	590 710
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 000	70 623
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>189 951</b>	<b>661 733</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 135	438
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		83 176	401 241
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		26 996	-
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>116 307</b>	<b>401 679</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>21</b>	<b>73 644</b>	<b>260 054</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	22	(100 000)	(93 130)
<b>Total des produits</b>		<b>52 246 068</b>	<b>51 233 814</b>
<b>Total des charges</b>		<b>51 842 706</b>	<b>50 756 584</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>		<b>403 362</b>	<b>477 231</b>

## 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice figurent dans le §1.1 du rapport du Conseil d'Administration.

## 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation française et aux principes comptables généralement admis, à savoir, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

### 2.2 - Changements de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

### 2.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans prorata temporis sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans selon leur nature.

Les droits aux baux ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable.

Concernant les fonds de commerce et les droits aux baux qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. La Société compare la valeur résiduelle des droits aux baux à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;

- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

### 2.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements	
relatifs aux constructions	10 ans
relatifs aux stands et magasins (1)	5 ans
Matériel et outillage industriels	6 ans 8 mois
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

### 2.5 - Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus- ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

### 2.6 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans

le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

### 2.7 - Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

### 2.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

### 2.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

### 2.10 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

### 2.11 - Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD, HKD, JPY), les charges sont enregistrées au cours de change

retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste " écart de conversion ".

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

### 2.12 - Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

### 2.13 - Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/06	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/07
Logiciels	254 759	31 909	-	286 669
Droits aux baux et droits d'entrée	2 157 997	512 300	65 655	2 604 642
Fonds d'industrie	7 675	-	-	7 675
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	19 818
Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 440 249</b>	<b>544 209</b>	<b>65 655</b>	<b>2 918 887</b>

Amortissements et provisions (en €)	31/12/06	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/07
Logiciels	203 394	41 230	-	244 624
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	19 818
<b>Total</b>	<b>223 212</b>	<b>41 230</b>	<b>-</b>	<b>264 526</b>

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

En 2007, le Groupe a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail du magasin du Carrousel du

Louvre et de divers logiciels servant notamment à la conception assistée par ordinateur.

Les cessions ont concerné le droit au bail du magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

#### 3.2 - Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/06	Acquisitions	Cessions ou sorties	Autres mouvements	31/12/07
Terrains	5 788	-	-	-	5 788
Constructions	273 591	15 665	-	-	289 257
Instal. techniques, matériel et outillage	1 845 747	251 630	4 468	-	2 092 909
Instal. générales, agencements	1 978 655	527 153	32 396	104 500	2 577 912
Matériel de transport	19 727	-	4 978	-	14 749
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 764 165	180 803	-	-	1 944 968
Immobilisations en cours	4 400	48 240	-	-	52 640
<b>Total</b>	<b>5 892 073</b>	<b>1 023 491</b>	<b>41 842</b>	<b>104 500</b>	<b>6 978 223</b>

Amortissements (en €)	31/12/06	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	Autres mouvements	31/12/07
Terrains	562	-	-	-	562
Constructions	153 547	23 817	-	-	177 363
Instal. Techniques, matériel et outillage	1 078 905	218 780	935	-	1 296 749
Instal. Générales, agencements	1 427 311	183 173	22 366	26 996	1 615 114
Matériel de transport	15 432	2 650	4 978	-	13 104
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 039 803	235 624	-	-	1 275 427
<b>Total</b>	<b>3 715 560</b>	<b>664 044</b>	<b>28 279</b>	<b>26 996</b>	<b>4 378 320</b>

Les acquisitions de l'exercice 2007 concernent principalement :

- des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail (648 K€) dont les acquisitions liées au magasin du Carrousel du Louvre ouvert en juillet 2007 (372 K€) et à celui d'Arcueil ouvert en septembre 2007 (213 K€),

- des matériels et outillages industriels concernant le site industriel de Bort-les-Orgues (250 K€),

- l'implantation de stands dans les grands magasins et de corners chez certains détaillants (53 K€).

Les cessions sont relatives au magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

La colonne Autres mouvements concerne l'immobilisation et l'amortissement de la charge d'entretien de toiture de 2004 à la suite du contrôle fiscal intervenu au cours de l'exercice.

### 3.3 - Immobilisations financières (note 3)

(en €)	31/12/06	Acquisitions	Cessions ou sorties	Valeurs brutes 31/12/07	Provisions 31/12/07
Participations	1 812 590	71 000	500 000	1 383 590	927 959
Créances rattachées à des participations	132 927	461 523	-	594 450	398 317
Prêts	2 641	8 000	7 644	2 997	-
Dépôts de garantie	271 626	76 339	5 010	342 955	-
<b>Total</b>	<b>2 219 784</b>	<b>616 862</b>	<b>76 457</b>	<b>2 323 992</b>	<b>1 326 276</b>

La hausse du poste Participations résulte de l'augmentation de capital de la filiale belge LE TANNEUR & CIE Bruxelles et sa baisse correspond à la réduction de capital de la filiale roumaine Luxrom. Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 451 142 € et à la filiale hongkongaise Sopadima Far East pour 137 308 €. Ce dernier montant est déprécié en totalité.

Les provisions sur titres concernent la filiale roumaine Luxrom pour 597 349 €, la filiale belge LTC Bruxelles pour 255 863 € et la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 71 994 € dont la créance rattachée fait également l'objet d'une dépréciation partielle.

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

La variation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux des magasins du Carrousel du Louvre et d'Arcueil et à la cession du point de vente de la rue Beaurepaire à Paris.

### 3.4 - Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en €)	2006			2007		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières Premières	3 869 679	(1 197 305)	2 672 374	3 983 000	(1 282 931)	2 700 069
En-cours	260 266	-	260 266	518 716	-	518 716
Produits finis	5 829 281	(516 688)	5 312 593	6 766 084	(527 947)	6 238 138
<b>Total</b>	<b>9 959 226</b>	<b>(1 713 996)</b>	<b>8 245 233</b>	<b>11 267 800</b>	<b>(1 810 878)</b>	<b>9 456 923</b>

La hausse du stock de matières premières s'explique par l'augmentation d'activité avec la maison de luxe donneur d'ordres à qui la Société facture un produit fini complet incluant la part matières qu'elle approvisionne préalablement à la fabrication.

L'augmentation du stock de produits finis est due aux ouvertures de magasins de l'exercice.

**3.5 - Créances (note 5)**

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances et acomptes	44 679	44 679	-	-
Clients douteux ou litigieux	65 415	65 415	-	-
Autres créances clients	7 305 780	7 305 780	-	-
Personnel et comptes rattachés	26 051	442	25 609	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	24 206	24 206	-	-
État : impôt sur les bénéfices	200 000	-	200 000	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	127 425	127 425	-	-
État : autre	37 236	37 236	-	-
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	170 000	80 000	90 000	-
Créances sur opérations d'affacturage	257 342	47 342	210 000	-
Créances sur opérations d'échange	71 273	71 273	-	-
Autres créances	151 847	151 847	-	-
<b>Total</b>	<b>8 485 890</b>	<b>7 960 281</b>	<b>525 609</b>	<b>-</b>

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2007, le montant des créances cédées au factor s'élève à 3 466 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 1 560 K€.

Au 31 décembre 2007, le montant des créances professionnelles cédées dans le cadre de la loi Dailly s'élève à 347 K€.

Le poste créances sur opérations d'affacturage correspond essentiellement au montant de la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage.

Le poste autres créances correspond principalement aux avoirs à recevoir (80 K€) et aux fournisseurs débiteurs (35 K€).

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Provisions (en €)	31/12/06	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/07
Clients	64 756	121 035	18 956	166 835

**3.6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Société détenait 1 800 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 23 045 €. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'acquisition de 1 335 de ces propres actions à un prix moyen de 12,45 € et n'a effectué aucune cession. Le solde des actions détenues au 31 décembre 2007 s'élève à 39 667 € et le cours moyen des 30 derniers jours de bourse est de 12,69 €.

Les autres valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en €)	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	75 783	73 070

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 711 K€ (dont 515 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2007, soit 1 247 K€, sont reclassés en poste client (la totalité relève du contrat d'affacturage).

**3.7 - Charges constatées d'avance (note 7)**

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	347 272	347 272	-	-
PLV	120 600	120 600	-	-
Publicité	100 428	100 428	-	-
Mobilier Corners et Affiliés	57 667	57 667	-	-
Salons	42 686	42 686	-	-
Locations diverses	35 349	35 349	-	-
Maintenance contrats divers	28 638	28 638	-	-
Honoraires	14 395	14 395	-	-
Emballages	11 398	11 398	-	-
Primes d'assurance	9 281	9 281	-	-
Intérêts et commissions non échus	2 332	-	2 332	-
Fuel	2 007	2 007	-	-
Autres	10 547	10 547	-	-
<b>Total</b>	<b>782 600</b>	<b>780 268</b>	<b>2 332</b>	<b>-</b>

**3.8 - Capitaux propres (note 9)****3.8.1 - Capital**

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918€	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €

Au 31 décembre 2007, à la suite de l'exercice en cours d'année de 7 200 options de souscription attribuées dans le cadre des plans d'options mis à la disposition de certains salariés, le capital se compose de 1 402 125 actions ordinaires de 3 € de nominal, entiè-

rement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2007	2006
Actions à droit de vote double	18 731	15 782
Actions à droit de vote simple	1 380 259	1 377 343
Actions d'autocontrôle	3 135	1 800
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>1 402 125</b>	<b>1 394 925</b>



L'information sur les options de souscription est synthétisée dans le § 10 du rapport du Conseil d'administration.

Deux exercices d'options de souscription sont intervenus en cours d'exercice 2007 :

	Nombre d'options exercées	Cours de l'action à la date d'exercice
23/04/07	6 200	16,87 €
14/11/07	1 000	13,20 €

Le Conseil d'administration du 30 août 2007 a consenti à 7 salariés du Groupe un total de 4 000 actions gratuites qui seront attribuées le 30 août 2009 si les salariés font toujours partie de l'effectif.

### 3.8 2 I Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/06	Affectation du résultat	Exercice droits souscription	31/12/07
Prime d'émission	3 545 521	-	13 064	3 558 585
Réserve légale	184 614	23 861	-	208 475
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves indisponibles	55 103	-	-	55 103
Report à nouveau	656 022	285 234	-	941 256
Résultat de l'exercice précédent	477 231	(477 231)	-	-
<b>Total</b>	<b>4 918 491</b>	<b>(168 136)</b>	<b>13 064</b>	<b>4 763 419</b>

L'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2007 a décidé de l'affectation à la réserve légale d'une quote-part de 5% du bénéfice de l'exercice 2006 et

d'une distribution de dividende de 0,12 € par action représentant un montant total de 168 136 € versé en juillet 2007.

### 3.9 - Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/06	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	31/12/07
Provisions pour perte de change	42 012	42 916	-	-	84 928
Provisions pour litiges	24 000		4 000	10 000	10 000
Provisions à caractère social	284 840	528	45 229	12 419	227 721
<b>Total</b>	<b>350 852</b>	<b>43 444</b>	<b>49 229</b>	<b>22 419</b>	<b>322 649</b>

Les provisions à caractère social prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2007. Cette provision est déterminée en tenant compte de la pro-

babilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité, le montant de l'engagement étant actualisé. L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 6 K€.

Les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté le résultat d'exploitation pour 22 K€.

**3.10 - Dettes (note 11)**

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	3 410 200	3 410 200	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	1 828 050	398 570	1 429 480	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 625 083	7 625 083	-	-
Personnel et comptes rattachés	966 420	966 420	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 353 951	1 353 951	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	568 004	568 004	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	501 269	501 269	-	-
Dettes sur immobilisations	156 230	156 230	-	-
Dettes sur opérations d'échange	102 372	102 372	-	-
Produits constatés d'avance	54 594	54 594	-	-
Autres dettes	407 894	407 894	-	-
<b>Total</b>	<b>16 974 066</b>	<b>15 544 586</b>	<b>1 429 480</b>	<b>-</b>

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit comprennent les soldes créditeurs des comptes bancaires pour 195 K€..

Au cours du mois de février 2007 et notamment dans le but de financer l'acquisition du droit au bail du magasin du Carrousel du Louvre, la Société a procédé au tirage à 12 mois de 3 215 K€ sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ pendant l'exercice.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 1 899 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 1 693 K€ et des factures à recevoir pour 804 K€.

Les autres dettes comprennent principalement les avoirs à établir et les comptes clients créditeurs.

**3.11 - Exposition aux risques de marché (note 12)****3.11.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt**

Au 31/12/2007, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en €)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>BILAN</b>					
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers					
<b>EMPRUNT À TAUX VARIABLE :</b>					
Euribor 3M +1,2%	3 400 185	185 185	1 296 297	-	4 881 667
Emprunt à taux fixe 3,99%	14 100	14 100	63 450	-	91 650
<b>Total Emprunts</b>	<b>3 414 285</b>	<b>199 285</b>	<b>1 359 747</b>	<b>-</b>	<b>4 973 317</b>

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court et moyen terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour

l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

- Swap de couverture du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2008 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 3,87%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.

- Option d'achat de type CAP du 29 décembre 2006 au 30 juin 2008 au taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 3 mois de 4,25% sur un nominal de 1 M€, adossé à la tranche A de l'emprunt à moyen terme.

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 4 882 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un

remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à DLMT / EBITDA avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières

- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites " loi Dailly " et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, le ratio R1 s'élève à 1,07 (2,12 en 2006) et le ratio R2 à 0,56 (0,54 en 2006)

### 3.11.2 - Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2007, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque/Devises	GBP	USD	HKD	JPY
<b>Actifs</b>				
Créances rattachées à des participations	-	-	-	451 142
Clients	1 594	-	-	712 285
Disponibilités	21 921	44 193	13 011	17
<b>Total actif</b>	<b>23 515</b>	<b>44 193</b>	<b>13 011</b>	<b>863 444</b>
<b>Passifs</b>				
Comptes courants	-	-	80 643	-
Fournisseurs	576	976 749	29 229	-
<b>Total passif</b>	<b>576</b>	<b>976 749</b>	<b>109 872</b>	<b>-</b>

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2008, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat Call USD (Put EUR)	14/01/08	1,3570	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	14/01/08	1,3570	100 000
Achat HKD à terme	23/01/08	10,7483	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	19/02/08	1,3870	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	19/02/08	1,3870	100 000
Achat HKD à terme	21/02/08	10,6481	500 000
Achat HKD à terme	21/02/08	11,0270	500 000
Achat USD à terme	21/02/08	1,4220	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	25/03/08	1,3150	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	25/03/08	1,3610	150 000
Achat USD à terme	26/03/08	1,3450	150 000
Vente JPY à terme	28/03/08	132,5140	25 000 000
Achat Call USD (Put EUR)	21/04/08	1,3450	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	21/04/08	1,3900	100 000
Achat USD à terme	23/04/08	1,4218	100 000
Achat Call USD (Put EUR)	12/05/08	1,3500	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	12/05/08	1,4150	100 000
Achat Call USD (Put EUR)	20/05/08	1,4550	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	20/05/08	1,4550	100 000
Achat USD à terme	21/05/08	1,3615	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	23/06/08	1,4110	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	23/06/08	1,4110	150 000
Achat USD à terme	25/06/08	1,4333	150 000
Achat USD à terme	25/06/08	1,4456	150 000
Vente JPY à terme	27/06/08	140,4827	34 500 000
Achat Call USD (Put EUR)	28/07/08	1,4689	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	28/07/08	1,4689	150 000
Achat HKD à terme	30/07/08	11,3573	750 000
Achat USD à terme	27/08/08	1,4566	200 000
Achat Call USD (Put EUR)	22/09/08	1,4400	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	22/09/08	1,4920	200 000
Achat HKD à terme	24/09/08	11,2833	750 000
Vente JPY à terme	29/09/08	151,8000	25 000 000
Achat USD à terme	29/10/08	1,4554	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	24/11/08	1,4200	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	24/11/08	1,5060	150 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2008, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	K USD	K HKD	K JPY	K GBP
Charges d'exploitation	5 983	10 483	869	11
Production vendue	23		66 284	9
Cessions diverses	13	26	3 322	-
Autres produits d'exploitation	5	-	-	-
Produits financiers	-	-	2 855	-

**3.11.3 - Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères**

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Créances rattachées				
à des participations	31 360	31 360	-	-
Clients	53 569	53 569	-	55
Fournisseurs	-	-	-	58 709
Comptes courants créditeurs	-	-	-	1 962

**3.12 - Charges à payer**

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	804 011
Avoirs clients à établir	317 711
Dettes envers le personnel (congrés payés, primes...)	937 995
Dettes envers les organismes sociaux	357 923
Dettes fiscales sur dettes sociales	28 235
TVA sur factures à établir et avoir à recevoir	17 855
Autres dettes fiscales provisionnées	473 035
Intérêts bancaires à payer	191 852
<b>Total</b>	<b>3 128 617</b>

**3.13 - Produits à recevoir**

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Avoirs fournisseurs à recevoir	80 284
Factures à établir	34 995
TVA sur avoirs à établir et factures à recevoir	127 425
Etat : produits à recevoir	45 953
<b>Total</b>	<b>288 657</b>

**3.14 - Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent pour 40 K€ à des produits des locations de mobiliers proposées à certains détaillants et à des redevances de licences pour 15 K€.

**4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 - Produits d'exploitation****4.1.1 - Chiffre d'affaires (note 13)**

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (13 au 31/12/07 en France), ses commissionnaires-affiliés (15 au 31/12/07), son magasin-filiale de Bruxelles, un point de vente franchisé en Guadeloupe et son réseau de magasins d'usine (5 au 31/12/07).
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des filiales, agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

Dans certains cas, la Société approvisionne des sous-traitants en matières et accessoires nécessaires aux fabrications et les leur refacture. Avec la prise d'autonomie des sous-traitants dans le domaine de l'approvisionnement en matières, ce mécanisme de refacturation s'est fortement réduit.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2007	France	Export	Total 2006
Magasins contrôlés en propre et affiliés	8 906	155	9 061	6 703	174	6 877
Autres distributions	12 865	2 685	15 550	13 495	2 580	16 075
Fabrication pour maisons de luxe	24 491	-	24 491	24 173	-	24 173
<b>Sous total Chiffre d'affaires commercial</b>	<b>46 262</b>	<b>2 840</b>	<b>49 102</b>	<b>44 369</b>	<b>2 754</b>	<b>47 124</b>
Refacturation des approvisionnements	265	156	421	348	805	1 153
Divers	500	105	605	435	97	532
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>47 027</b>	<b>3 101</b>	<b>50 127</b>	<b>45 152</b>	<b>3 656</b>	<b>48 809</b>

Le chiffre d'affaires des activités commerciales ressort en progression de +4,2%.

Le réseau de détail affiche une croissance d'activité de +31,8% par rapport à 2006 s'expliquant d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (6 en 2006 et 4 en 2007) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de +23,8% à périmètre constant.

Le secteur Autres distributions France (ventes aux détaillants multimarques et aux grands magasins) a connu une diminution d'activité de 4,7% tandis que l'activité Export a progressé de 4,1% grâce aux zones Japon, Espagne/Portugal, Russie et Moyen-Orient.

La Fabrication pour maisons de luxe, malgré la mise au point de nouveaux modèles ayant pénalisé l'activité, a connu une progression de +1,3%.

#### 4.1.2 - Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 120 K€, les créances clients pour 19 K€ et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 68 K€. Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 217 K€ au titre des stocks, 118 K€ au titre des créances clients, 3 K€ au titre des autres créances et 1 K€ au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les transferts de charges (37 K€) sont relatifs aux prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel.

#### 4.1.3 - Autres produits (note 15)

Ils correspondent principalement aux revenus des contrats de licences de marques concédées (50 K€) et aux indemnités perçues pour contrefaçon (29 K€).

### 4.2 - Charges d'exploitation

#### 4.2.1 - Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)

La progression de 2,0% des consommations de matières premières et des autres approvisionnements de l'exercice s'explique par l'augmentation d'activité avec l'une des maisons de luxe donneurs d'ordres à qui la Société facture un produit fini complet incluant la part matières qu'elle approvisionne préalablement à la fabrication.

#### 4.2.2 - Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2007	2006
Prestations de services	3 348	5 927
Matières et fournitures non stockées	821 379	755 925
Sous-traitance générale	337 286	353 548
Redevances de crédit-bail	152 969	152 969
Locations et charges locatives	1 824 536	1 620 672
Entretien et réparations	318 187	304 220
Assurances	150 031	140 518
Personnel extérieur à l'entreprise	1 279 144	1 034 555
Honoraires et commissions	1 445 275	1 390 705
Publicité, relations extérieures	1 332 453	1 452 768
Transports	607 325	585 308
Déplacements, missions et réceptions	621 825	556 733
Frais postaux, télécommunications	186 346	185 834
Services bancaires	163 798	149 609
Divers	138 188	116 279
<b>Total</b>	<b>9 382 090</b>	<b>8 805 570</b>

L'augmentation de ce poste de 6,5% s'explique principalement par les éléments suivants :

\* La hausse de 204 K€ des locations et charges locatives en raison des nouveaux baux des magasins du Carrousel du Louvre et d'Arcueil sur l'exercice et de l'ouverture en décembre 2006 du point de vente de Levallois-Perret ;

\* L'augmentation de 245 K€ du personnel extérieur à l'entreprise car le site de fabrication pour maisons de luxe de Bort-les-Orgues a davantage recouru à du personnel intérimaire en 2007 ;

\* La hausse de 65 K€ des achats non stockés s'expliquant par des dépenses plus importantes de petit outillage et petit équipement du site de fabrication pour maisons de luxe ;

\* L'augmentation de 65 K€ des frais de déplacement ;

\* L'accroissement de 55 K€ des honoraires et rémunération d'intermédiaires du fait de l'intervention du cabinet de conseil évoqué dans les faits marquants, de commissions d'agent en hausse d'une part sur les ventes export, d'autre part sur les achats de marchandises en Inde.

**4.2.3 - Impôts, taxes (note 18)**

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2007	2006
Impôts et taxes sur rémunérations	284 366	268 578
Taxe professionnelle	477 201	294 151
Autres taxes	273 529	356 804
<b>Total</b>	<b>1 035 096</b>	<b>919 533</b>

A la suite du contrôle fiscal intervenu sur l'exercice, une rectification de taxe professionnelle de 120 K€ a été notifiée au titre des exercices 2004 à 2006. Les causes de cette rectification ont été prises en compte pour la provision de la taxe professionnelle 2007. La réorganisation de l'activité Marques propres de 2006 avait entraîné un versement de 87 K€ au titre de la contribution Delalande expliquant la diminution des autres taxes.

**4.2.4 - Charges de personnel (note 19)**

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2007	2006
Salaires et traitements	10 076 270	10 712 585
Charges sociales		
hors allègement Fillon	4 582 666	4 584 685
Allègement Fillon	(939 437)	(921 060)
Autres charges de personnel	26 284	19 984
<b>Total</b>	<b>13 745 783</b>	<b>14 396 194</b>

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par la réorganisation de l'activité Marques propres intervenue au cours de l'exercice précédent (indemnisation des départs en 2006 suivie d'une baisse des salaires soumis à charges) et par la revalorisation des grilles de salaires.

**4.2.5 - Dotations aux amortissements et aux provisions**

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2007	2006
Dotations aux amortissements		
sur immobilisations	705 358	645 732
Dotations aux provisions		
sur stocks	216 888	229 038
Dotations aux provisions		
sur autres actifs circulants	121 035	12 270
Dotations aux provisions		
pour risques et charges d'exploitation	528	121 238
<b>Total</b>	<b>1 043 809</b>	<b>1 008 278</b>

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

**4.3 - Résultat financier (note 20)**

L'augmentation des charges d'intérêts (613 K€ en 2007 contre 463 K€ en 2006) s'explique par un recours plus important à l'endettement financier pour financer notamment le droit au bail du magasin du Carrousel du Louvre, ainsi que par la hausse des taux sur l'exercice.

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entière évolution favorable. Le gain net de change de 245 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises, la Société ayant bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Du fait de la situation nette de la filiale LE TANNEUR & CIE Bruxelles retraitée selon les normes comptables françaises à la date de clôture, une nouvelle dotation aux provisions pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 83 K€. Selon la même méthode, une reprise de dépréciation de 59 K€ a été enregistrée sur les titres de la filiale roumaine Luxrom sur l'exercice.

Concernant les titres de la filiale LE TANNEUR Japan KK créée début 2006, les perspectives commerciales et financières à 3 ans ont été prises en compte, la participation a été dépréciée en totalité et la créance rattachée à hauteur de 261 K€. Le compte-courant débiteur de la filiale hong-kongaise Sopadima Far East détenant la filiale chinoise LE TANNEUR Chine Co. LTD a fait l'objet d'une dépréciation pour un montant de 137 K€.

La ventilation des dotations et reprises de provisions du résultat financier est la suivante :

(en€)	2007
Dotation aux provisions pour risques de change	42 916
Dotation aux provisions	
sur titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles	82 667
Dotation aux provisions	
sur titres LE TANNEUR Japan KK	71 994
Dotation aux provisions sur créances rattachées	
aux participations LE TANNEUR Japan KK	261 009
Dotation aux provisions sur créances rattachées	
aux participations Sopadima Far East	137 307
Dotations aux provisions	
sur valeurs mobilières de placement	2 713
<b>Total dotations</b>	<b>598 607</b>
Reprise de provisions sur titres Luxrom	58 834
<b>Total reprises</b>	<b>58 834</b>

**4.4 - Charges exceptionnelles/  
Produits exceptionnels (note 21)**

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

(en €)	Montant
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	65 614
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	13 562
Dotation aux amortissements exceptionnelle	26 996
Autres	10 135
<b>Total</b>	<b>116 307</b>
<b>Produits</b>	
Produit de cession des immobilisations incorporelles	67 000
Produit de cession sur immobilisations corporelles	14 451
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	4 000
Autres	104 500
<b>Total</b>	<b>189 951</b>

La rubrique Autres produits correspond à l'immobilisation d'une charge d'entretien de 2004 résultant du contrôle fiscal intervenu en 2007.

**4.5 - Participation des salariés  
et intéressement**PARTICIPATION

Le résultat fiscal après imputation des déficits fiscaux antérieurs étant négatif, la Société n'a pas eu à enregistrer de participation des salariés.

INTÉRESSEMENT

Un nouvel accord d'intéressement concernant les salariés de la Société a été signé le 30 mars 2007. Il est basé sur une évolution des performances à la fois semestrielles et annuelles. Les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints, aucun montant n'a été distribué ni provisionné au titre de 2007.

**5.3 - Ventilation de l'impôt**

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat fiscal avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	229 719	76 573	-	153 146	229 719
Exceptionnel	73 644	24 548	-	49 096	73 644
<b>Total</b>	<b>303 362</b>	<b>101 121</b>	<b>-</b>	<b>202 241</b>	<b>403 362</b>

**4.6 - Impôts sur les bénéfices (note 22)**

La Société a comptabilisé un produit de 100 K€ au titre du crédit impôt recherche.

Le résultat fiscal au titre de l'année après imputation partielle des déficits des exercices antérieurs ressort à zéro. Le solde de déficits fiscaux antérieurs pouvant être imputés sur les futurs exercices s'élève à 2 494 K€ (2 989 K€ en 2006).

**5 - AUTRES INFORMATIONS****5.1 - Effectif moyen**

L'effectif inscrit moyen est de 479 personnes (484 inscrits au 31/12/07).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 459 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres	41	48
Agents de maîtrise, techniciens	24	22
Employés	122	119
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	2	2
Ouvriers	270	264
<b>Total</b>	<b>459</b>	<b>455</b>

**5.2 - Rémunération des dirigeants sociaux**

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 236 K€. La Société a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 536 K€.



**5.4 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 4 882 K€ au 31 décembre 2007. Pour le tirage à hauteur de 3 215 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement d'un matériel utilisé pour la fabrication des maisons de luxe (presse à découper et piqueuse acquises pour un montant de 151 K€) financé par l'emprunt à taux fixe de 3,99% souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et une durée de 5 ans. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 92 K€.

**5.5.2 - Crédit bail**

Les ensembles immobiliers des usines de Bort-les-Orgues sont financés en crédit-bail. La constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique cumulé	Valeur nette théorique
Terrain	113	-	-	113
Construction	1 156	77	738	418

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer		Total restant à payer	Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées		De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans		
	153	1 403	122	300	-	422	52

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 153 K€.

**5.5.3 - Autres engagements hors bilan**

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, le Groupe a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 76 K€.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2006, le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2007 est indiqué en note 3.11.2.

Le montant au 31 décembre 2007 des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 3 466 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2007 s'élèvent à 28 062 heures.

**5.5 - Engagements hors bilan****5.5.1 - Engagement pour indemnités de départ à la retraite**

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié et un taux d'actualisation correspondant au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

Cet engagement s'élève à 1 267 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 67 K€ pour les dirigeants effectifs.

**5.5.4 - Engagements et cautions reçus**

Dans le cadre de la signature des contrats de commission-affiliation, la Société a reçu des cautions bancaires en garantie du paiement des sommes dues ou détenues par les commissionnaires-affiliés.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque.

Le 31 octobre 2007, la Société a signé une convention de vente synallagmatique sous conditions suspensives pour un prix de 500 000 € concernant un tènement immobilier comportant divers bâtiments sur la commune de Belley et dont elle ne fait actuellement usage que d'une partie minime. Les conditions suspensives comprennent en particulier l'obtention avant le 31 décembre 2008 d'une autorisation d'exploitation commerciale et d'un permis de construire.

**5.6 - Entreprises liées**

Les entreprises liées sont celles qui sont incluses ou susceptibles de l'être par intégration globale dans les comptes consolidés de la Société. Les soldes et transactions d'importance significative avec ces sociétés sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Créances	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances rattachées à des participations	594 450	398 317	196 133
Créances clients et comptes rattachés	820 045	-	820 045
Comptes courants débiteurs	4 636	-	4 636
Dettes fournisseurs	397 363	-	397 363

**5.7 - Evénements postérieurs à la clôture**

Un contrôle URSSAF est actuellement en cours. Aucun autre événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2007.

**6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CLÔTURE DU 31/12/2007)**

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montant des cautions et avals données par la société (€)	CA (HT) du dernier exercice (K€)	Résultat du dernier exercice social (K€)	Dividendes nets encaissés (€)	Observations (cours de change moyen)
<b>A) FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50%</b>													
<b>Sopadima Far East</b>													
	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-5 178 783	100,00	0	0	137 308	-	186	2	-	10,6920
<b>Luxrom</b>	Roumanie	RON	3 506 080	-1 982 597	100,00	1 019 360	422 011	-	-	-	-129	-	3,3374
<b>LE TANNEUR &amp; CIE Bruxelles</b>													
	Belgique	EUR	62 000	-104 479	100,00	289 350	33 487	6 000	-	180	-101	-	-
<b>LE TANNEUR Japan K.K.</b>													
	Japon	JPY	10 000 000	-115 483 222	100,00	71 994	-	451 142	-	843	(476)	-	161,2267
<b>B) FILIALES DÉTENUES ENTRE 10 ET 50%</b>													
<b>Upla Asia</b>	Japon	JPY	3 000 000	-1 505 616	10,00	2 886	133	-	-	130	6	-	161,2267

## Rapport général des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

\* le contrôle des comptes annuels de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

\* la justification de nos appréciations ;

\* les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée ainsi que des titres de participation qui figurent respectivement pour une valeur nette de 2 605 K€ et 456 K€ à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note " Règles et méthodes comptables " de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes

comptables suivis par la société et de leur correcte mise en œuvre, nous avons vérifié l'application de la méthode utilisée. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée ainsi que des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

\* la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

\* la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Représenté par M. Didier AMPHOUX

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LE TANNEUR & CIE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée qui figurent pour une valeur nette de 2 792 K€ à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note " Règles et méthodes comptables " de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe et de leur correcte mise en œuvre, nous avons vérifié l'application de la méthode utilisée. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des

droits aux baux et droits d'entrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Représenté par M. Didier AMPHOUX

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglés.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR JAPAN

L'administrateur concerné est Monsieur Hervé Descottes.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'Administration du 30 août 2007.

Cette convention autorise les avances de fonds en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2007, la créance en compte courant s'élève à 451 142 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux de 5,41% l'an par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 17 309 euros.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR ET CIE BRUXELLES

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale LE TANNEUR & CIE Bruxelles. Au 31 décembre 2007, le montant du compte courant s'élève à 6 000 euros.

En outre, cette convention prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire. Il n'y a pas eu d'intérêts décomptés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### 2. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ SOPADIMA FAR EAST

**2.1.** Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale, la société SOPADIMA FAR EAST. Au 31 décembre 2007. Le montant des avances en compte courant s'élève à 137 307 euros.

Les intérêts facturés à ce titre par LE TANNEUR & CIE au taux de 5,41% l'an s'élèvent à 6 984 euros.

**2.2.** Cette convention d'une durée d'un an renouvelable, concerne des prestations de services en termes d'achats, de prospection de fournisseurs et de contrôle de qualité.

En rémunération de sa mission, la société SOPADIMA FAR EAST perçoit une redevance comprise entre 2 et 4 % des achats.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le montant des redevances facturées s'est élevé à 184 866 euros.

### 3. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DESCOTTES (FIDES)

Cette convention concerne une mission de prestations de services. La mission confiée à la société FINANCIÈRE DESCOTTES (FIDES) consiste à fournir à votre Société les conseils, l'assistance en terme de communication interne et externe, l'assistance en terme de politique et stratégique générale, les conseils en stylisme et l'animation.

En rémunération de sa mission, la société FIDES perçoit des honoraires journaliers hors taxes de 1 220 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les honoraires facturés se sont élevés à un montant hors taxes de 225 700 euros pour 185 jours.

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Représenté par M. Didier AMPHOUX

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE TANNEUR & CIE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les

procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce..

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Représenté par M. Didier AMPHOUX

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions, proposée à l'assemblée

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, al. 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période illimitée, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**  
Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**  
Représenté par M. Didier AMPHOUX

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société LE TANNEUR & CIE et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 5% du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le

cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-13 et R. 225-14 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modali-

tés de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-16 du Code de com-

merce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Représenté par M. Didier AMPHOUX

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les émissions d'autres valeurs mobilières

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission de bons de souscription, ne pouvant donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 10% du capital social déterminé lors de la première utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider l'émission de bons de souscription et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à

formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 9 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

**SPITZ, OLLIVIER et associés**

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Représenté par M. Didier AMPHOUX



## 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION

### 1.1 - Responsable du document de référence

Hervé DESCOTTES  
Président du Conseil d'Administration

### 1.2 - Déclaration du responsable du document de référence

" J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés ou incorporés par référence dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence."

Hervé DESCOTTES  
Président du Conseil d'Administration

### 1.3 - Responsables du contrôle des comptes

#### 1.3.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

SPITZ, OLLIVIER et associés,  
représenté par M. Jean-Claude SPITZ  
Le Périscope 83/87 avenue d'Italie 75 013 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fiduciaire LEYDET,  
représenté par M. Didier AMPHOUX  
13 rue de Laborde 75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### 1.3.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

MMP AUDIT  
120 avenue Gambetta 75 020 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SOGENI  
455 Promenade des Anglais 06 101 Nice

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

## 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 2.1 - Renseignements concernant l'émetteur

#### DÉNOMINATION SOCIALE :

LE TANNEUR & CIE

#### SIÈGE SOCIAL :

1028, avenue de la Gare  
19110 Bort-les-Orgues

#### DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ :

6 novembre 1997  
Nationalité : Française

#### FORME JURIDIQUE :

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

#### DURÉE :

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

414 433 797 RCS Tulle  
Code APE : 1512 Z  
Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS  
RELATIFS À LA SOCIÉTÉ :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du service juridique de la Société, 117/119 Quai de Valmy 75010 Paris.

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES :

Affectation et répartition des bénéfices :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit " réserve légale ".

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la " réserve légale " est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves

sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial, figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Second Marché, l'Assemblée Générale du 29 avril 1999 a décidé de permettre à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions selon les termes suivants : " L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions de la Société à émettre. "

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre

recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu aux jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation

#### FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droit de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

#### DROIT DE VOTE DOUBLE :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2000, toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double.

Un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action nouvelle convertie au porteur ou ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

#### TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseigne-

ments dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

#### ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :

L'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007 a autorisé la Société, dans sa septième résolution, à acquérir sur le marché ses propres actions à concurrence d'un maximum de 10% du capital social et à vendre tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation a été donnée pour 18 mois.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 3 135 actions propres.

### **2.2 - Documents accessibles au public**

Conformément aux dispositions de l'article L 225 - 117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- \* les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;
- \* les comptes consolidés ;
- \* la liste des administrateurs ;
- \* les rapports du conseil d'administration ;
- \* le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- \* les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 117-119 quai de Valmy (10°).

### **2.3 - Renseignements concernant le capital social**

#### CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est de 4.206.375 € divisé en 1.402.125 actions de 3 € de valeur nominale, entièrement libérées.

#### CAPITAL POTENTIEL :

Au 31 décembre 2007, 50 125 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés ont été attribuées dont 16 250 ont été exercées et 5 000 sont devenues disponibles à la suite du départ de la Société des bénéficiaires.

Par ailleurs, 4 000 actions gratuites ont été attribuées.

#### TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : néant.

#### CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS : néant.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS LA CRÉATION :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social
06/11/1997	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 000 FRF
29/04/1999	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 000 FRF
29/10/1999	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 000 FRF
04/02/2000	Conversion en €	-	-	1 125 000	3 €	3 375 000 €
20/04/2000	Augmentation de capital	245 000	16,50 €	1 370 000	3 €	4 110 000 €
15/12/2005	Augmentation de capital	15 000	2,77 €	1 385 000	3 €	4 155 000 €
02/05/2006	Augmentation de capital	2 500	3,02 €	1 387 500	3 €	4 162 500 €
20/06/2006	Augmentation de capital	3 000	1,795 €	1 390 500	3 €	4 171 500 €
21/08/2006	Augmentation de capital	2 625	1,62 €	1 393 125	3 €	4 179 375 €
23/08/2006	Augmentation de capital	1 800	1,62 €	1 394 925	3 €	4 184 775 €
23/04/2007	Augmentation de capital	6 200	1,62 €	1 401 125	3 €	4 203 375 €
14/11/2007	Augmentation de capital	1 000	3,02 €	1 402 125	3 €	4 206 375 €

#### 2.4 - Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires

##### CONTRATS DE COMMISSION AFFILIATION ET/OU FRANCHISÉ

Depuis octobre 2004, la société LE TANNEUR & CIE a mis en place un réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l'enseigne LE TANNEUR. A fin 2007, ce projet s'est concrétisé par la signature de 15 contrats de commission affiliation et d'un contrat de franchise. Les contrats de commission affiliation prévoient que la Société met à la disposition des ses commissionnaires affiliés des produits sélectionnés en assurant la prise en charge financière du stock et de son renouvellement, ainsi que le concept de son point de vente et l'usage de l'enseigne LE TANNEUR. La Société se charge de la formation de ses commissionnaires affiliés et leur assure assistance et conseil pendant toute la durée du contrat. Restant propriétaire du stock, elle se réserve le droit de fixer le prix maximum des produits. Les commissionnaires affiliés, commerçants indépendants, sont propriétaires de leur fonds de commerce et conservent la pleine

et entière liberté de gestion du point de vente. Ils agissent en leur nom et sous leur seule responsabilité, notamment dans les rapports avec la clientèle et les tiers.

Le chiffre d'affaires du magasin est enregistré par le commissionnaire affilié. A la fin de chaque mois, LE TANNEUR & CIE facture au commissionnaire affilié les ventes de produits de la période multipliées par un taux contractuel dit " taux de commission ". La marge du commissionnaire affilié est donc constituée par le chiffre d'affaires du magasin diminué de la facturation par LE TANNEUR & CIE des produits vendus. La marge de LE TANNEUR & CIE représente la facturation au commissionnaire affilié diminuée du coût de production des produits vendus.

Le contrat de franchise se différencie du contrat de commission affiliation par le fait que le franchisé achète le stock et détermine librement le prix de vente public des produits.

Les contrats décrivent les droits et les obligations des parties ainsi que les modalités de la mise en place et de l'exploitation du concept LE TANNEUR.

CONTRAT DE LICENCE DE LA MARQUE TANN'S

De 2006 à 2010, LE TANNEUR & CIE a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque TANN'S dont elle est propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie, moyennant une redevance de 7% du chiffre d'affaires.

CONTRAT DE LICENCE DES MARQUES AIR FRANCE

Au début de l'année 2007, la Société a signé un contrat de licence concernant la création, la fabrication et la commercialisation de produits de maroquinerie et de bagages portant les marques AIR FRANCE. Le contrat précise les produits concernés, le territoire, la durée ainsi que les modalités d'exploitation de la licence.

PROMESSE DE CESSION D'UN TERRAIN À BELLEY

En décembre 2007, la Société a signé une promesse de cession concernant une partie du terrain dont elle est propriétaire à Belley (Ain) et qu'elle n'a pas l'intention d'exploiter à l'avenir. La promesse a été signée sous différentes conditions suspensives. Si les conditions suspensives sont réalisées, la cession définitive aura lieu avant la fin décembre 2008.

CONTRAT DE CRÉATION ET D'EXPLOITATION DU SITE INTERNET LE TANNEUR

Au quatrième trimestre 2007, la Société a signé avec un partenaire spécialisé un accord concernant l'exploitation du site Internet LE TANNEUR. Le contrat définit les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles le partenaire crée et exploite le site Internet pour le compte de la Société.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE UPLA DE LA RUE SAINT BENOÎT À PARIS

A la suite de la cession de la marque UPLA intervenue en décembre 2005, la Société a cédé en juin 2006 à la société PARFILUXE, le fonds de commerce situé rue Saint-Benoît à Paris où elle exploitait son magasin UPLA. La cession concerne le transfert de propriété des éléments constitutifs du fonds, à savoir la clientèle et l'achalandage attachés au fonds, l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité, et pour le temps qui reste à courir, le droit au bail portant sur les locaux du fonds, les contrats et abonnements afférents, les contrats de travail attachés au fonds, le matériel, mobilier et les agencements affectés, les stocks de marchandises existant à la date de cession. Le contrat régit les modalités de cession, les conditions financières de l'opération ainsi que les engagements et les garanties des parties.

CESSION DES MARQUES LORENZO

En décembre 2006, la Société a cédé le portefeuille

de ses marques LORENZO. La cession concerne le transfert de propriété et tous droits y afférents des marques LORENZO en France et à l'étranger. Le contrat régit les modalités de cession, les conditions financières de l'opération ainsi que les engagements des parties.

### 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

#### 3.1 - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

PRÉSIDENT :**Hervé DESCOTTES**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Hervé Descottes et la société " Financière Descottes " dont il est le gérant détiennent 439 545 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2007.

ADMINISTRATEURS :**René-Jean BRUN**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur René-Jean BRUN détient 2 222 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2007.

**Jocelyne DESCOTTES**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Jocelyne DESCOTTES détient 16 110 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2007.

**Alain FAUQUEUR**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Alain FAUQUEUR détient 100 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2007

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet depuis le début de l'année 2003 d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation ou ne s'est vu prononcer une incrimination ou sanction publique.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du Conseil d'Administration.

### 3.2 - Equipe de Direction

L'équipe de Direction est composée de :

#### **Hervé DESCOTTES**

*Président-Directeur Général*

61 ans - diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Après avoir été Directeur du Marketing du Printemps, Hervé DESCOTTES devient Directeur Commercial puis Directeur Général de Burton France. En 1980, il rachète Andrelux à son fondateur. Il en est le Président-Directeur Général jusqu'en 1993. Depuis novembre 1997, il assure les fonctions de Président-Directeur Général de LE TANNEUR & CIE.

#### **Jean CLENET**

*Directeur Général Adjoint*

51 ans - diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité et de l'ICG Pays de Loire (management d'entreprise)

Après une expérience d'ingénieur dans le groupe Total puis au Centre électronique de Laval, Jean Clenet rejoint le groupe La Fourmi où il occupe pendant 11 ans les fonctions successives de Directeur logistique, Secrétaire Général, Directeur Industriel et Logistique puis Directeur Général. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en janvier 2001 comme Directeur Industriel et Logistique et devient Directeur Général Adjoint en 2004.

#### **Philippe DELBECQ**

*Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe*

51 ans - Ingénieur Textile diplômé de l'Ecole Supérieure des Industries du Vêtement

Après une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur de la production des industries de l'habillement, Philippe Delbecq rejoint le groupe LE TANNEUR & CIE en 2000 en tant que directeur de production de l'usine de Bort-les-Orgues avant d'accéder au poste de Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe en 2005.

#### **Céline BELEY**

*Directeur Commercial France*

36 ans - diplômée de l'INSEEC Bordeaux

Après des débuts chez Etam, Céline Beley devient Directeur Régional au sein du groupe Kookaï puis Directeur des Ventes. En mai 2007, elle intègre LE TANNEUR & CIE en tant que Directeur Commercial France.

#### **Fabien THEVENOT**

*Directeur Export*

32 ans - diplômé de l'ESSEC

Après des débuts dans le groupe Kraft Foods comme Chef de Secteur, Fabien Thevenot devient directeur commercial d'une start up dans le domaine de la vidéo pendant 2 ans puis regional export manager chez Puig, groupe espagnol de parfums et cosmétiques (Nina Ricci, Paco Rabanne, Prada,...) en étant basé à Singapour durant 3 ans. En décembre 2006, il rejoint LE TANNEUR & CIE en tant que Directeur Export.

#### **Guillaume PONTARRASSE**

*Directeur du Développement du Réseau de vente au détail*

34 ans - titulaire du DESS Stratégie et ingénierie financière des groupes de l'Université de Sceaux

Après une expérience dans le cabinet d'expertise comptable Fiducial, Guillaume Pontarrasse rejoint le groupe Intersport comme Conseiller Finance et Développement du Commerce associé puis devient Contrôleur de gestion Retail chez Nike France. Il est embauché en tant que Directeur du Développement du réseau de Franchise chez LE TANNEUR & CIE en mai 2004 et son champ d'action s'élargit au développement des magasins succursales en mars 2006.

#### **Patricia MOULON**

*Directeur Financier*

36 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez LE TANNEUR & CIE comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

#### **Jean de PEYRECAVE**

*Directeur du développement commercial*

61 ans - licencié en Droit et titulaire d'un certificat de Sciences Politiques

Entré dans le groupe Andrelux en 1979, Jean de PEYRECAVE a été chef de produit et notamment créateur de la collection TANN'S avant de devenir assistant du Directeur Commercial en 1994, Directeur des ventes en gros pour la France en 1997 puis Directeur du développement commercial en 2007.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.

## EN MATIÈRE ORDINAIRE

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport joint établi par le Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés.

### Troisième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 367 € et qui ont donné lieu à réintégration dans le résultat fiscal.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 403 361,77 €, diminué de la dotation de la réserve légale de 20 168,09 €, à l'augmentation du compte " report à nouveau " bénéficiaire qui se trouve ainsi porté de 941 255, 59 euros à 1 324 449,27 €.

L'Assemblée Générale reconnaît que conformément à la Loi, il lui a été rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2004	2005	2006
Dividende global	134 700 €	139 312 €	168 135€
- dont éligible			
à la réfaction de 50%	134 700 €	-	-
- dont éligible			
à la réfaction de 40%	-	139 312 €	168 135€
- dont non éligible	-	-	-

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du

Conseil d'Administration et décide d'attribuer aux administrateurs une allocation globale de 12 000 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté prévue par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- \* De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;

- \* D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;

- \* De réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant conditionné par l'adoption de la Onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 permettant l'annulation des actions ;

- \* D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant,

tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 26 euros. Les actions achetées pourront être annulées, conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE**

#### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux articles L.225-138 et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

\* Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, et dans la proportion qu'il appréciera, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des bons de souscription d'actions de la Société (les " BSA "), avec suppression du droit préférentiel de souscription et dont la libération sera opérée en numéraire ;

\* Décide que les bénéficiaires des BSA (les " Bénéficiaires ") pourront être :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories de personnel, tant de la société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce ;

- d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce ;

\* Décide, en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA qui pourraient être émis en vertu de la présente délégation de compétence au profit des Bénéficiaires ;

\* Décide que les augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à dix pour cent (10%) du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date ;

\* Décide que le prix de souscription des actions nouvelles auxquelles donneront droit les BSA sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où il fixera la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le prix de souscription des actions nouvelles par les Bénéficiaires ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où le Conseil d'Administration fixera la date d'ouverture des souscriptions ;

\* Décide que les actions émises pourront faire l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Paris, qu'elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, seront entièrement assimilées aux actions et auront droit à tous dividendes mis en paiement après leur émission ;

\* Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des BSA au profit des titulaires de BSA ;

\* Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et par les statuts, la présente délégation à l'effet notamment d'arrêter :



- les dates, les conditions et les modalités de toute émission et de souscription des BSA,
  - de déterminer les caractéristiques des BSA,
  - de déterminer le nombre de BSA pouvant être souscrits par chacun des Bénéficiaires et d'arrêter la liste des Bénéficiaires,
  - de fixer le prix d'émission des BSA et le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les BSA,
  - de conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées,
  - de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital découlant de l'exercice des BSA,
  - de procéder à la modification corrélative des statuts et de procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- \* Prend acte du fait que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'Administration établira un rapport à l'assemblée générale ordinaire suivant l'utilisation de la présente délégation de compétences décrivant les conditions définitives des opérations réalisées en application de la présente délégation de compétence ;
- \* Décide que la présente délégation est donnée pour une durée ne pouvant pas excéder 18 mois à compter de la présente assemblée ;
- \* Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et modifier en conséquences les statuts ;

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, de celui des Commissaires aux Comptes et des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du Commerce, décide de réserver à des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

- \* que le Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues à l'article L.443-1 du Code du Travail,

\* d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de douze mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5% du capital qui sera réservée aux salariés adhérant audit Plan d'Epargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, comme conséquence de l'autorisation donnée au Conseil de procéder au rachat par la Société de ses propres actions aux termes de la Septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, autorise le Conseil d'Administration :

\* A annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite légale de 10% du capital par période de vingt-quatre mois expirant le 14 mai 2010, tout ou partie des actions acquises dans le cadre des autorisations données selon les dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce,

\* A réduire corrélativement le capital à due concurrence et à modifier les articles 6 et 7 des statuts en cas de réalisation définitive de réduction de capital constatée par lui.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007.

En vue d'assurer l'exécution matérielle des opérations qui précèdent, si elles se réalisent, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, à l'effet d'accomplir tous actes, de procéder à toutes formalités et notamment celles d'enregistrement, de publication, de modification des statuts et en général faire le nécessaire.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives issues de la loi du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales relatives aux règles aux convocations et à la tenue des Assemblées Générales dans les sociétés anonymes.

A cet effet, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 23, 24 et 26 des statuts comme suit :

**ARTICLE 23 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées Générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunications permettant l'identification des actionnaires.

**ARTICLE 24 - CONVOCATION ET LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi, soit par toute autre personne habilitée à cet effet.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée. Toutefois, lorsque l'avis est publié plus de quarante-cinq jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les vingt jours de la publication de l'avis. Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par

l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Lorsque toutes les actions de la société sont nominatives, la ou les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire aux frais de la société. Il s'agit ici d'une simple faculté pour la société, libre de substituer le procédé de convocation par lettre individuelle à celui de l'insertion.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes.

Le délai entre la date, soit de l'insertion de l'avis de convocation ou de la dernière insertion au BALO, soit de l'envoi des lettres recommandées ou simples ou de la transmission de la convocation par télécommunication électronique lorsque toutes les actions sont nominatives, et la date de l'assemblée, doit être au moins de : quinze jours sur première convocation et six jours sur deuxième convocation.

Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu aux jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

**ARTICLE 26 - ACCÈS AUX ASSEMBLÉES - POUVOIRS**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'inter-

médiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société, pour la validité du vote par correspondance 3 jours maximum avant la date de l'assemblée pour être pris en compte. Le Conseil d'administration aura la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

#### Treizième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'Administration

	Page
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document	94
1.2 Déclaration des personnes responsables du document	94
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	94
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés	N/A
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	4, 5
3.2 Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>35</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1 Histoire et évolution de la Société	2
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	94
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	95
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	94
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statuaire	94
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	3
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	47, 48
5.2.2 Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3 Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1 Principales activités	6 -> 9
6.1.1 Nature des opérations effectuées et principales activités	6 -> 9
6.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2 Principaux marchés	8 -> 12
6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	37
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1 Description sommaire du Groupe	35
7.2 Liste des filiales	87
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	48
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1 Situation financière	39
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants	60
9.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	60
9.2.3 Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1 Informations sur les capitaux	42
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	47
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	55
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>18</b>
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	17
12.2 Tendances connues, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	21
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N/A</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1 Organes d'administration	31, 98
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	N/A
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	27
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A

<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	98
16.2	Informations sur les contrats de service	27
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	N/A
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	32
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>	
17.1	Nombre de salariés et répartition	22, 64
17.2	Participation et stock-options	85, 52
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1	Principaux actionnaires	25
18.2	Droits de vote différents	25
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	25
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>76</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1	Informations financières historiques	39
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	39
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	88
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	N/A
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	94
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	26, 95
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	96
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	87
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	97
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	95
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	98
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	96
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	N/A
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	96
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>97</b>
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses	N/A
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>96</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>87</b>

1.	COMPTES SOCIAUX	69
2.	COMPTES CONSOLIDÉS	39
3.	RAPPORT DE GESTION	16
4.	DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	94
5.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS	88-89
6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	27

2007

la table de réconciliation avec le rapport financier

# LE TANNEUR & CIE



[www.letanneuretcie.com](http://www.letanneuretcie.com)